

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil  
municipal**

**Procès verbal  
de la séance du conseil municipal du  
7 février 2022**

**Sommaire**

**Page des présents**

**Questions orales / réponses orales**

**Dispositifs et résultats de vote des  
délibérations**

**Amendements présentés**

**Vœux**

**Interventions**

*Seules figurent les interventions écrites remises au service de  
l'Assemblée sous huitaine*



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le sept février**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRES - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H15 à 22H49 et de 23H01 à 23H16

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 15H15 à 16H27

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H15 à 23H16

M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H15 à 23H16

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H15 à 23H16

Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H15 à 23H16

M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 15H15 à 23H16

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRES de 15H15 à 17H25

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H26 à 23H16

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H15 à 17H35

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 15H15 à 17H17

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 21H58 à 23H16

Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H15 à 23H16

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H15 à 23H16

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 15H15 à 18H31

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H15 à 23H16

M. Pascal CLOUAIRES donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H26 à 19H05

Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 18H15 à 19H33

Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 17H30 à 18H54

M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 18H à 23H16

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H15 à 16H09 et de 18H à 19H55

M. Alain CARIGNON donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 16H à 17H55

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 15H15 à 17H20

M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 20H33 à 23H16

M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 17H30 à 23H16

Absents excusés :

Mme Chloé LE BRET de 15H15 à 23H16

M. Alan CONFESSON de 22H50 à 23H

Mme Elisa MARTIN de 22H50 à 23H

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H15 à 19H26 et de 21H47 à 21H49

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

## **QUESTIONS ORALES/ REPONSES ORALES**

Conseil du 7 Fevrier 2022  
Question orale  
Anne ROCHE non inscrite

Monsieur le Maire,

Peut-on tout dire... au nom de la liberté d'expression ? Peut-on tout dessiner, tout peindre, tout sculpter, tout représenter... au nom de l'art ?

Peut-on, plus simplement, tout bafouer ? Peut-on tout insulter ? Peut-on dresser non pas seulement une communauté face à une autre communauté mais plus simplement des hommes et des femmes en face d'autres hommes et d'autres femmes ? Peut-on tout attaquer jusqu'au sacré ?

Peut-on – comme a pu le dire Hervé Gerbi, président du Crif Grenoble-Dauphiné – porter une telle atteinte à l holocauste en voulant comparer le sort réservé aux musulmans aujourd’hui et l’extermination programmée et organisée de 6 millions de juifs ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit quand est représentée sur un mur – et pas n'importe où : dans la rue Hébert à Grenoble, la rue même du musée de la résistance et de la déportation – une femme au voile rayée avec une étoile jaune où est écrit « muslim ».

Car c'est bien de cela qu'il s'agit quand on écoute l'explication de Goin, l'auteur de cette représentation. Je cite : « Mon œuvre reflète la douleur des musulmans et des juifs qui se battent depuis des millénaires. Ce qui se passe entre eux est affligeant et ne devrait plus se produire à notre époque. Et ce qui se passe avec les Ouïghours en Chine est également intolérable ! »

Perversité de l'explication qui se voudrait presque un syllogisme. Puisque les juifs souffrent, puisque les musulmans souffrent, leurs souffrances et le sort que l'histoire leur a réservé ou leur réserve peut être comparée.

Terrible négation et révisionnisme de l'histoire dès lors que l'on met sur le même pied d'égalité l'extermination, le plus souvent dans des chambres à gaz, de millions de personnes – l'immense majorité d'entre eux étant des juifs – et ce qu'on veut dénoncer du sort qui serait réservé à telle ou telle communauté dans la France d'aujourd'hui.

Monsieur le Maire, ne pas porter une parole forte pour dénoncer l'inacceptable c'est se taire.  
Et se taire ici, c'est taire les hurlements de l'histoire.

Monsieur le Maire, à défaut de cette parole forte, à défaut de ce qui aurait été un minimum, comprendre et partager l'émotion et pas seulement de la communauté juive, pouvez-vous au moins nous dire, en votre for intérieur, ce que vous, élu de la République, vous avez pensé d'une telle représentation ?

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Réponse de M. le Maire à la question orale de**  
**Mme CHATELAIN-ROCHE**

Madame la Conseillère municipale,

Je vous remercie de me donner l'occasion, une nouvelle fois, de partager ma position, en tant que Maire de Grenoble, en tant que garant de l'Etat de droit dans notre cité, sur ce sujet que certains jettent depuis plusieurs semaines dans notre débat public local, dans toutes les assemblées et dans tous les journaux, sans jamais écouter les réponses apportées – car bien sûr votre but n'est pas de sortir de ce débat par le haut mais de tout faire pour qu'il tourne encore et encore. Et peu importe les traces et les brûlures laissées dans notre société et dans notre ville pourvu que cela tourne encore et encore dans le débat politique.

Etre élu de la République, Madame la Conseillère municipale, que l'on soit Maire de Grenoble ou que l'on soit élue d'opposition c'est la même chose : être élu de la République c'est assumer une responsabilité, celle de tenir bon sur les fondamentaux de notre Etat de droit. C'est le sens de la charte de l'élu local que chaque élu signe au lendemain de son élection. Même les élus d'opposition. C'est le contrat qui nous lie avec les citoyens que nous représentons. Etre élu, c'est assumer la responsabilité de faire tenir debout notre société, de faire tenir debout notre droit.

Etre élu de la République, c'est prendre la responsabilité de refuser les confusions, les raccourcis, c'est ne pas jouer le relativisme qui saccage le travail des générations précédentes, celles qui ont bâti de toutes leurs forces notre système de droit.

Etre élu de la République, c'est sortir de la confusion. Et votre question est un modèle de confusion que je vais à présent prendre tout le temps de démêler, et je vous remercie de me donner cette occasion.

Votre première confusion, c'est de vouloir utiliser cette assemblée locale pour tenter de peser sur le débat médiatique national, à 60 jours de l'élection présidentielle. J'en veux pour preuve que l'œuvre d'art pointée du doigt depuis ces dernières semaines est installée sur les murs de notre ville depuis l'année dernière, depuis des mois. Combien de conseils municipaux n'avez-vous pas saisis ? Sans doute arrivaient-ils trop tôt, sans doute le débat médiatique n'était-il pas assez électrique à votre goût ? Je vous laisse à vos calculs de pyromane.

Je ne rentrerai évidemment pas dans cette provocation et dans cet effet d'agenda regrettable, dans cette boue où votre camp essaie d'entrainer le débat public d'assemblée en assemblée, de la Région à la Ville en passant par la Métropole il y a à peine quelques jours.

Votre seconde confusion, et elle est terrible, car elle contient en elle un monde terrifiant. Un monde qui n'est plus l'Etat de droit. Votre seconde confusion laisse croire que l'émotion particulière, qu'elle soit individuelle ou collective, l'emporterait en légitimité sur la force du droit, sur l'Etat de droit, sur ce qu'on appelle la République. Je ne crois pas, madame, que le rôle d'une élue de la République, et à plus forte raison dans une assemblée, soit de laisser croire qu'une émotion particulière vaudrait plus que la loi et que le droit.

Et au-delà de l'émotion, il y a des désaccords politiques qui ne peuvent servir de prétexte à saccager l'Etat de droit. En République, un élu, pour paraphraser Camus, un élu, « ça s'empêche ». Etre responsable d'une institution, qu'il s'agisse de la Présidence de la République, d'une Région, d'un Département, d'une Métropole ou d'une ville, c'est ne jamais confondre son intérêt partisan avec l'intérêt général. On ne s'assied pas sur la loi à des fins politiciennes ou électorales.

On ne détourne pas l'argent public des Grenoblois pour s'enrichir personnellement, quitte à fragiliser le service public de l'eau.

On ne commande pas des sondages sur son destin politique avec de l'argent public.

On ne crée pas là cellule Demeter pour traquer des paysans qui ne suivent pas la ligne du lobby de l'industrie agricole.

On n'envoie pas son garde du corps particulier agresser en pleine rue des citoyens qui exercent leur droit de manifester.

Un élu, madame, en République, ça s'empêche.

Et j'espère que le Président de la Région va rapidement retrouver le chemin de la raison et le chemin de l'Etat de droit en rendant au Festival de Street Art la subvention indument suspendue. Quand on est à la tête d'une institution, on ne sanctionne pas un festival artistique au motif d'un « désaccord idéologique ». Les artistes ne sont pas des portes paroles, ni des adversaires. Votre monde est terrifiant.

Car la loi, et le droit, que disent-ils ? Ils sont clairs. Ils sont forts. Ils doivent être protégés contre toutes les tentatives de déstabilisation. Et ils doivent être améliorés, réécrits, en permanence, pour encore et toujours mieux correspondre, à l'idéal de justice, d'égalité, de liberté et de fraternité qui nous guide tous. Et je note, madame, que jamais votre question ne porte sur une évolution du droit – que vous seriez pourtant légitime à demander, car c'est le fond de l'affaire, si l'état du droit actuel n'est pas à votre goût.

Alors la loi et le droit, que disent-ils ? La France a écrit la liberté d'expression, c'est notre patrimoine national, et ce qui nous donne notre puissance à l'international. La France a écrit dans sa loi de 1881 la liberté de la presse, elle a écrit plus récemment en 1986 la liberté en matière de communication. Elle a écrit en 2016 sa loi sur la liberté de création artistique. Ces lois sont notre patrimoine national et si aucun citoyen n'a le droit de les ignorer il en va de même, madame, pour tous les élus de la République.

Pour ma part, puisque vous m'interrogez sur mon rôle : il est simple. Je suis le gardien de ces lois, pour qu'elles soient les plus justes et les plus progressistes possibles. Je crois au devoir des générations de les améliorer sans cesse. Je crois à la liberté d'expression, à la liberté de création et je crois qu'elles devraient être protégées par toutes et tous

ici, quelle que soit notre orientation partisane, car il s'agit du patrimoine commun de tous les républicains.

Je crois à la liberté d'expression, rien que la liberté d'expression, toute la liberté d'expression : chacun est libre de parler, d'écrire, de créer du moment que cela n'enfreint pas la loi.

Et cela tombe bien : au sujet de l'œuvre d'art qui vous intéresse tant, la justice a été saisie, et le droit va être dit. Et j'appelle à ce que nous protégions toutes et tous, ici, la sérénité de la justice qui doit pouvoir faire son travail calmement, dans les meilleures conditions. La décision de la justice va être rendue, et nous porterons ensemble, je l'espère, ses conclusions.

Enfin, votre dernière confusion, madame, est de solliciter ma personne privée au lieu de saisir le maire. Cette interpellation en dit long, très long, soit sur votre confusion soit sur cette étrange liberté que vous vous donnez de brouiller les cartes lorsque cela, pensez-vous, sert vos intérêts politiciens. Cette confusion, là encore, est grave. Elle vous appartient.

Sur cette dernière confusion, madame, je vous ai répondu : en République, ce qui autorise ou interdit une création, une expression, une prise de parole, ce n'est pas la personnalité du souverain, son bon vouloir, son humeur du moment. Nous ne sommes plus au temps du roi soleil et je laisse à d'autres le goût de jouer à Jupiter. En tant que maire de cette ville, en tant que garant de l'Etat de droit, je l'affirme : tout ce qui ne tombe pas sous le coup de la loi est autorisé, et doit être protégé. Quand bien même cela viendrait heurter nos mémoires particulières, nos histoires, nos humours et notre sensibilité. Voilà pourquoi la Ville se refuse de faire de la « programmation culturelle » et se refuse à « trier entre les bons artistes de gauche et les mauvais artistes de droite ». Il n'y a que des artistes, protégés par la liberté d'expression et de création, dans les limites posées par la loi.

Rappeler ces vérités républicaines n'est pas une offense faite à la sensibilité particulière des uns, qui se lèvent aujourd'hui contre cette

œuvre, ou des autres, qui se levaient hier et se lèveront demain autour d'un autre sujet. J'entends l'émotion, je l'écoute, je comprends la façon dont elle se déploie. Et je la protège. Face à vos confusions, je rappelle ces vérités car elles nous protègent toutes et tous, dans nos différences, par-delà nos douleurs. Oui, ces vérités nous protègent, l'Etat de droit nous protège : c'est le rempart que notre société a trouvé, et a bâti au cours du siècle passé contre les humeurs des souverains. C'est la leçon que nous avons tirée des tumultes et des horreurs, pour nous éviter de retomber dans la violence de l'arbitraire au jour le jour, de la violence de l'art officiel, celle de l'art banni. Comptez sur moi, madame, pour continuer à protéger toutes les expressions, tous les imaginaires, dans le cadre prévu par la loi.

Comptez sur moi pour ne jamais agir comme ce Jupiter versatile, dangereux, que vous voudriez me voir devenir.

Je vous remercie,

## **Conseil municipal du lundi 7 février 2022**

### **Question orale du groupe Nouveau Regard portée par Emilie Chalas**

#### **Le quartier Alliés-Beauvert abandonné**

L'union de quartier, mais également des riverains, nous ont contactés pour dénoncer l'abandon du secteur Alliés-Beauvert par votre majorité.

Il suffit de s'y promener pour dresser la liste des problèmes récurrents que rencontrent les habitants et celle des dossiers non traités par votre majorité.

→ Une première halte sur le terrain de la ville de Grenoble porteuse du projet d'habitat coopératif Graine de Bitume. Un projet qui ne fait que des insatisfaits :

- la nature, car vous allez artificialiser toute la parcelle qui pourtant est en pleine terre avec 2 arbres majeurs.
- Les habitants du quartier qui en ont plus qu'assez de voir les constructions pousser tout autour d'eux.
- Les porteurs du projet eux-mêmes qui n'ont plus aucune réponse à leur question sur l'avenir de leur idée sur ce site... En effet, depuis 2012, ils portent l'idée de cet habitat coopératif. Un accord a été signé. Un permis de construire a été même délivré en décembre 2018 ! Mais depuis la question foncière n'avance plus... et depuis 3 ans ils attendent ! Bien évidemment avec un tel délai l'autorisation du PC est devenue caduque ! On croit rêver.

*Quelle est votre position monsieur le maire ? Tout va bien, circulez, y a rien à voir !*

→ Arrêtons-nous maintenant au 106 rue des Alliés où se situe le squat de la maison Kaminski. Une maison remarquable architecturalement, pas encore classée au patrimoine de Grenoble mais qui pourrait l'être. Cette maison des années 30 est la seule construction de style international du mouvement moderne à Grenoble. Propriété de la ville depuis trois décennies, elle est abandonnée aux squatters depuis des années. Non seulement ce patrimoine tombe en ruine et est devenu insalubre, mais à terme il risque le péril, autrement dit, l'effondrement s'il n'est pas entretenu. Quant aux squatteurs qui y vivent, les choses sont simples : des tags anarchistes partout autour, des bris de glaces chez les voisins, du bruit et des zones de squats de nuit sur lesquels on peut retrouver au petit matin des dizaines de cartouches de gaz hilarants entre autres déchets. Plusieurs plaintes ont été déposées à la Police, plusieurs courriers vous ont été adressés laissés sans réponse. ! Pourtant, vous êtes propriétaires, vous avez la responsabilité de dénoncer ce squat à la préfecture pour programmer l'expulsion !

*Quelle est votre position Monsieur le maire ? Tout va bien, circulez, y a rien à voir !*

- Continuons la balade en direction d'Allibert. Là encore un squat dans les bâtiments. Il suffit d'entrer par la porte de garage défoncée pour constater que des personnes y vivent sommairement, dans la crasse, les débris et le froid. D'ailleurs, un terrain vague de la ville est laissé à l'abandon sans projet et fait l'objet de rendez-vous nocturnes pour les voyeurs, déviants sexuels.

*Quelle est votre position monsieur le maire ? Tout va bien, circulez, y a rien à voir*

- Allibert toujours nous faisons un détour vers la déchetterie sauvage que nous avons déjà dénoncée l'année dernière. Rien a changé : en 20 minutes sur place, 3 balayeuses de la Ville de Grenoble sont venus déposer leurs immondices à même le sol, sans traitement, dans l'eau croupie et puante, à côté des bennes qui, elles sont laissées vides...

*Quelle est votre position monsieur le maire ? Tout va bien, circulez, y a rien à voir*

- Revenons vers la rue René Lesage pour constater l'avancement du projet Place aux Enfants devant l'école DAUDET. De la peinture au sol, des galets, quelques poutres en bois, voilà pour la qualité de l'espace public et... une barrière qui empêche aux riverains des 2 maisons en face de l'école d'accéder à leur propriété en voiture... L'accès à sa propriété est pourtant un droit au code civil...

*Quelle est votre position Monsieur le maire ? Tout va bien, circulez, y a rien à voir*

Voilà quelques exemples de dossiers non traités par votre majorité. Quel est donc le sens de votre mandat face à ses situations inacceptables ? Pourquoi ne répondez-vous pas à vos administrés ?

Vous abandonnez ce quartier sans prendre aucune décision sur ces différents sujets. Nos questions sont donc simples :

Etes-vous pour ou contre le projet « Graine de bitume » ?

Allez-vous agir contre le squat de la maison Kaminski ?

Jusqu'à quand allez-vous tolérer la zone d'exhibition sexuelle ?

Quand allez-vous mettre fin à la déchèterie sauvage utilisée par vos services ?

Allez-vous rouvrir l'accès à ces riverains qui n'accèdent plus chez eux ?

Des questions d'actualité réelles qui relèvent du quotidien de nos concitoyens. Et qui relèvent avant tout de votre responsabilité de maire.

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme CHALAS pour le groupe**  
**Nouveau Regard.**

Madame la Conseillère municipale,

Merci pour ce récit de vos récentes pérégrinations dans Grenoble.

Je note que vos questions orales s'approchent de plus en plus de celles du groupe d'Alain Carignon tant sur le fond que sur la forme.

Avec le refrain d'un Grenoble supposément abandonné, en déshérence, en déperdition.

A l'affut systématique des moindres braises sur lesquelles aller souffler. Peu importe lesquelles, peu importe les conséquences, peu importe votre cohérence, peu importe les méthodes l'important est de souffler dessus.

Toujours sur les méthodes, je vous rappelle que l'accès aux terrains techniques comme Allibert est interdit et soumis à autorisation préalable.

Ceci, entre autres, pour des raisons évidentes de sécurité que vous comprendrez avec des engins techniques qui circulent quotidiennement.

On nous a signalé une entrée sur le site de votre part sans aucune autorisation préalable courant janvier. Je vous remercie désormais de respecter le cadre, les panneaux d'interdictions et plus globalement le travail des agents.

A cette vitesse-là, avec de telles méthodes, Madame Chalas, vous êtes bien partie pour vous appropier dans quelques temps l'intégralité du savoir-faire de l'ancien Maire de Grenoble : celle de la fake news, celle de la rumeur, celle du populisme et de la démagogie.

Des fake news il y en a d'ailleurs quelques-unes dans votre propos mais je les mettrai cette fois ci sur le compte d'approximations.

Le Permis de Construire du projet Graine de Bitume est encore bien valable, jusqu'au mois de Juin 2022. Il a en effet été prorogé une dernière fois.

Les riverains des places aux enfants ont bien évidemment accès à leur propriété, conformément à l'arrêté de police de la circulation pris par la ville. Selon la disposition des rues cet accès se fait soit directement, soit en disposant de la clé lorsqu'une barrière est en place pour empêcher le transit dans ces rues.

Pour finir sur la méthode : concernant la zone d'exhibition sexuelle que vous évoquez, ce sont des faits potentiellement répréhensibles. Aussi si des faits ont été portés à votre connaissance, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, je vous rappelle que vous êtes tenue de le signaler au procureur de la République.

Sur le fond du sujet désormais. Le secteur 4, et notamment les quartiers que vous évoquez font l'objet de nombreux projets d'amélioration du cadre de vie menés par la municipalité, la métropole, les associations locales, les habitants.

Avec la ZAC Flaubert, l'un des investissements les plus importants de la décennie à Grenoble, avec, sur 90 ha, des espaces verts, des constructions neuves de qualité, un nouvel EPHAD qui sera livré cette année, une nouvelle école pour 2023. Avec des projets de rénovations aussi, et l'amélioration progressive des espaces publics.

Avec des lieux forts pour la vie du quartier. Comme le bar radis qui ouvrira dans quelques mois et sur lequel nous allons délibérer aujourd'hui, avec la bifurk et ses 13 associations, élément central et attracteur pour tous les publics qui fera aussi l'objet d'une délibération aujourd'hui. Avec la Plage de Grenoble qui ouvre

maintenant toute l'année et s'oriente davantage vers des perspectives d'animation territoriale aux côtés des acteurs locaux.

Légèrement plus au sud nous agissons avec la Métropole pour la sécurité et la qualité de vie aux abords des écoles. Avec les 2 places aux enfants rue Lesage et rue Maupassant devant les écoles Daudet et Beauvert. Elles seront aménagées et végétalisées progressivement, en lien avec les habitants, parents d'élèves, enfants, communauté éducative. La méthode et le phasage ont été annoncés dès le lancement du projet. Avec des piétonisations transitoire effectuées en septembre, une phase d'observation qui s'achève, des réunions de dialogue à venir puis des aménagements définitifs prenant en compte si nécessaire des ajustements.

La ZAC Beauvert que vous évoquez a permis d'améliorer le cadre de vie sur les 10 dernières années avec des constructions neuves, du logement diversifié, avec un square créé au milieu du quartier.

Le dernier lot de la ZAC est en effet dédié à de l'habitat participatif avec le collectif Graine de Bitume. Projet suivi depuis plusieurs années activement par les services de la ville et de la Métropole notamment pour veiller à sa bonne intégration dans le quartier. Un projet qui fait face à des difficultés structurelles sur le montage choisi et discuté entre le bailleur social Pluralis et le collectif d'habitant. La ville et la métropole soutiennent ce projet et le travail se poursuivra jusqu'à l'échéance du permis de construire en juin prochain donc.

A la limite avec Echirolles se situe le projet Allibert. Un terrain qui va être appelé à muter en profondeur dans les prochaines années grâce au projet GrandAlpe.

Avec, pour commencer, la démolition de la halle qui arrive et le déménagement cette année des aires dédiées aux services techniques de la ville à Jacquard. Il s'agit d'un terrain de la Métro loué par la Ville qui est utilisé comme lieu de dépôt aux services de propreté urbaine. Les déchets sont évacués deux fois par semaine par la métropole. Le site fait l'objet d'une autorisation de la DREAL

(Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Le terrain a été clos suite à des dépôts sauvages d'entreprises ou de particuliers, il est sous surveillance avec des rondes comme vous avez pu le constater vous-même.

A Allibert, la métropole et les communes de Grenoble et d'Echirolles ambitionnent ensuite le développement progressif d'une zone d'emploi autour d'activités dédiées à la transition environnementale. Avec une large place laissée aux espaces verts.

Le projet GrandAlpe vise aussi à rénover, végétaliser et apaiser l'avenue Esmonin qui sépare le quartier Beauvert du futur quartier Allibert. Tout ceci est un processus qui se déroulera sur plusieurs années. Un projet urbain majeur auquel seront associés les riverains afin de répondre au maximum à leurs attentes sur ce site. Des ateliers de concertation sont déjà engagés par la Métropole et les communes. Le prochain a lieu demain Mardi 08/02 dans la salle de la Butte à Echirolles.

La Ville se transforme peu à peu sur ce secteur mixte entre tissu industriel, grandes friches, infrastructures routières héritées des 30 glorieuses, zones pavillonnaires. Comme dans toutes les grandes villes, en France et ailleurs, on y retrouve aussi des lieux occupés par des personnes sans droits ni titre, souvent en situation de grande précarité. Depuis l'instruction de 2018, un changement de doctrine est à œuvre concernant la résorption de ces lieux. Grâce au plaidoyer des associations, la Direction interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) accompagne désormais les logiques de résorption plutôt que l'impasse des évacuations à répétition qui déplacent les problématiques et fragilisent d'avantage encore les personnes. A Grenoble comme ailleurs, c'est dans ces processus que nous nous inscrivons pour traiter la question des squats et bidonvilles.

Je tiens pour finir à saluer particulièrement les agents, habitants, associations et collectifs qui participent à la vitalité de ces quartiers.

Ils et elles sont totalement absent de votre intervention.

Ils se sont mobilisés pendant ces deux années de crise sanitaire pour continuer à tisser des liens entre les personnes, à faire vivre la solidarité depuis le début de la crise.

**L'Espace de Vie Sociale** « le Moulin aux Idées » poursuit son développement plus de 3 ans après son ouverture. En proposant un programme d'activités variées, animées soit par des habitants bénévoles soit par des associations locales; le dynamisme de cet équipement municipal tient surtout à la place prépondérante des habitants dans la gouvernance du projet aux côtés de la coordinatrice de l'EVS. Une nouveauté cette année : l'animation d'un temps de « Jeux sur place/ Ludothèque », encadré par 4 personnes bénévoles, et qui remporte un franc succès auprès des familles tous les lundis. L'investissement des habitants se traduit également dans l'aménagement du square Léon Blum, attenant à l'équipement.

**L'Espace « Les petits Alpins »** est également un lieu d'animations du quartier, autour de la petite enfance, avec entre autres des ateliers collectifs du RAM. Tout comme **l'Espace « Clos d'Or » qui propose lui un** accueil de loisirs repris en gestion par la MJC Lucie Aubrac, et des animations de proximité pour les familles

**A Beauvert**, plusieurs structures se sont fortement mobilisées depuis l'an dernier pour créer des occasions de rencontres et d'information pour tous les publics. La Caravane des droits, la bibliothèque et la Maison des Habitantes et Habitants Capuche ont été présentes régulièrement, ainsi que l'association EPISOL, qui déploie d'ailleurs des paniers solidaires depuis septembre. Une nouvelle association d'assistantes maternelles « Aux Bonheurs des enfants » s'est installée sur le quartier. L'activité a également été soutenue et

conviviale autour des Jardins partagés avec des ateliers et balades botaniques.

**Globalement la coordination des acteurs du secteur 4** pilotée par direction de territoire de la ville est une instance bien investie par les acteurs tant institutionnels qu'associatifs. Elle favorise le maillage et le travail en réseau sur ces différents quartiers; c'est un réel espace de constructions collectives au bénéfice des habitants. Avec l'organisation de temps forts partenariaux, les soirées Jeux, les animations d'été, les sorties de proximité. Prochainement, cette coordination va être mobilisée pour échanger et partager ensemble **le diagnostic social** du territoire, étape préalable à l'élaboration du projet de territoire.

Madame la conseillère municipale, contrairement à ce que vous laissez entendre, la mobilisation de la ville et du territoire est donc là, pour rénover et améliorer la qualité de vie du sud du secteur 4 et pour faire vivre la solidarité, l'échange et la convivialité de ces quartiers.

Je vous remercie

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Question orale déposée par le Groupe « Nouvel Air, Socialistes et Apparentés »**

Monsieur le Maire,

Lors de la dernière séance de notre Conseil municipal, nous avons largement débattu du Budget primitif du budget principal de notre collectivité pour l'année 2022, qui a ensuite été adopté par votre majorité malgré les réserves et oppositions issues de différents bancs de notre Conseil. Ce Budget prévoit notamment une recette de 17 millions d'euros, provenant de la cession de parts détenues par la Ville de Grenoble au sein de Grenoble Habitat, bailleur social et opérateur immobilier public bien connu de notre territoire.

Je ne reviendrai pas ici sur les débats ayant entouré la sincérité de l'inscription de cette recette au sein du Budget 2022 et son impact sur l'équilibre budgétaire global. Le Préfet, dans sa mission de contrôle de légalité, et éventuellement les juridictions administratives compétentes, auront le cas échéant à se prononcer sur le sujet.

Pour autant, vous en conviendrez aisément Monsieur le Maire, cette cession de parts revêt une importance majeure voire capitale pour notre collectivité et son budget. Rappelons si besoin était que la recette prévisionnelle qu'elle engendrerait représenterait pas moins de 21% des recettes réelles et 31% des ressources propres d'investissement de la Ville de Grenoble pour l'année en cours.

Je souhaite donc vous interroger aujourd'hui, Monsieur le Maire, sur l'état d'avancement de ce dossier. En effet, notre Conseil mérite, à tout le moins, d'être tenu informé de vos intentions et des actions qui auraient été déjà engagées en la matière.

J'aurais donc cinq séries de questions précises, simples et claires, qui je l'espère appelleront de votre part autant de réponses tout aussi précises, simples et claires.

1/ Confirmez-vous les propos de votre Adjoint aux finances, Monsieur Hakim Sabri, qui nous indiquait le 13 décembre dernier que, quoi qu'il arrive, les parts détenues par la Ville de Grenoble seraient vendues ? Je pose la question car, au Conseil précédent, il avait au contraire évoqué un possible recours à l'emprunt pour équilibrer notre Budget 2022.

2/ Maintenez-vous, malgré l'évaluation faite par la Caisse des Dépôts de 20 millions d'euros, votre volonté de vendre ces parts pour un montant de 45 millions d'euros ? Et si oui comment allez-vous expliquer cet écart de prix aux acheteurs potentiels ?

3/ Comme nous osons imaginer que vous disposez d'une stratégie d'identification et d'approche de ces acheteurs potentiels, pouvez-vous nous préciser les grandes lignes cette stratégie ? Quelle typologie d'acheteur visez-vous ? Des contacts ont-ils déjà été noués avec certains d'entre eux et quels sont les premiers retours que vous pourriez nous faire sur les échanges que vous avez eus avec eux ? Et dans le cas contraire, pensez-vous raisonnable d'envisager une cession de part bouclée d'ici la fin 2022 ?

4/ Cette cession pourrait-elle se faire au profit d'un acheteur privé ? En effet, la Métropole qui exerce la compétence logement sur notre territoire, serait a priori logiquement la seule collectivité publique à laquelle vous pourriez céder vos parts. Or, elle vous a officiellement indiqué qu'elle ne se porterait pas acquéreuse à titre onéreux desdites parts, surtout pour le montant envisagé de 45 millions d'euros qui, comme je l'ai rappelé à l'instant, est sujet à débat.

5/ Enfin, dans la mesure où une SEM ne peut voir son actionnariat être majoritairement détenu par un acteur privé, envisagez-vous de tout bonnement privatiser Grenoble Habitat pour équilibrer votre budget ? Cela aurait de quoi surprendre de la part d'une équipe municipale qui se dit gauche, mais en même temps cela pourrait être vu comme la suite « logique » du Plan de sauvegarde du mandat précédent, sans parler de l'augmentation des impôts locaux proposée par l'ADES, qui fait partie de votre majorité, malgré la période de crise du pouvoir d'achat que traversent tant de nos concitoyens ...

Monsieur le Maire, je vous remercie par avance de bien vouloir éclairer notre Conseil municipal sur ces différents points, aussi stratégiques qu'important dans leurs conséquences budgétaires et politiques.

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Réponse de M. le Maire à la question orale de M. GENTIL pour le groupe**  
**Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

Monsieur le Conseiller municipal,

Pour commencer j'attire votre attention, notre attention, sur un contexte national particulièrement défavorable au développement du logement social depuis plusieurs années.

Le 20 janvier dernier encore, nous alertions dans une tribune publiée dans le journal libération, pilotée par l'association des villes et territoires accueillants – l'ANVITA, sur le bilan du quinquennat en matière de solidarité et de logement. Les carences de l'Etat central concernent l'ensemble du parcours de l'habitat, de la rue au logement, en passant par l'hébergement.

Le logement est la clef de voûte sans laquelle l'embolie des dispositifs d'hébergement d'urgence notamment ne pourra pas prendre fin. Le 2 février dernier, la Fondation Abbé Pierre, dans son rapport annuel dédié au mal-logement, pointait notamment du doigt [Je cite]*"la progression incontrôlée du prix du logement qui pénalise les plus modestes, alors que le nombre de demandeurs HLM en attente ne cesse de progresser, pour atteindre 2,2 millions de ménages."*

Et pour aggraver le constat, elle rappelle que l'offre de logements sociaux disponibles est au plus bas, avec 80.000 attributions de moins dans le parc HLM en 2020. La construction de nouveaux logements sociaux reste insuffisante, en baisse constante depuis le début du quinquennat et les coupes brutales dans les finances du monde HLM. Nous sommes à un niveau qui n'a jamais été aussi bas depuis 15 ans : 87.000 agréments en 2020, environ 95.000 en 2021. C'est un manquement national.

Dans ce contexte, comme vous le savez notre projet pour Grenoble Habitat était de créer, avec ACTIS, un ensemble d'outils métropolitains qui pourraient se positionner comme acteurs locaux au service des communes et de la métropole, pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat ambitieuse. Notre projet était de faire des contraintes de la loi Elan une

opportunité pour se doter d'un outil adapté qui, regroupant différentes compétences métier, auraient pu porter une gestion de proximité de qualité, réhabiliter massivement les logements existants et porter une politique affirmée de construction de logement social pour concourir aux objectifs du PLH.

Les services de la ville et de la métropole ont travaillé pour construire des outils solides et à même de faire face aux enjeux. Ils ont préparé un projet de protocole de vente et un projet de pacte d'actionnaires, qui étaient prêts pour le mois de juillet, et qui faisaient logiquement suite à l'accord de principe de la Métropole qui avait été matérialisé dans le courrier signé par son Président le 18 avril 2021.

La valorisation de la société s'est fondée sur sa valeur patrimoniale selon des méthodes qui n'ont pas varié depuis les premières discussions en 2018-2019.

Mais, vous le savez, la Métropole a finalement renoncé au rachat de GH et donc à la constitution d'outils métropolitains de l'habitat autour d'ACTIS et de GH.

Ceci n'est pas sans conséquence pour ces deux organismes et notamment pour l'avenir de Grenoble Habitat.

Je rappelle que les conditions de transfert d'outils vers la Métropole sont codifiées par la loi. Pour ce qui concerne les OPH, ACTIS a été transféré à la Métropole sans aucune compensation financière pour la Ville. Pour les SEM, la loi MAPTAM prévoit bien un rachat des 2/3 des actions des communes.

Le fait que la Métropole renonce à constituer un groupe métropolitain autour d'ACTIS et de GH dans l'esprit des lois ELAN et MAPTAM, nous amène donc à reconsidérer sous d'autres bases l'avenir de la société GH, en prenant en compte le fait que la Ville de Grenoble n'a plus la compétence habitat et ne peut donc plus à elle seule porter le projet de développement de la société.

Pour répondre à vos questions, la Ville recherchera des partenaires, et procédera vraisemblablement à des cessions d'actifs, qui concourront au financement du plan d'investissement municipal.

Mais il est bien trop tôt pour pouvoir vous donner les éléments que vous demandez.

Je peux néanmoins vous préciser la méthode que nous comptons adopter.

La première priorité est de bâtir un projet ambitieux pour la société, qui répondra à notre politique de l'habitat et à la création et la préservation d'un patrimoine sain, résilient et exemplaire des transitions écologiques et sociales.

La seconde priorité est de garantir les conditions de valorisation du patrimoine de GH, patrimoine qu'ont constitué les Grenoblois depuis plusieurs décennies. Les enjeux budgétaires pour la ville sont importants pour maintenir un plan d'investissement à la hauteur des enjeux. L'État a été récemment condamné pour inaction climatique. Les collectivités ont elle aussi le devoir d'agir en fonction des leviers dont elles disposent. Agir dans leur domaine de compétence propre, en trouvant tous les moyens pour investir aujourd'hui et agir pour la justice sociale et climatique de demain, chacune dans leur domaine de compétence propre pour maximiser les résultats.

Les prochaines semaines seront dédiées à la définition du cadre politique de cette démarche. Celle-ci sera également travaillée avec la direction générale de Grenoble habitat.

Les polémiques qui ont accompagné le projet ACTIS-GH ont généré beaucoup d'inquiétudes pour les salariés.

Cette page étant tournée, je nous invite collectivement à penser uniquement à l'avenir de la société. GH est une entreprise qui a développé un modèle économique original dans le paysage des SEM de logement. Elle sait à la fois réaliser des projets à la pointe de l'innovation comme le projet ABC sur la Presqu'île, mais aussi construire des opérations complexes qui sont indispensables dans un tissu urbain aussi dense que celui de la Ville de Grenoble.

C'est désormais une nouvelle page de son histoire que nous devons écrire, pour ses salariés, ses locataires, et pour la ville de Grenoble qui a fondé cette société.

**Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre**

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Question orale**

Monsieur le Maire,

Dans le Dauphiné Libéré du 29 décembre, un commerçant installé depuis 50 ans à Grenoble expliquait avoir perdu 50% de son chiffre d'affaires depuis la piétonnisation sans concertation à Sainte-Claire. Dans le Dauphiné Libéré du 18 janvier, d'autres commerçants expliquaient avoir perdu respectivement 30% et 20% de chiffre d'affaires. Vous avez imposé ce projet sans le préparer avec les principaux concernés en amont. Vous annoncez désormais que vous allez concerter les riverains et commerçants, et vous repouvez les embellissements nécessaires à plus tard. Il y a comme un air de "Places aux enfants", où vous avez fait d'abord et proposez de discuter ensuite.

Tout proche, Place Notre-Dame, les commerçants déplorent aussi le manque d'attractivité du secteur et la passivité de la Municipalité. Vous n'êtes pas capable d'assurer un éclairage décent de la place, et la fontaine ne fonctionne toujours pas, devenant un dépotoir de déchets en tout genre. Cet abandon a des conséquences sur l'attractivité de la ville, et pénalise en premier lieu les commerces.

La rue Voltaire est un autre exemple de vos dysfonctionnements. Elle est en travaux depuis plus d'un an. Ces travaux ont été décidés sans aucune concertation, évidemment. Sans aucune prise en compte des besoins des habitants et des commerçants. Une situation qui rappelle celle de la rue Thiers et les conséquences désastreuses pour l'activité commerciale. Vous n'êtes pas capable de coordonner les travaux de la Mairie, de la Métro, et de vos SEM générant contretemps et enlisements. Quel amateurisme.

Cours Berriat, où vous souhaitez imposer une nouvelle autoroute à vélos, les commerçants ont fait savoir leur opposition à ce projet. La fermeture temporaire cet été avait déjà impacté leur chiffre d'affaires, mais malgré leurs plaintes et alors qu'un autre itinéraire est possible pour votre piste, vous persistez sans daigner les écouter.

La partie du cours Berriat entre la rue Ampère et Saint-Bruno est quant à elle en train de mourir. Plutôt que d'assurer l'attractivité du secteur, en commençant par exemple par nettoyer les dépôts sauvages et les tags qui pullulent grâce aux groupes d'ultra gauche que vous logez rue d'Alembert, vous avez trouvé comme unique solution... de municipaliser les locaux commerciaux. Vous allez tenter de faire vivre sur subventions publiques des commerces voués à l'échec car vous ne vous attaquez pas aux causes du manque d'attractivité. Le résultat de ce projet est déjà prévisible, et pourtant vous accélérez en allant dans le mur.

Toutes ces situations dommageables ne se produiraient évidemment pas si nous avions un Maire qui se préoccupe de sa ville et prépare les dossiers en amont, avec une analyse fine des besoins secteur par secteur.

L'arrivée du centre-commercial à Neyric, le renforcement de celui de Grand Place, ces projets que vous avez laissé faire alors que vous appartenez à la majorité métropolitaine, vont encore davantage pénaliser nos commerces Grenoblois qui se meurent à petit feu.

La présentation de vos propositions pour la “vitalité du cœur de ville”, qui voudrait nous faire croire que vous allez améliorer la situation, n'est pas crédible. Vous osez lister parmi vos propositions la labellisation capitale verte du marché de noël 2022, ou encore le lancement des travaux de l'ex-orangerie, patrimoine en ruine... attribué depuis plus de 3 ans à des porteurs de projets. Quelle innovation pour la vitalité de nos commerces ! Vous peinez à dérouler une liste de propositions vagues et qui ne produiront pas d'effet, alors que nous mettons sur la table depuis le début du mandat un plan complet pour restaurer l'attractivité et la vitalité de Grenoble.

Monsieur le Maire, des classements inquiétants ne placent plus Grenoble dans les villes où il fait bon vivre. Le climat d'insécurité et la malpropreté heurtent les habitants et les visiteurs. Les débats sur le burkini, le mois décolonial, la banalisation de la Shoah par des fresques intolérables, tout concourt à donner l'image d'une ville à la dérive sur le plan idéologique aussi.

Monsieur le Maire, quand allez-vous vous décider à changer de méthodes, en partant des besoins des habitants et des commerçants avant d'impulser des projets, et en prenant enfin des mesures concrètes pour restaurer l'attractivité et la vitalité de notre ville ?

Je vous remercie.

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme BOER pour le groupe**  
**d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.**

Madame la Conseillère municipale,

A écouter les membres de votre groupe et plus largement les membres de votre famille politique, il y a comme un air de déjà vu et de déjà déjà vu et revu. Depuis 2014 le cœur de Grenoble serait chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année un peu plus abandonné, laissé en déshérence par la Ville et la Métropole.

Au lieu de rejouer ce disque rayé, je me place moi du côté des faits.

Les faits Madame c'est que le taux de vacance commercial n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui depuis 2017, que le centre-ville reste bien le cœur d'un bassin de vie de 700 000 habitants très actif, l'un des bassin de vie avec le taux de chômage le plus faible de France.

Les travaux entamés au mandat dernier et poursuivis depuis 2020 embellissent la ville avec de nouveaux revêtements, de nouveaux arbres, de nouveaux éclairages, des ravalements qui se poursuivent.

Jamais depuis Hubert Dubedout le cœur de la Métropole n'avait suivi un aussi vaste programme de remise à niveau.

Cette dynamique va continuer, oui sur le secteur Notre Dame, qui sera en travaux progressivement à partir de cet été. Avec des projets étapes par étapes comme nous l'avons toujours fait. Des projets travaillés avec les habitant-s, les commerçants, pour dessiner ensemble ces futurs aménagements. Le dialogue a commencé en 2021, il se poursuivra cette année comme nous en avons pris l'engagement.

Oui la rue Voltaire sera entièrement rénovée dans quelques semaines, son patrimoine mis en valeur. Cela a également été discuté et présenté aux habitant-es et commerçants du quartier. Les travaux peuvent être longs surtout quand il s'agit de rénover des réseaux sous entretenus depuis des décennies, et en déployer de nouveaux, comme ça a été le cas rue Voltaire pour desservir en urgence par le chauffage urbain une copropriété qui n'avait plus de système de chauffage. Je rappelle au passage que tous ces travaux sont coordonnés non pas par la ville mais par la Métropole depuis 2015, donc il y a 7 ans. Mettons-nous à la page s'il vous plaît.

Concernant le cours Berriat, la dynamique a été engagée en 2019 avec un aménagement de qualité réalisé sur la partie Est du cours. Aujourd’hui cet aménagement avec des trottoirs plus large, des arbres, une chronovélo, et une circulation automobile apaisée donne satisfaction à beaucoup, y compris les commerçants.

Cette dynamique va se prolonger progressivement sur la partie Ouest du cours pour rénover tout cet axe si important pour la vitalité et la convivialité grenobloise.

Sur les commerces du cours Berriat je peine à comprendre votre raisonnement. Oui l’action publique est nécessaire pour lutter contre la vacance commerciale qui mine nos villes, toutes les métropoles et villes françaises se dotent de ces outils d’action publique.

Cette action sur la vitalité elle s’intègre dans une approche d’ensemble sur les espaces publics, sur une amélioration du système de mobilités, sur la qualité de l’habitat, sur l’animation de l’espace public, l’accès aux loisirs, à la culture. Une approche qui ne peut se limiter uniquement à la lutte antitag, lutte que nous menons d’ailleurs activement avec une équipe de plusieurs agents dédiés.

Cette action globale elle est vitale et stratégique pour l’avenir de nos villes, pour la qualité de nos vies.

Car les menaces structurelles sont là et c’est sur celles-ci que j’aimerais vous entendre.

Le e-commerce et les géants du web qui sortent renforcés par la crise Covid. Avec un saut des achats en ligne en 2020. On dépasse désormais 13% là où on était autour de 10% l’année dernière. Ça n’augure rien de bon pour nos villes pour nos commerçants, pour le climat et pour l’emploi.

La menace des nouveaux centres commerciaux également. A ce sujet, Madame, il me semble que vous n’avez peut-être pas suivi tous les épisodes du dossier Neypic mais je vous invite à rembobiner un peu le film.

La position de la ville est très claire sur ce projet d’un autre temps qui devrait pousser à 3 stations de tramway du centre-ville et fragiliser ses 1500 commerces. Je vous invite à relire notre contribution à l’enquête publique et à vous pencher sur les votes des élus grenoblois de la majorité à la Métropole.

L’ouverture de ce lieu se fera sans doute dans quelques années, il nous faut préparer cela car il y a un risque réel de déstabilisation du commerce local.

Le danger il est là : les géants du web et les nouveaux centres commerciaux comme Neyrpic.

J'appelle ici, solennellement les commerçantes et commerçants de Grenoble à se mobiliser pour anticiper cela.

Nous devons ensemble redoubler d'inventivité et surtout redoubler d'engagement, établir une vraie stratégie commune à moyen terme en mettant en place des actions maintenant qui porteront leurs fruits ensuite. Ceci pour faire vivre le cœur de ville, afin qu'il résiste mais surtout qu'il montre définitivement que les Malls sont des projets du passé.

Toutes nos actions dévoilées dans le plan de décembre vont dans ce sens. Le cœur de Ville est un lieu à part, un lieu historique, un lieu agréable. Loin des centres commerciaux standardisé et aseptisés, sans âme. Il nous faut réaffirmer et renforcer ces forces et ces atouts du cœur de ville. Il nous faut le faire ensemble, collectivités, habitants, commerçants :

- En continuant à rénover le patrimoine inestimable du cœur de Grenoble pour le rendre encore plus agréable, végétal, convivial et attrayant,
- En luttant contre la vacance commerciale pour éviter les spirales négatives. Avec deux secteurs prioritaires à Grenoble, le secteur Chenoise et le secteur Berriat.
- En travaillant avec les commerçants sur la qualité de service, en mettant en valeur l'artisanat, les savoirs faire, la solidarité, les concepts innovants et durables. Bref, tout ce qui le différenciera de Neyrpic
- Enfin, encore plus qu'aujourd'hui, en travaillant à l'animation du cœur de ville avec LabelVille au quotidien ainsi qu'avec les grands événements fédérateurs comme le marché de noël.

Tout ceci permettra à Grenoble d'affronter sereinement les dangers structurels qui lui font face.

Je vous remercie

**Direction Vie institutionnelle**  
**Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 07 février 2022



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le sept février**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

**Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :**

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BENREDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H15 à 22H49 et de 23H01 à 23H16

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 15H15 à 16H27

Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H15 à 23H16

M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H15 à 23H16

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H15 à 23H16

Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H15 à 23H16

M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 15H15 à 23H16

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 15H15 à 17H25

M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H26 à 23H16

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H15 à 17H35

Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Djamel WAZIZI de 15H15 à 17H17

Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 21H58 à 23H16

Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 15H15 à 23H16

M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H15 à 23H16

M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 15H15 à 18H31

M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H15 à 23H16

M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 17H26 à 19H05

Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 18H15 à 19H33

Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Sandra KRIEF de 17H30 à 18H54

M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 18H à 23H16

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 15H15 à 16H09 et de 18H à 19H55

M. Alain CARIGNON donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 16H à 17H55

Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Brigitte BOER de 15H15 à 17H20

M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 20H33 à 23H16

M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 17H30 à 23H16

Absents excusés :

Mme Chloé LE RET de 15H15 à 23H16

M. Alan CONFESSON de 22H50 à 23H

Mme Elisa MARTIN de 22H50 à 23H

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 19H15 à 19H26 et de 21H47 à 21H49

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h15

M. Vincent FRISTOT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**Discours introductif de M. le Maire, président de séance.**

**M. le Maire, rend hommage au nom du conseil municipal, à M. Christian CHEDRU ancien chef de la restauration municipale et président de la banque alimentaire de l'Isère, décédé.**

**Questions orales :**

**- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE portant sur la fresque de GOIN.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS concernant l'abandon du quartier Alliés-Beauvert.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par M. GENTIL sur la cession des parts détenues par la Ville de Grenoble au sein de Grenoble Habitat.**

Réponse de M. le Maire.

**- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par Mme BOER portant sur l'attractivité et la vitalité de Grenoble.**

Réponse de M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil du 13 décembre 2021 est adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 1-(27619)** - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

**DELIBERATION N° 2-(28064)** - VILLES EN TRANSITION - Lancement de la démarche Grenoble 2040 - Trajectoire de transition et stratégie de résilience

Intervention(s) : M. BACK, Mme CHALAS, Mme BOER, M. GENTIL, M. SIX, M. PINEL, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la démarche « Grenoble 2040 – Trajectoire de transition et stratégie de résilience » ainsi définie,
- d'autoriser la recherche de partenariat ou de financement en rapport avec cette démarche.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 3-(27975)** - SUIVI EVALUATIF / NOUVEAUX INDICATEURS - Participation à l'organisation du 2e Forum International pour le Bien-vivre à Grenoble les 29, 30 juin et 1er juillet 2022 : versement d'une subvention à l'association CCFD-Terre Solidaire pour le financement de l'évènement

Intervention(s) : M. BACK, M. PINEL, Mme BENSE

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance – Ne prend pas part au vote : 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 20 000€ TTC sur crédits existants à l'association coordinatrice du projet le CCFD-Terre Solidaire, pour contribuer à l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition du Forum International pour le Bien-Vivre à Grenoble les 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Ne prend pas part au vote : 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 4-(27588)** - DEMOCRATIE LOCALE - Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)

Intervention(s) : Mme BRETON, Mme BOER, M. PINEL, Mme BENSE, M. BEN-REDJEB, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON

**Un amendement est déposé par M. BEN-REDJEB, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 11 – Contre : 44 Grenoble en commun + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 9 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 8 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 10 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'abroger la précédente délibération portant évolution des Conseils citoyens indépendants du 26 mars 2018 ;
- d'approuver la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération, répondant aux principes d'indépendance, de diversité et précisant le rôle, la composition, le périmètre et le fonctionnement des Conseils citoyens indépendants ;
- de maintenir les six Conseils citoyens indépendants de territoire selon les modalités prévues par la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération;
- de permettre aux Conseils citoyens indépendants de territoire, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, de poser une question orale au Maire dans la limite d'une question par séance pour l'ensemble des instances citoyennes prévues par la loi ;
- de maintenir les Ateliers de projet selon les modalités prévues par la Charte de fonctionnement en annexe de cette délibération;
- de permettre aux Ateliers de projet de présenter en Conseil municipal leurs préconisations relatives à la politique municipale sur laquelle ils ont été saisis ;
- de créer annuellement des forums ouverts de territoire dans chacun des secteurs de la Ville selon les principes prévus par la charte de fonctionnement en annexe de cette délibération
- d'octroyer des moyens aux Conseils citoyens indépendants au travers de l'Association de gestion des Conseils Citoyens indépendants de Grenoble (ACCIG) ;

**- de substituer le Comité de suivi et d'évaluation des Conseils citoyens indépendants par la commission extra municipale d'évaluation des dispositifs participatifs.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**+2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**DELIBERATION N° 5-(26855) - DEMOCRATIE LOCALE - Crédit d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.**

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme BENSE, Mme BRETON

**M. le Maire suspend la séance à 18H21 à la demande de M. CARIGNON.**

**Reprise de la séance à 18H23**

Intervention(s) : M. CARIGNON

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air Socialistes et Apparentés + 2 Avenir**

**Ensemble en Confiance - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la création une Commission de suivi de l'évaluation des dispositifs de démocratie locale en charge d'accompagner la démarche d'évaluation et de définir des préconisations pour améliorer voire repenser les dispositifs participatifs**

**- d'approuver la composition pluraliste de cette Commission, présidée par un membre du Conseil municipal désigné par le Maire : 15 représentant-es des dispositifs de participation de la Ville de Grenoble, 3 professionnel-les de la Ville et du CCAS de Grenoble œuvrant dans le champ de la démocratie locale, 5 conseillers municipaux issus des groupes d'élus et répartis selon leur représentation proportionnelle au sein du Conseil Municipal et 2 chercheur-es issu-es de laboratoires publics, soit 25 membres.**

**- de désigner les cinq membres issus du conseil municipal, au scrutin proportionnel au plus fort reste :**

**2 listes de candidats sont présentées :**

**Liste Grenoble en commun :**

**- M. Antoine BACK**

**- Mme Katia BACHER**

**- M. Gilles NAMUR**

- M. Nicolas KADA
- M. Olivier BERTRAND

**Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés :**

- Mme Cécile CENATIEMPO

**Les listes ont obtenu les suffrages suivants :**

**Liste Grenoble en commun : 44 voix**

**Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 14 voix**

**A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

- Liste Grenoble en commun : 4 sièges
- Liste Nouvel Air, Socialistes et Apparentés : 1 siège

**Ainsi sont élu-es :**

- M. Antoine BACK
- Mme Katia BACHER
- M. Gilles NAMUR
- M. Nicolas KADA
- Mme Cécile CENATIEMPO

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 6-(26210)** - AFFAIRES CULTURELLES - Approbation des statuts d'une société coopérative d'intérêt collectif dans le secteur des musiques actuelles, participation au capital social , désignation des représentant-es de la ville de Grenoble au sein de la société et de son conseil coopératif.

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. BOUZEGHOUB

**Un amendement est présenté oralement par Mme LHEUREUX, celui-ci est adopté à l'unanimité :**

**Pour : 45 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard - Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme LHEUREUX, M. BERTRAND).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver la création d'une société coopérative d'intérêt collectif dénommée « musique actuelle grenobloise », à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés et dont le siège social est situé 6 rue Berthe de Boissieux à Grenoble,
- d'approuver les statuts de la SCIC « musique actuelle grenobloise » (annexe 1) et d'autoriser M. le Maire et son représentant à signer lesdits statuts de la SCIC et tout document s'y rapportant.
- D'approuver le montant de participation au capital social de la future SCIC de musiques actuelles à la hauteur de 5 000€ correspondant à l'achat de 100 parts sociales d'un montant de 50€ chacune, et son versement à la SCIC.
- De permettre la signature de M. le Maire ou son représentant des bulletins de souscription (annexe 2) correspondant à l'achat de 100 parts sociales d'un montant de 50€ chacune,
- De procéder à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres représentant la ville titulaire et suppléant.

**1 liste de candidats est présentée :**

**Liste Grenoble en commun :**

**Titulaire :**

- Mme Lucille LHEUREUX

**Suppléant :**

- M. Olivier BERTRAND

**La Liste Grenoble en commun a obtenu 44 voix**

**A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

- Liste Grenoble en commun : 1 siège

**Ainsi sont élu-es :**

**Titulaire :**

- Mme Lucille LHEUREUX

**Suppléant :**

- M. Olivier BERTRAND

- D'autoriser la représentante et son suppléant le cas échéant, à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SCIC et de son conseil coopératif et de signer les actes nécessaires ;
- D'autoriser M. le Maire à prendre toutes décisions, dans le cadre de ses attributions et sa délégation générale, pour l'exécution de la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 43**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme LHEUREUX et M. BERTRAND).**

**DELIBERATION N° 7-(27636)** - REAMENAGEMENT URBAIN - Soutien de la Ville de Grenoble aux Syndicats des copropriétés de l'Arlequin dans le cadre du programme de réhabilitation du Plan de sauvegarde - Approbation des conventions de financement

Intervention(s) : Mme PANTEL, M. PINEL, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions de financement entre la Ville de Grenoble et les syndicats de copropriétaires de l'arlequin dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Villeneuve Village Olympique et du plan de sauvegarde des copropriétés ;**

**- d'approuver le versement aux syndicats de copropriétaires de l'arlequin :  
- d'une subvention de 191 079 € pour les aides aux travaux ;  
- d'une subvention de 905 394 € pour les aides aux propriétaires occupants les plus modestes ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de financement telles que soumises en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**VOEU N° 80-(28196)** - VOEU - Affirmant l'engagement continu de la ville de Grenoble envers les objectifs de l'accord de Paris sur le climat et le soutien au traité de non-prolifération des combustibles fossiles déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : Mme BACHER, Mme CHALAS, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. SIX, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est adopté à l'unanimité :**  
**Pour : 49 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard.**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**  
**Pour : 8 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard.**

**Un amendement est présenté oralement par Mme CHALAS, celui-ci est repoussé :**  
**Pour : 10 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Le Conseil municipal de Grenoble appelle le gouvernement Français :**

- à soutenir l'initiative d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ;  
- à ne plus soutenir directement ou indirectement aucun investissement dans les combustibles fossiles ;  
- à affirmer son engagement envers les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de réduction des GES tels que demandés par le GIEC, et à engager les mesures nécessaires pour les atteindre.

**Voeu adopté à l'unanimité**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**VOEU N° 81-(28197)** - VOEU - Relatif à la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires pour assurer la qualité d'enseignement à destination des élèves et améliorer les conditions de travail des personnels de l'Education nationale dans les écoles grenobloises déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, M. le Maire, Mme GARNIER, M. PINEL.

**Un amendement est présenté oralement par le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté à l'unanimité :**  
**Pour : 54 - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**M. le Maire suspend la séance à 19H44 à la demande de M. CARIGNON.**

**Reprise de la séance à 19H56**

**Aussi, le conseil municipal de Grenoble demande au Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de :**

- octroyer tous les moyens humains, avec un statut de fonctionnaire d'Etat, nécessaires pour garantir la qualité d'enseignement à laquelle ont légitimement droit les élèves scolarisés dans les écoles de notre ville,
- prendre toutes les mesures permettant de répondre aux aspirations des personnels dont il a la charge en matière d'amélioration de leurs conditions de travail, et de revalorisation du métier d'enseignant,
- garantir un protocole sanitaire plus stable et une information directe sur ses évolutions, pour les directions d'école mais aussi les collectivités locales, avec un laps de temps avant sa mise en œuvre,
- maintenir les moyens humains nécessaires dans toutes les écoles et notamment celles des quartiers populaires, alors même que ces écoles sont déjà fragilisées par un manque de personnels du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté),
- rappelle sa demande de fin du classement en REP selon le seul critère du collège de rattachement mais bien sur les spécificités du quartier d'école, afin d'ajuster plus finement les moyens alloués.

**Voeu adopté à l'unanimité**

**Pour : 54**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**VOEU: pour l'interdiction du port du burkini dans les piscines publiques Déposé par le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

Intervention(s) : Mme BERANGER, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BACK, M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO.

**Voeu repoussé**

**Pour : 9**

**Contre : 44 Grenoble en commun**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**Ne prennent pas part au vote : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**DELIBERATION N° 8-(24973) - DEMOCRATIE LOCALE - Engagements pour un territoire participatif.**

Intervention(s) : Mme BOER, M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le texte « Engagements pour un territoire participatif » tel qu'annexé à cette délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ;
- d'intégrer pleinement le travail de création d'une plateforme numérique de participation avec Grenoble-Alpes Métropole.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 9-(27870) - VIE DES ASSOCIATIONS - Organisation du Forum des Associations 2022.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise en œuvre du Forum des Associations 2022 ;
- de fixer le montant du droit d'entrée des associations participantes au Forum des Associations 2022 à hauteur de 20, 35, 50 ou 70 euros selon grille tarifaire établie ;
- d'approuver la convention-cadre d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et les associations participantes au Forum des Associations 2022 ;
- d'approuver la convention-type de partenariat pour les partenaires de l'évènement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune des conventions susvisées ;
- d'approuver la gratuité d'un espace stand pour des associations partenaires ;
- d'autoriser le remboursement des droits d'entrée, dans les conditions énoncées.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 10-(27944) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité, présentée en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 11-(27945)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné qui prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 14 000 € au titre de l'année 2022, et d'une subvention de projet de 2 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 12-(27938)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Le Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association le CUB ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération ;
- d'attribuer à l'association le CUB, une subvention de fonctionnement de 42 500,00 € pour l'année 2022.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-(27923)** - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide pour la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 2 050 € réparti entre les sept candidat(e)s retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 14-(27926)** - EDUCATION - Participation financière de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des enfants grenoblois scolarisés en classes ULIS à Seyssins pour l'année scolaire 2020-2021 et de Saint Marcellin pour l'année scolaire 2021-2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement au titre des enfants grenoblois scolarisés dans les classes ULIS entre la commune de Seyssins et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2020-2021 (annexe 1) ainsi que ceux de la convention entre la commune de Saint-Marcellin et la ville de Grenoble au titre de l'année scolaire 2021-2022 (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(28022)** - EDUCATION - Remboursement du prépaiement des repas non consommés.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le remboursement des sommes avancées sous forme d'un mandat administratif, étant précisé que 107 familles sont concernées pour un montant total dû de 1569,47 € (liste en annexe 1).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(27927)** - EDUCATION - Attribution des récompenses décernées aux candidat(e)s dans le cadre du concours Prix Belin 2022.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le règlement du concours Prix Belin 2022, ainsi que les montants des récompenses aux candidats et ce conformément aux décisions du classement qui auront été arrêtées par les membres du jury et validées par le(a) président(e) de jury.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(28038)** - EDUCATION - Convention d'accueil des enfants de la commune de la Tronche à l'école primaire publique Porte Saint Laurent de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention d'accueil d'élèves de La Tronche à l'école Porte Saint-Laurent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(27803)** - SPORT - Mise à disposition par Grenoble-Alpes Métropole d'un terrain de baseball situé au parc de l'Ile d'Amour auprès de l'association Grenoble Baseball et Softball, et entretien de l'équipement par la ville de Grenoble - Convention tripartite entre la Métropole, la ville de Grenoble et l'association.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention tripartite à intervenir entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, et l'association Grenoble Baseball et Softball pour la mise à disposition gratuite d'un terrain sportif par la Métropole et le traçage et l'entretien de celui-ci, également à titre gracieux, par la Ville ;
- de dire que cette convention est conclue pour quatre ans à compter de sa date de notification ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(27702)** - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif et subventions dans le cadre du fonds COVID.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(27793)** - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France - Conventions d'occupation du domaine public avec Décibels Productions et avec Fat of War.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de l'association Fat of War pour l'organisation du French Wargame Day les 25 et 26 juin 2022 ;**
- **d'approuver la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société Décibels Productions pour l'organisation du concert de Ninho le 15 avril 2022 ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 21-(27845)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariats pour l'organisation de projets pédagogiques du Conservatoire entre la ville de Grenoble et les associations Barbarin & Fourchu, Projet Bob, MJC Prémol, Groupe Emile Dubois, et Concours International de Musique de Chambre de Lyon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Barbarin & Fourchu et la ville de Grenoble (annexe 1) pour la participation de deux classes d'élèves du Conservatoire à l'évènement « musique en robe de chambre » le dimanche 13 mars 2022 et le dimanche 29 mai 2022 ;**
  - **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Projet bob et la ville de Grenoble (annexe 2) pour l'organisation d'un concert des élèves du département musiques actuelles dans la salle de concert la Bobine le lundi 16 mai 2022 ;**
  - **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association MJC Prémol et la ville de Grenoble (annexe 3) pour la co-programmation au théâtre Prémol du concert « Country music, retour au pays » dans le cadre de la saison des enseignants le vendredi 20 mai 2022 ;**
  - **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Groupe Emile Dubois et la ville de Grenoble (annexe 4) pour la participation d'un groupe d'élèves du Département danse du Conservatoire au Festival « Uriage en danse » le samedi 2 juillet 2022 ;**
  - **d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Concours International de Musique de Chambre de Lyon et la ville de Grenoble (annexe 5) dans le cadre de la « Journée du Violoncelle » le 11 juin 2022 à Lyon ;**
- 
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

## **Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BACHER, Mme BRETON.**

**DELIBERATION N° 22-(27844)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat pour l'organisation de projets pédagogiques de l'ensemble de saxophones du Conservatoire entre la ville de Grenoble et les associations Tous'azinotes, Musiques en liberté et l' Harmonie de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Tous'azinotes et la ville de Grenoble pour la participation de l'ensemble de saxophones au concert du 26 mars 2022 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Musiques en liberté et la ville de Grenoble pour la participation de l'ensemble de saxophones au concert dans le cadre de l'événement « Osez la musique » dans le parc de Gières le 12 juin 2022 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'association Harmonie de Grenoble et la ville de Grenoble pour la participation de l'ensemble de saxophones au concert dans la salle Messiaen le 15 mai 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

## **Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme GARNIER, M. HABFAST, Mme LHEUREUX.**

**DELIBERATION N° 23-(27850)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble – Conventions de partenariats pour l'organisation de projets pédagogiques entre la ville de Grenoble et la Régie de Programmation Artistique et Culturelle La Rampe et la Ponatière (REPAC), ainsi que pour l'organisation du projet pédagogique Altissimo entre les communes de Grenoble, Eybens, Domène, Saint-Martin-d'Hères, Meylan et Voreppe, le SIM Jean Wiéner et les associations Ensemble Musical Crollois, le Centre Musical Accords et A cordes et vous.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Régie de Programmation Artistique et Culturelle La Rampe et la Ponatière (REPAC) et la ville de Grenoble pour

- l'organisation de classes de maître et de répétitions publiques lors des saisons 2021-2022 à 2023-2024 ;**
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre les communes de Grenoble, Eybens, Domène, Saint-Martin-d'Hères, Meylan et Voreppe ainsi que le SIM Jean Wiéner et les associations Ensemble Musical Crollois, Centre Musical Accords, et A cordes et vous et la ville de Grenoble pour l'organisation de concerts d'alto dans le cadre du projet Altissimo le 21 et 24 mai 2022 ;**
  - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 24-(27438)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum et Musée de Grenoble - Renouvellement des conventions de partenariat avec la société publique locale M TAG.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de partenariat ci-jointes à intervenir entre la ville de Grenoble et la société publique locale M TAG ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(27887)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de mise à disposition des espaces au bénéfice du Ministère des Solidarités et de la Santé pour l'organisation d'une réunion des ministres de la santé de l'Union Européenne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice du ministère des Solidarités et de la Santé ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 26-(27859)** - AFFAIRES CULTURELLES - Convention d'objectifs conclue entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble » (SAMG) pour la période 2022-2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association « Société des amis du musée de Grenoble », jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-(27941)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) Franz Fanon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec le CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel) Franz Fanon ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(27871)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Convention d'action culturelle avec la SOFIA dans le cadre de l'attribution d'une subvention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'action culturelle entre la ville de Grenoble et la société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(27860)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancien musée de peinture au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(28027)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Modification de la délibération tarifaire 2021-2022.

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire du Théâtre municipal, en annexe, incluant les prix TTC plein tarif et les tarifs réduits.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

**DELIBERATION N° 31-(27857)** - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels : Attribution de subventions : conventions et avenants financiers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexes 1 ) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;
- d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme LE RET, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 32-(27858)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Espace 600.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes du renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice de l'association Espace 600 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme PANTEL.**

**DELIBERATION N° 33-(27249)** - LOGEMENT - Avenant à la convention partenariale avec le CAUE pour l'accompagnement et la réalisation d'une charte de l'habitat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le projet d'avenant à la convention partenariale avec le CAUE de l'Isère pour l'accompagnement à la réalisation d'une charte de l'habitat pour un montant de 5 040 € ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention partenariale avec le CAUE de l'Isère pour l'accompagnement à la réalisation d'une charte de l'habitat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 34-(27897)** - URBANISME AMENAGEMENT - Contrat de relance du logement avec l'Etat pour 2022

Intervention(s) : M. BOUZEGHOUB, M. BEN-REDJEB, M. JUVEN

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver que la ville de Grenoble se porte volontaire au contrat de relance du logement avec l'Etat pour 2022 ;
- d'approuver les objectifs de logements autorisés définis pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 35-(27909)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'Île : Sortie de portage - autorisation donnée à l'EPFL-D de céder la parcelle cadastrée section IM 13 sise 1 rue Eugène Boussant à la SEM InnoVia

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la sortie de portage de la parcelle cadastrée IM13 sise 1 rue Eugène Boussant (impasse du Vercors) d'une superficie de 770 m<sup>2</sup> au bénéfice de la SEM InnoVia au prix fixé par l'EPFL-D soit environ 1 023 159 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(28024)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île – Autorisation donnée à la SEM InnoVia de céder à l'euro symbolique le tènement dit « 2A » (parcelle cadastrée AI 349p) dans le cadre de l'échange foncier avec le CEA sur le secteur Vercors

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Presqu'île, la cession à l'euro symbolique par la SEM InnoVia au CEA, du tènement 2A d'une surface d'environ 12 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle AI n° 349, teinté en rose sur les plans fonciers en annexe, situé en bordure de l'entrée sud de la contre allée ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(27876)** - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade : Autorisation d'acquisition du réseau d'exhaure auprès de Grenoble Habitat

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'acquisition du réseau d'exhaure de l'Esplanade auprès de Grenoble Habitat, pour un montant de 108 978 € TTC correspondant au coût de l'ouvrage (191 190 € TTC) déduction faite de la participation de la Ville depuis 2018 (82 212 € TTC) ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-(27877)** - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade : Autorisation de cession du réseau d'exhaure à Grenoble-Alpes Métropole

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la cession du réseau d'exhaure de l'Esplanade à Grenoble-Alpes Métropole, pour un montant de 191 190 € TTC, en application de la convention financière délibérée au Conseil municipal du 5 novembre 2018 ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 39-(27943)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert autorisation de signer une convention de portage définissant les modalités de mise en vente du bien 61 rue des Alliés avec l'EPFL-D et autorisation de céder la propriété cadastrée EP 3

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la mise sur le marché immobilier et la cession par l'EPFL-D de la parcelle cadastrée section EP 3 d'une superficie de 434 m<sup>2</sup> environ sise 61 rue des Alliés à Grenoble ;
- de s'engager à financer, auprès de l'EPFL-D, le reste à charge éventuel du déficit du portage dans la limite de 60 000 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de portage, d'une durée de 24 mois, définissant les conditions de mise sur le marché de l'immobilier de la propriété et tout document s'y rapportant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 40-(27846)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC FLAUBERT - autorisation de conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) entre la SPL SAGES et l'association « LE BAR RADIS »

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, M. le Maire, Mme BELAIR, Mme CHALAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de rapporter la délibération n° 15-(18277) du Conseil municipal du 08 juillet 2019 ;

- d'approuver l'autorisation accordée à la SPL SAGES de signer le Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) avec l'association le Bar Radis ou toute autre personne qui s'y substituerait aux conditions définies ci-après :
  - un loyer annuel de 50 000 € hors taxe et hors charges,
  - complété d'un loyer variable conditionnel. Le loyer variable ne sera dû qu'à condition que le chiffre d'affaire annuel dépasse 900 000 € HT. Dans cette hypothèse, le loyer variable sera fixé à 50% de la fraction du chiffre d'affaires dépassant les 900 000 € HT. Il sera plafonné à 30 000 € hors taxe et hors charges par an et sera déterminé chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail,
  - une franchise de loyer de 6 mois à compter de la date d'ouverture du bar-restaurant.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit bail, joint en annexe de la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**Ne prend pas part au vote : 1 Avenir Ensemble en Confiance (M. SIX)**

**DELIBERATION N° 41-(28065) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC BOUCHAYER-VIALLET – Ilot M**  
- Désaffectation et déclassement de tènements à céder à la SEM INNOVIA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le constat de la désaffectation du domaine public communal des emprises foncières à détacher de la parcelle cadastrée section IN n°124, ainsi que des volumes en tréfonds et en surplomb qui résulteront de la division de cette parcelle, destinés à la cession au profit de la SEM INNOVIA, conformément au plan foncier ci-annexé ;
- d'approuver le prononcé du déclassement du domaine public communal de ces emprises et volumes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 42-(26600)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier  
Local du Dauphiné - Acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble et approbation de la mise à bail emphytéotique consenti à l'association les Ami.e.s du 38.

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. le Maire, Mme BOER, Mme ROCHE, Mme CHALAS, M. SIX, M. PINEL, Mme CENATIEMPO, Mme DESLATTES, M. FRISTOT

**Un amendement est déposé par le groupe Grenoble en commun , celui-ci est adopté :**

**Pour : 44 – Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acter la pérennisation du centre social Tchoukar dans son implantation actuelle ;
- d'acquérir auprès de l'EPFL-D, le bien situé 38 rue d'Alembert, cadastré section IO n°79 pour un montant de 332 432,36 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte d'acquisition ;
- d'approuver la mise à bail emphytéotique à signer avec l'association les Ami.e.s du 38 pour une durée de 40 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 3 967 €, dont la première annuité sera reportée et lissée sur les années suivantes, de sorte que le montant de la redevance à partir de la deuxième année du bail jusqu'à son terme sera de 4066,17 €, et la réalisation de travaux de sécurisation et d'entretien du bâtiment, à hauteur de 460 000 € avec une clause de rencontre-pourparlers à partir de la 16ème année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au bail emphytéotique, et notamment l'acte notarié.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 43-(27880)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Urbanisme tactique : insertion au dispositif d'urbanisme tactique des bâtiments « ex-lycée Jean Jaurès » et « ex-antenne 5 »

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'insertion du bâtiment dit « ex-lycée Jean Jaurès » au dispositif d'urbanisme tactique de la collectivité,
- d'approuver l'ajout de ce bâtiment à l'Agenda d'Accessibilité programmée de la collectivité,
- d'approuver l'insertion du bâtiment dit « ex-antenne 5 » au dispositif d'urbanisme tactique de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces démarches.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**DELIBERATION N° 44-(27884)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition gracieuse de bureaux à l'Hôtel de Ville au Groupement d'Intérêt Public "Agence Grenoble Capitale Verte Européenne 2022"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux de 12 bureaux situés au 4<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville au G.I.P. Agence Capitale Verte Européenne 2022 ci annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 45-(27885)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Remises gracieuses et exonérations exceptionnelles de charges de fluides pour 4 associations suite à condamnation temporaire de l'accès aux locaux : la Compagnie du jour, le Dojo Grenoblois, la Compagnie Les Mutins, Amitié Loisirs et Découvertes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'accorder des remises gracieuses sur les charges de fluides pour :**

**La Compagnie du jour, pour la période du 30/08/2020 au 31/12/2020 pour un montant de 256,08 €.**

**Le Dojo Grenoblois, pour la période du 24/04/2020 au 31/12/2020, pour un montant de 116,49€**  
**La Compagnie Les Mutins, pour la période du 24/04/2020 au 31/12/2020, pour un montant de 78,40€**  
**Amitié loisirs découvertes, pour la période du 24/04/2020 au 31/12/2020, pour un montant de 108,84€**  
**soit un montant total de remises gracieuses sur les charges de fluides de ces associations de 559,81€ pour les périodes concernées.**

**- d'accorder des exonérations de charges de fluides pour :**

**La Compagnie du jour, pour la période du 1/01/2021 au 30/07/2021 ( facturation au réel : 5,5 % de la consommation d'eau + 2,25 % de l'électricité + 23 % du chauffage du bâtiment, les consommations n'étant pas encore connues à ce jour)**

**Le Dojo Grenoblois, pour la période du 1/01/2021 au 14/04/2021 pour un montant de 48,21 €**

**La Compagnie Les Mutins pour la période du 1/01/2021 au 24/09/2021 (Facturation au réel au prorata de la surface affectée à l'association (7,7 % du bâtiment) pour l'eau et l'électricité, les consommations n'étant pas connues à ce jour).**

**Amitié loisirs découvertes, pour la période du 1/01/2021 au 14/03/2021 pour un montant de 31,62 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(27878) - ENERGIE - Participation de la ville de Grenoble à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE PEUPLIER organisé par le FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt PEUPLIER de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-(27892) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau des centres-villes durables et de l'innovation de Centre-Ville en Mouvement.**

**Intervention(s) : M. PINEL**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble au Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de Centre-Ville en Mouvement pour un montant annuel de 2000 euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 47**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 48-(27893)** - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation temporaire du domaine public par la société SARL Palais de la Bière, domiciliée au 4 place Victor Hugo.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public communal ci annexée auprès de la société SARL Palais de la Bière, domicilié au 4 Place Victor Hugo à Grenoble, pour une durée de 10 ans.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(27894)** - DOMAINE PUBLIC - Extensions temporaires de terrasses sur stationnement pour faciliter l'application des mesures sanitaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser les extensions de terrasses temporaires jusqu'au 31 décembre 2022 uniquement sur les places de stationnement au droit des établissements.
- D'appliquer à ces extensions de terrasses, la redevance d'occupation du domaine public prévue à l'article 2002 (terrasse sur stationnement) de l'annexe 1 de la délibération du 8 novembre 2021 concernant l'actualisation des tarifs de droit de place, droits de voirie, redevance d'occupations du domaine public, prestations des espaces verts, désaffichage de la Ville de Grenoble.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 50-(27770)** - DOMAINE PUBLIC - Organisation de la Foire des Rameaux édition 2022 et fixation des tarifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver et d'appliquer les tarifs de la Foire des Rameaux 2022 annexés à la présente délibération ;
- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des coûts des consommations d'électricité engagés par la ville de Grenoble pour la Foire des Rameaux 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance – Défense d'Intérêt Professionnel Forains Indépendants, relative au remboursement des coûts des consommations d'électricité avancés par la Ville, annexée à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 51-(26677)** - DOMAINE PUBLIC - Convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole relative à la démolition de la passerelle La Bruyère ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(27854)** - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs et de moyens 2022, tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2022 entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour 2022 ;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022, d'un montant global de 44 000 € ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 53-(27855)** - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 entre la Ville de Grenoble et FNE Isère (France Nature Environnement)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022, d'un montant global de 61 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et FNE Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(27856)** - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 entre la Ville de Grenoble et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2022, d'un montant global de 15 000 €,
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(28044)** - ENVIRONNEMENT - Adoption du barème national d'évaluation de la valeur des arbres.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. PINEL, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard .**

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard .**

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 7 – Contre : 44 Grenoble en commun – Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard .**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- D'approuver l'application du Barème de l'arbre VIE-BED ainsi que ses conditions d'utilisations disponibles sur le site internet [www.baremedelarbre.fr](http://www.baremedelarbre.fr). Il permet de calculer la valeur financière d'un arbre ;
- D'autoriser le Maire à émettre un titre de recette correspondant :
  - Au dédommagement en cas de dégradation des arbres appartenant ou gérés par la Ville de Grenoble, en dehors des arbres métropolitains, sur la base de ce barème ;
  - Aux montants relatifs aux frais inhérents aux dégâts causés calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 56-(27948)** - ENVIRONNEMENT - Avis de la Ville de Grenoble sur le déclassement des installations nucléaires de base n°36 et 79, exploitées par le CEA de Grenoble, et sur le projet d'arrêté, instituant des servitudes d'utilité publique, sur les parcelles concernées par ces installations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**d'émettre les avis suivants :**

- sur le déclassement des installations nucléaires de base n°36 et 79, exploitées par le CEA de Grenoble : avis favorable,

**- sur le projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique, sur les parcelles AD 335, 336 et 337, concernées par ces installations, la Ville de Grenoble demande :**  
**d'une part, une prolongation du suivi des piézomètres au-delà des 10 ans indiqués dans le projet d'arrêté Préfectoral,**  
**d'autre part, la communication des résultats d'analyses spectrométriques qui permettront de connaître l'activité détaillée par radioéléments des prélèvements les plus significatifs.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 57-(27939)** - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble relative à l'activité de vaccination pour la période 2022-2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée, entre le Département de l'Isère et la Ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(27865)** - ACCES AUX DROITS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats et l'Ordre des Avocats, relative aux permanences juridiques gratuites dans les Maisons des Habitants-es.

Intervention(s) : M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Grenoble, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA),**
- d'attribuer au Conseil Départemental d'Accès au Droit, une subvention de 15 200€ pour l'année 2022,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(27867)** - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association EPISOL, 2022-2024 relative au dispositif de Paniers Solidaires dans les Maisons des Habitants.

Intervention(s) : M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 30 000 euros à l'association EPISOL pour l'année 2022.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-(28055)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.

**DELIBERATION N° 61-(27714)** - ACTION SOCIALE - Avenant à la Charte conventionnelle pluriannuelle Politique de la Ville, entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant au titre des années 2021 à 2022,

**- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes aux bonifications financières accordées par la CAF de l'Isère.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 62-(27951)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition du local de l'association "Arlequin d'Argile", située au 17 galerie de l'Arlequin pour l'année 2022.

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire, Mme PANTEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le renouvellement pour une durée de un an de la convention de mise à disposition du local du 17 Galerie de l'Arlequin à l'association Arlequin d'Argile.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 55**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

**DELIBERATION N° 63-(28032)** - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Pacte de gouvernance et de citoyenneté de la Métropole – Avis du Conseil municipal.

Intervention(s) : Mme CENATIEMPO, M. PINEL, M. FRISTOT, Mme CHALAS

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 14 – Contre : 44 Grenoble en commun.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'émettre un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance et de citoyenneté de Grenoble-Alpes Métropole, assorti de demandes de modifications exposées dans le rapport de présentation de la présente délibération ainsi que des remarques techniques listées en annexe de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 44**

**Contre : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 64-(27978)** - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation des statuts de Grenoble-Alpes Métropole.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approver les statuts de Grenoble-Alpes Métropole tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 65-(28049)** - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à la gestion de la SEM Innovia Grenoble Durablement portant sur les exercices 2014 à 2019.

**Intervention(s) : M. CARIGNON, M. CLOUAIRE, Mme CHALAS**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du débat intervenu sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la SEM Innovia Grenoble Durablement pour les exercices 2014 à 2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**DELIBERATION N° 66-(28050)** - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à la gestion de la SPL SAGES portant sur les exercices 2014 à 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du débat intervenu sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la SPL SAGES pour les exercices 2014 à 2019.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Avenir Ensemble en Confiance**

**DELIBERATION N° 67-(27716)** - FINANCES - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 25 novembre 2021

Intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 novembre 2021**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 52**

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 68-(27974)** - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires):**
- **le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2022 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale**
- **la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2022 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours**
- **en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,**
- **si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 57**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. SABRI).**

**DELIBERATION N° 69-(27911)** - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CENATIEMPO, Mme BELAIR

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

**Commission Solidarités**

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE L'ISERE (CDAD)	15 200,00
TOTAL ARTICLE	15 200,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Emancipations**

MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	2 500,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	2 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	2 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	6 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	20 968,00
GRENoble BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 970,00
GRENoble BASKET 38	35 560,00
GRENoble ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	90 850,00
GRENoble TENNIS	110 000,00
GRENoble VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	52 445,00
<b>KARATE GRENOBLE HOCHE</b>	<b>2 000,00</b>
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	5 290,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	70 500,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	12 500,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	3 420,00
AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	6 000,00
ANAGRAMME	8 500,00
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	1 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	3 000,00
CITEDANSE	6 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	103 262,00
COLLECTIF TERRON	3 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	5 000,00

COMPAGNIE LES MUTINS	1 500,00
COMPAGNIE SCALENE	8 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	1 000,00
EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME)	5 000,00
HADRA	9 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	6 000,00
LA COMPAGNIE DES GENTILS	7 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	4 000,00
LA PETITE PHILHARMONIE-ORCHESTRE DE CHAMBRE EN ISERE	1 000,00
LE CHAT DU DESERT	6 000,00
LE GRAND COLLECTIF	14 500,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 900,00
LES COULISSES A RESSORTS	1 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	26 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	20 000,00
MIXLAB	201 974,00
PROJET BOB/LA BOBINE	40 000,00
RETOUR DE SCENE	31 000,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
TERREUR NOCTURNE	1 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	6 000,00
TOUT EN VRAC	4 000,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	1 703,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 089,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	2 970,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	3 435,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	1 682,00
COOP SCOL ANTHOARD	4 012,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 483,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 129,00
COOP SCOL BEAUVERT ELEMENTAIRE	4 197,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	1 177,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 409,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	3 146,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 163,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	2 905,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	2 046,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	1 607,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	1 277,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	1 801,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 644,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	2 806,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	1 822,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	3 799,00
COOP SCOL FLORENCE ARTHAUD MATERNELLE	1 146,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 986,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 816,00

COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 245,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	2 780,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 216,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 004,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	1 352,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	2 785,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 887,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 003,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER	1 741,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	1 275,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	3 568,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	1 359,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	1 713,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 424,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 594,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	995,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	2 819,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 683,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 922,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	4 782,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 051,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 290,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 577,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	2 734,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 051,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	2 984,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	2 786,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	5 759,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	1 609,00
COOP SCOL MARIANNE COHN	1 539,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	2 028,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	2 496,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	784,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	1 260,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	1 496,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 450,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	2 210,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 159,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 894,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	1 825,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	1 380,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	3 539,00
COOP SCOL ST LAURENT ELEMENTAIRE	2 255,00
FRANCE BENEVOLAT GRENOBLE ISERE	900,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE (MCAGD)	14 000,00

## Commission Résiliences

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	1 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 275,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 500,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOM'ACTEURS (PEC) - RESEAU	2 000,00
AMAP ISERE	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI)	61 000,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
LE TICHODROME	10 000,00
LOW-TECH LAB GRENOBLE	2 000,00
LPO AUVERGNE-RHONE-ALPES	15 000,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	44 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	2 000,00

### Commission Solidarités

ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES	4 000,00
ASS BARATHYM	15 000,00
ASS NATIONALE DES CENTRES IVG ET DE CONTRACEPTION (ANCIC)	1 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	42 500,00
COMET	1 000,00
COMMUNIC'ACTION	1 000,00
CONTACT ISERE	800,00
EPISOL	30 000,00
LA PIROGUE	7 000,00
PIMMS DE L'ISERE	10 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	33 000,00
UNI E-S VERSELLES	14 000,00
VIRUS 36	4 000,00
COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT -	20 000,00
CCFD TERRE SOLIDAIRE	

TOTAL ARTICLE 1 551 227,00

TOTAL BUDGET 1 566 427,00

**NB : la subvention en gras, d'un montant total de 2.000,00 €, correspond aux subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.**

**Vote séparé :**

- sur l'association Virus 36 :

**Pour : 42 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**- sur le reste de la délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme LHEUREUX, Mme LE BRET, Mme PANTEL, M. BACK, Mme MARTIN, Mme DESLATTE, M. PICOLLET.**

**DELIBERATION N° 70-(27895) - FINANCES - Remboursement par Grenoble-Alpes Métropole à la Ville de Grenoble des sommes perçues au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement des services communs en 2018**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le remboursement par Grenoble-Alpes Métropole de la somme de 73 124,72 euros à la Ville de Grenoble correspondant au montant de FCTVA perçu par la Métropole en 2018 sur les dépenses d'investissement concernant les systèmes d'information et la reprographie**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-(28033) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s au titre d'un mandat spécial**

Intervention(s) : M. PINEL, M. BACK.

**Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 9 - Contre : 44 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**- le 11 janvier 2022 à Paris - Bureau exécutif France Urbaine – E. PIOLLE  
- le 19 janvier 2022 à Paris - Cérémonie à l'occasion de l'apposition d'une plaque commémorative en mémoire de Hubert Germain, résistant et homme politique français, dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale – E. PIOLLE  
- du 20 au 23 janvier 2022 à Kaunas (Lituanie) - Cérémonie d'ouverture « Kaunas –Capitale européenne de la Culture 2022 » - L. LHEUREUX, E. CARROZ, E. PIOLLE**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 72-(28006)** - ADMINISTRATION GENERALE - Transmission d'un mémoire au titre de l'article L2132-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. FRISTOT.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 6 - Contre : 44 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 1 Non inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du mémoire déposé devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mesdames Angèle AZZARO et Marie-Pia COUSTANS.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 73-(27804)** - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle.

Intervention(s) : Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Sandra Krief dans le cadre des faits décrits ci-avant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 74-(27757)** - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat à titre gratuit pour 2022 : Espace d' Affichage « Grande Bâche » Gare inférieure du Téléphérique

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat à titre gratuit jointe en annexe entre la ville de Grenoble et la Régie du Téléphérique Grenoble Bastille,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre les accords de partenariats et à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 75-(27390)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise gracieuse de dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder une remise gracieuse de dette à ..... pour un montant de 677,26 euros.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 76-(27873)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition à temps partiel d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de la Fédération des services publics CGT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de la mise à disposition de Monsieur Eric HOURS auprès de la Fédération des services publics CGT à hauteur de 20 % à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, dont la rémunération à hauteur de 20 % sera remboursée par le biais de la dotation globale de fonctionnement (article 100 de la loi du 26 janvier 1984).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 77-(28067)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Création, transformations de postes et précisions sur un emploi.

Intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les création et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique des 25 janvier et 4 février 2022.
- d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel sur la fonction de directeur de projet construction : programme d'investissement du plan lecture publique et rénovation de l'hôtel de ville.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 50**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 78-(28054)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur la protection sociale complémentaire des agents de la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX

**Le conseil municipal prend acte de l'information.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre**

**DELIBERATION N° 79-(27779)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur le Rapport Social Unique (RSU).

Intervention(s) : Mme CHALAS

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de prendre acte du Rapport Social Unique 2020.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H16**

## **ANNEXES**

## Annexe à la délibération 1-27619

Rendu-acte marchés

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHÉ millième	N° MARCHÉ	N° MARCHÉ	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant minimum euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notification du marché				
Fourniture de câbles et fils électriques pour la Ville de Grenoble	X	X	21	B	F	B	105	REXEL	38120	SAINT EGREVE	X	22 250,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	24/11/21		
Conception et réalisation d'un feu d'artifice pour la Ville de Grenoble le 14 juillet 2021	X	X	21	B	S	M	106	BREZAC	24130	LE FLEIX	26 600,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	14/06/21		
Prestations de déménagement de mobilier et matériels pour la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	132	Groupement : L2 MOVING&AK DEMENAGEMENT	38380	SASSENAGE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	27/12/21		
Prestations de service d'assurance	1	Responsabilité civile générale	21	A	S	M	145	SMACL	79000	NIORT	57 342,11	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21		
Prestations de service d'assurance	2	Responsabilité civile Maître d'œuvre	21	A	S	M	146	Assureur : MMA Courtier : EXPERIA ASSURANCES	72000	LE MANS	13 190,00	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21		
Prestations de service d'assurance	3	Défense pénale des élus et des agents	21	A	S	M	147	SMACL	79000	NIORT	15 959,93	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21		
Prestations de service d'assurance	4	Automobile : Flotte automobile et auto-missions	21	A	S	M	148	Assureur : MMA Courtier : ASSURANCE SECURITE	72030	LE MANS	466 565,58	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21		
Prestations de service d'assurance	5	Tous risques Expositions-Tous risques Matériels	21	A	S	M	149	Assureur : ALBINIGIA Courtier : ASSURANCE SECURITE	59532	LEVALLOIS PERRET	Prise de base : 350,00 TTAC	X	Prix global et forfaitaire	12	4	procédure formalisée	20/12/21		
Prestation de formation professionnelle	1	BAFA (base et approfondissement)	21	A	S	B	150	CEMEA	38800	LE PONT DE CLAIX	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21		
Prestation de formation professionnelle	2	Conducteurs de véhicules poids lourds (Permis PL/SPL)	21	A	S	B	151	CESR 38	38120	SAINT EGREVE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21		
Prestation de formation professionnelle	3	Préparation à la retraite	21	A	S	B	152	PRAXIS FORMATION	45560	SAINT DENIS EN VAL	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21		
Prestation de formation professionnelle	4	Développement de l'efficacité professionnel	21	A	S	B	153	VR2 FORMATION	31320	AUZEVILLE TOLOSANNE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21		
Prestation de formation professionnelle	5	Ecrits professionnels	21	A	S	B	154	ACCESSIT FORMATION	92081	PARIS LA DEFENSE	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	08/12/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	1	Terrassement- VRD Espaces verts	21	A	T	M	156	TRV-TP	38400	SAINT MARTIN D HERES	36 296,60	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	16/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	2	Fondations spéciales	21	A	T	M	157	PYRAMID SAS	42500	LE CHAMON- FEUGEROLLES	27 438,00	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	3	Démolition maçonnerie	21	A	T	M	158	TDMII	38800	LE PONT DE CLAIX	296 991,51	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	4	Charpente métallique	21	A	T	M	159	IOVINI	38140	RENAGE	59 062,26	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	5	Etanchéité	21	A	T	M	160	ETANCHEITE DAUPHINOISE	38090	VILLEFONTAINE	37 638,38	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	6	Bardages métalliques et panneaux composite	21	A	T	M	161	IOVINI	38140	RENAGE	36 948,03	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	7	Menuiseries métalliques Serrurerie	21	A	T	M	162	IOVINI	38140	RENAGE	153 028,01	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	8	Doublage Faux-plafonds Cloisons	21	A	T	M	163	SASU CO-BERT	69100	VILLEURBANNE	32 153,15	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	9	Menuiserie intérieure	21	A	T	M	164	L'ART DU BOIS	38130	ECHIROLLES	64 926,20	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	10	Carrelage Faïence	21	A	T	M	165	CREATION CERAMIQUE POSE	38100	GRENOBLE	49 400,00	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	11	Sol souple	21	A	T	M	166	BAILLY	38170	SEYSSINET PARISET	12 513,46	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	12	Peinture	21	A	T	M	167	SASU CO-BERT	69100	VILLEURBANNE	62 435,71	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	09/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	13	Chauffage- ventilation Plomberie Sanitaire	21	A	T	M	168	ICS	38130	ECHIROLLES	199 234,03	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	16/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	14	Électricité	21	A	T	M	169	SNEF	38430	MOIRANS	155 552,97	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21		
Centre Sportif La Rampe- Travaux de réhabilitation partielle	15	Elevateur PMR	21	A	T	M	170	Myd'L	93200	SAINT DENIS	25 925,39	X	Prix global et forfaitaire	8	0	p.adaptée_sup.90	10/11/21		
Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS	1	Secteurs 1, 2 et 7 de la Ville de Grenoble	21	A	P	B	171	BUREAU VERTIAS CONSTRUCTION	38334	MONTBONNOT ST MARTIN	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	14/12/21		
Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS	2	Secteurs 3 et 4 de la Ville de Grenoble	21	A	P	B	172	APAVE SUD EUROPE SAS 38	38431	ECHIROLLES	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	14/12/21		

Mission de contrôle technique et diagnostics techniques pour les bâtiments et infrastructures de la ville et du CCAS	3	Secteurs 5 et 6 de la Ville de Grenoble	21	A	P	B	173	QUALICONSULT	38113	VEUREY VOROISE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	14/12/21
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	1	Produits d'épicerie issus de l'agriculture biologique ou équivalent	21	A	F	B	176	MANGERZ BIO ISERE	38000	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	29/11/21
Fourniture de boissons et denrées alimentaires (hors surgelés)	7	Pains et viennoiseries pour la Ville de Grenoble	21	A	F	B	182	PANI	38100	GRENOBLE	X	X	Prix unitaire sans minimum ni maximum	12	3	procédure formalisée	29/11/21
Mission de Contrôleur Technique pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble		Mission de Contrôleur Technique pour la restauration de la Tour Perret à Grenoble	21	B	P	M	194	SOCOTEC	38434	ECHIROLLES CEDEX	15 950,00	X	Prix global et forfaitaire	36	0	p.adaptée_inf.90	20/09/21
Gardienage des musées	1	Gardienage du musée de Grenoble	21	A	S	B	195	GROUPE SAG	38640	CLAIx	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adaptée_sup.90	05/01/22
Gardienage des musées	2	Gardienage du musée Stendhal	21	A	S	B	196	GROUPE SAG	38640	CLAIx	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adaptée_sup.90	05/01/22
Gardienage des musées	3	Gardienage de l'ancien musée de peinture	21	A	S	B	197	GROUPE SAG	38640	CLAIx	X	X	Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	p.adaptée_sup.90	05/01/22
Location-entretien de bobines d'essuyage textile pour les besoins des services et des écoles publiques de la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	198	MAJ ELIS ALPES	38170	ECHIROLLES	X	100 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	4	p.adaptée_sup.90	21/12/21
Vérification, maintenance et fourniture d'extincteurs et RIA pour la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble	X	X	21	A	S	B	206	DESAUTEL	38400	SAINT MARTIN D'HERES	X		Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	21/12/21
Création d'une œuvre d'art pour la salle du conseil municipal dans le cadre de sa réfection	X	X	21	B	S	M	209	LAURA SELLIES	75018	PARIS	61 666,67	X	Prix global et forfaitaire	12	0	p.adaptée_inf.90	16/12/21
Grenoble Capitale Verte - Prestations de traductions et d'interprétariat Français/Anglais et Anglais / Français	X	X	21	B	P	B	220	TT AMPLUS	69410	CHAMPAGNE U MONT D OR	X	80 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	18	0	p.adaptée_inf.90	06/12/21
SITE CLAUDEL - Travaux de climatisation - groupe de production d'eau glacée	1	Climatisation/Tuyauterie	21	A	T	M	223	EOLYA SAS	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	342 824,00	X	Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21
SITE CLAUDEL - Travaux de climatisation - groupe de production d'eau glacée	2	Régulation	21	A	T	M	224	MOROT	38120	SAINT EGREVE	104 709,00	X	Prix global et forfaitaire	4	0	p.adaptée_sup.90	15/11/21
Prestations d'impression et de distribution de différents supports de communication pour la Ville de Grenoble dans le cadre de l'événement Capitale Verte Européenne 2022	2	Fourniture, impression et pose de signalétique	21	A	S	B	227	KAZAO	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	500 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	24	0	procédure formalisée	16/12/21
Fourniture de gants de sécurité et de protection pour les agents de la Ville de Grenoble	X	X	21	B	F	B	240	PROLIANS DESCOURS CABAUD RAA	69200	VENISSIEUX	X	22 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	14/12/21
Achat de prestations pour la création et la diffusion de vidéos ou de contenus sur le web dans le cadre de l'événement Capitale Verte	X	X	21	A	S	B	243	WDM DIGITAL	75018	PARIS	X	500 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2	procédure formalisée	26/11/21
SITE CLAUDEL - Travaux de remplacement d'ouvrants hors service sur châssis extérieurs	X	X	21	A	T	M	245	CARBONERO ISOLATION	38500	LA BUISSSE	89 320,00	X	Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_sup.90	25/11/21
Maintenance et évolution des modules de SALVIA ENERGIE PERFORMANCE Logiciel de gestion énergétique du parc immobilier de la ville de Grenoble	X	X	21	B	I	B	247	ALTEVA	93300	AUBERVILLIERS	30 000,00	41 000,00	Prix mixtes	12	1	p.adaptée_sup.90	16/12/21
Fourniture d'un food truck aménagé et équipé	0	Fourniture d'un food truck aménagé et équipé	21	B	F	B	255	SARL PMA LIBERTY MAG	26140	SAINt RAMBERTND ALBON	84 500,00	89 000,00	Prix global et forfaitaire	9	0	p.adaptée_inf.90	17/11/21
Fourniture de piles, accus et batteries et autres articles de la même famille de produits	X	X	21	B	F	B	261	UPERGY ALL BATTERIES	38120	SAINT EGREVE	9 900,00	X	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	06/12/21
Maintenance du logiciel Fusion ( logiciel de gestion de la préparation des repas pour le service cuisine centrale) et prestations complémentaires	X	X	21	B	I	B	265	SALAMANDRE	31200	TOULOUSE	3957,96	15 000,00	Prix mixtes	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	02/12/21
Prestations de conseil stratégique en communication et création, conception et réalisation d'actions de communication médias et hors médias pour la ville de Grenoble dans le cadre de l'événement Capitale Verte Européenne 2022	1	Conseil stratégique et actions de communication	21	A	S	B	292	HULA HOOP	69001	LYON	X	200 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	24	0	procédure formalisée	05/01/22
Piscine du Clos d'or - Réalisation d'une étude énergétique	X	X	21	B	P	M	298	CERENE	38080	L'ISLE-D'ABEAU	36 580,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	10/11/21
Capitale verte européenne 2022 – dispositif préventionnel de secours	X	X	21	A	S	M	315	CROIX ROUGE	38000 92100	GRENOBLE	6 246,88	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	14/12/21
Hôtel Lesdiguières - Réfection de la façade du parvis	X	X	21	B	T	M	322	EURL JP COMBIER	26190	LA MOTTE FAKIAS	44 788,00	X	Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	15/11/21
Catering Restauration – Cérémonies officielles Grenoble Capitale Verte Européenne 2022	X	X	21	B	F	B	333	AU BON SENS DE METS	38400	SAINT MARTIN D HERES	X	25 000,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	13	0	p.adaptée_inf.90	16/12/21
Réalisation d'un prototype pour une visite virtuelle, guidée et interactive de tombes patrimoniales dans le cimetière Saint Roch	X	X	21	B	S	M	334	UBILINK	38100	GRENOBLE	8 833,34	X	Prix global et forfaitaire	5	0	p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	09/12/01
Bilan quadriennal et plan de crise de l'école Simone Lagrange	X	X	21	B	S	M	339	ANTEAGROUP	69140	RILLEUX LA PAPE	8 850,00	X	Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	29/11/21

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	975,00	Modification DPGF		21	B	S	M	257	CDCI	Gymnase Malherbe et Jouaux : réalisation d'un diagnostic de structure	X	X	p.adaptée_inf.90	22 550,00	03/11/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 540,00	Modification DPGF		21	B	T	M	322	EURL PJ COMBIER	Hôtel Lesdiguières – Réfection de la façade du parvis	X	X	p.adaptée_inf.90	44 768,00	29/11/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	-38 621,10	Modification CCTP et DPGF		19	A	T	M	17	PERRINFER	Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école maternelle Diderot	11	Serrurerie	p. adaptée_sup. 90	53 885,10	01/12/21
sans incidence financière	0,00	Avenant de transfert	16PI062						SOCOTEC	Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Racine	X	X	p.adaptée_inf.90	13 552,00	08/12/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 620,00	Modification CCTP et DPGF	15P292						SINEQUANON	Relocalisation du Centre de Santé des Géants – mission de CSPS	X	X	p.adaptée_inf.90	6 045,00	02/12/21

**Annexe à la délibération n° 1- 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II- DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE :**

2021-1875	Arrêté (10/11/2021)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower, et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 22/09/2021 par lequel le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux concernant la substitution de deux antennes existantes par deux autres antennes distinctes et l'installation de nouveaux équipements techniques sur la toiture terrasse du bâtiment sis 13 rue Ampère à Grenoble.	
2021-1882	Arrêté (15/11/2021)	Me Frédéric PONCIN cabinet CDMF – AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SAS MIAL et portant demande d'annulation de l'arrêté du 16/04/2021 par lequel le Maire de la commune de Grenoble a refusé de lui délivrer un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble collectif au 25 Quai Jongkind.	

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1883	Arrêté (15/11/2021)	Me MOLLION CAP Avocats 5 Rue Félix Poulat 38000 Grenoble	<p>La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. ROSSI devant la Cour administrative de Lyon en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 26/07/2021, rejetant sa requête en annulation de la décision implicite refusant de le réintégrer dans les effectifs de la commune, ainsi que d'indemnisation des préjudices subis pour un montant de 23 197.46 euros</li> <li>- M. SIMON devant la Cour administrative de Lyon en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble en date du 26/07/2021, rejetant sa requête en annulation de la décision implicite refusant de le réintégrer dans les effectifs de la commune, ainsi que d'indemnisation des préjudices subis pour un montant de 70 003.68 euros</li> </ul>	
2021-1911	Arrêté (22/11/2021)	cabinet Lexcap Centre d'affaires Alphasis 35769 Saint Grégoire	<p>La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société Free mobile et portant demande d'annulation de l'arrêté en date du 17/09/2021 par lequel le Maire de Grenoble s'est opposé à la déclaration préalable de travaux concernant l'implantation de trois antennes de téléphonie mobile 5G et de faisceaux Hertziens sur la terrasse du bâtiment sis 18/20 place Jean Moulin.</p>	
2021-1926	Arrêté (24/11/2021)	CAP Avocats 5 Rue Félix Poulat 38000 Grenoble	<p>La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile dans le cadre de la mise en examen de M. et Mme BOUTAFA pour « des faits d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger en France ou dans un état partie de la convention de Schengen en bande organisée » et de l'audience fixée le 6 décembre 2021, devant le Tribunal Correctionnel de Lyon et l'instruction par la Juridiction interrégionale spécialisée dans la lutte contre la criminalité et la délinquance organisées (JIRS).</p>	

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1996	Arrêté (1/12/2021)	Me DELACHENAL 1 Rue Colonel Denfert Rochereau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à se constituer partie civile vu l'incendie volontaire qui s'est déroulé le 20 novembre 2021 sur une parcelle sise rue des Alliés à Grenoble et vu l'ouverture d'une instruction judiciaire par le Parquet de Grenoble dans cette affaire, et la mise en examen d'un individu pour tentative d'homicide et destruction par moyen dangereux.	
2021-2024	Arrêté (7/12/2021)	SCP DELACHENAL-DELCROIX 1 Rue Colonel Denfert Rochereau, 38000 Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en indemnisation déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. BELMEN.	
2021-2036	Arrêté (9/12/2021)	CAP Avocats 5 Rue Félix Poulat 38000 Grenoble	La Ville de Grenoble est autorisée à interjeter appel du jugement distinct rendu le 6/12/2021 par la 17ème chambre du Tribunal correctionnel de Lyon, rejetant sa constitution de partie civile à l'égard de Mme BOUTAFA et de M. BOUTAFA (affaire référencée au Parquet de Lyon sous le n° 19127000220), ainsi qu'à saisir le Président de la chambre des appels correctionnels aux fins de recevabilité immédiate de l'appel interjeté.	
2022-0054	Arrêté (11/01/2022)	Me Florian BORG 1 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête au fond et de la requête en référés-suspension déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par Mme BOER et demandant l'annulation et la suspension de la délibération en date du 13 décembre 2021 par laquelle le Conseil municipal de la commune de Grenoble a accordé à Monsieur Éric Piolle le bénéfice de la protection fonctionnelle afin de pouvoir financer ses frais d'avocat dans le cadre de sa comparution devant le Tribunal Correctionnel de Valence au sujet du dossier de la fête des tuiles	

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

**III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :**

	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (13/10/2021)	CEA Grenoble 17 avenue des Martyrs 38054 Grenoble Cedex 09	Projet CEA à Grenoble – construction de deux bâtiments métallo textiles - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  30 100 € HT
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (10/11/2021)	VERKOR, 3 allée du Nanomètre 38000 Grenoble	Projet VERKOR à Grenoble – reconversion et extension d'une halle existante pour l'implantation du Verkor Innovation Center - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière :  136 740 € HT

**IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PREEMPTION :**

2021-1827	Arrêté (8/11/2021)		Il est décidé de préempter le bien situé 23 bis rue Anatole France à Grenoble, appartenant à M. REBOISSON aux prix et conditions fixés dans la déclaration d'intention d'aliéner DIA 38 185 21 01 334, soit 39 000€.	
-----------	-----------------------	--	--	--

**V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION :**

2021-2022	Arrêté (7/12/2021)		La ville de Grenoble est autorisée à renouveler son adhésion à l'association dite Fonda.	
-----------	-----------------------	--	--	--

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

**VI- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

2021-1934	Arrêté (4/11/2021)	Mme SCHIMICCI Filippa	Cimetière Saint Roch – Titre n°493 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 4/11/2021.	Redevance : 27 553,97 €
2021-1935	Arrêté (9/11/2021)	M. TARANTINI Giovanni	Cimetière Grand Sablon – Titre n°494 – Renouvellement de concession du 7/08/2020 au 6/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-1936	Arrêté (9/11/2021)	M. MICOULIN Sylvain	Cimetière Grand Sablon – Titre n°495 - Renouvellement de concession du 2/12/2021 au 1/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1937	Arrêté (9/11/2021)	M. PRIZZI Cataldo	Cimetière Grand Sablon – Titre n°496 - Renouvellement de concession du 1/12/2021 au 30/11/2051.	Redevance : 684 €
2021-1938	Arrêté (9/11/2021)	Mmes BERNARD Marcelle et Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°497 - Renouvellement de concession du 21/06/2020 au 20/06/2035.	Redevance : 312 €
2021-1939	Arrêté (9/11/2021)	M. et Mme BARBET Jean et Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°498 – Nouvelle concession du 9/11/2021 au 8/11/2051.	Redevance : 792 €
2021-1940	Arrêté (9/11/2021)	M. LEVY Léon	Cimetière Saint Roch – Titre n°499 - Nouvelle concession du 9/11/2021 au 8/11/2051.	Redevance : 684 €
2021-1941	Arrêté (10/11/2021)	M. BOVE Louis	Cimetière Saint Roch – Titre n°500 - Renouvellement de concession du 27/10/2020 au 26/10/2035.	Redevance : 312 €
2021-1942	Arrêté (10/11/2021)	Mme IMERI Angéla	Cimetière Saint Roch – Titre n°501 - Renouvellement de concession du 16/12/2021 au 15/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1943	Arrêté (10/11/2021)	Mme BOUVIER Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°502 - Renouvellement de concession du 14/12/2021 au 13/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1944	Arrêté (10/11/2021)	M. RUMOLO Henri	Cimetière Saint Roch – Titre n°503 - Renouvellement de concession du 3/11/2021 au 2/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1945	Arrêté (10/11/2021)	M. MARCHAL Charles	Cimetière Grand Sablon – Titre n°504 - Renouvellement de concession du 29/12/2021 au 28/12/2051.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1946	Arrêté (10/11/2021)	M. GUIEU Jules	Cimetière Saint Roch – Titre n°505 - Renouvellement de concession du 4/11/2021 au 3/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1947	Arrêté (10/11/2021)	M. BERTOLONE Georges	Cimetière Grand Sablon – Titre n°506 - Renouvellement de concession du 14/10/2021 au 13/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-1948	Arrêté (10/11/2021)	M. RUYNAT Albert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°507 - Renouvellement de concession du 13/03/2020 au 12/03/2035.	Redevance : 312 €
2021-1949	Arrêté (10/11/2021)	M. PEGUET Gaston	Cimetière Grand Sablon – Titre n°508 - Renouvellement de concession du 8/05/2021 au 7/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-1950	Arrêté (15/11/2021)	Mme FARETRA Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°509 - Renouvellement de concession du 30/05/2019 au 29/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-1951	Arrêté (15/11/2021)	M. BOTTOLIER LEMALLAZ Adolphe	Cimetière Saint Roch – Titre n°510 - Renouvellement de concession du 26/01/2019 au 25/01/2034.	Redevance : 312 €
2021-1952	Arrêté (15/11/2021)	M. PROST Robert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°511 - Renouvellement de concession du 12/11/2021 au 11/12/2051.	Redevance : 1 368 €
2021-1953	Arrêté (15/11/2021)	M. PREVOT Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°512 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1954	Arrêté (15/11/2021)	Mme MANAOU Danièle	Cimetière Grand Sablon – Titre n°513 - Renouvellement de concession du 12/07/2021 au 11/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-1955	Arrêté (16/11/2021)	M. CORNERO Antony	Cimetière Grand Sablon – Titre n°514 - Renouvellement de concession du 21/03/2018 au 20/03/2033.	Redevance : 312 €
2021-1956	Arrêté (16/11/2021)	M. MARMONIER Paul	Cimetière Saint Roch – Titre n°515 - Renouvellement de concession du 22/12/2021 au 21/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1957	Arrêté (16/11/2021)	M. et Mme BAUCHER Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°516 - Renouvellement de concession du 7/12/2021 au 6/12/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1958	Arrêté (17/11/2021)	Mme CHENH Thi Thom	Cimetière Grand Sablon – Titre n°517 - Nouvelle concession du 16/11/2021 au 15/11/2051.	Redevance : 792 €
2021-1959	Arrêté (16/11/2021)	Mme MADELIN Nadège	Cimetière Grand Sablon – Titre n°518 - Nouvelle concession du 16/11/2021 au 15/11/2036.	Redevance : 396 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1960	Arrêté (17/11/2021)	M. et Mme GIVELET Jacques	Cimetière Grand Sablon – Titre n°519 - Renouvellement anticipé de concession du 9/11/2026 au 8/11/2056.	Redevance : 684 €
2021-1961	Arrêté (18/11/2021)	Mme BERT Lucie	Cimetière Saint Roch – Titre n°520 - Renouvellement de concession du 20/12/2020 au 19/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-1962	Arrêté (18/11/2021)	Mme BOS Germaine	Cimetière Saint Roch – Titre n°521 - Renouvellement de concession du 11/09/2021 au 10/09/2036.	Redevance : 312 €
2021-1966	Arrêté (18/11/2021)	M. IHADJADENE Ali	Cimetière Grand Sablon – Titre n°523 - Renouvellement de concession du 9/12/2021 au 8/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-1980	Arrêté (19/11/2021)	M. BURZYNSKI Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°521 - Renouvellement anticipé de concession du 23/05/2023 au 22/05/2038.	Redevance : 312 €
2021-1981	Arrêté (18/11/2021)	Mme BRUNAT Georgette	Cimetière Saint Roch – Titre n°524 - Renouvellement de concession du 15/10/2021 au 14/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-1982	Arrêté (22/11/2021)	Mme VARET Blanche	Cimetière Saint Roch – Titre n°525 - Renouvellement de concession du 16/05/2019 au 15/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-1983	Arrêté (22/11/2021)	Mme BOURGUIGNON Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°526 - Renouvellement de concession du 7/02/2021 au 6/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-1984	Arrêté (22/11/2021)	Mme VARANI Ida	Cimetière Grand Sablon – Titre n°527 - Renouvellement de concession du 14/11/2021 au 13/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-1985	Arrêté (22/11/2021)	Mme GENTILIN Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n°528 - Renouvellement de concession du 30/03/2021 au 29/03/2036.	Redevance : 312 €
2021-1986	Arrêté (22/11/2021)	Mme BONSIGNORE Rosaria	Cimetière Grand Sablon – Titre n°529 - Renouvellement de concession du 9/11/2021 au 8/11/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1987	Arrêté (23/11/2021)	Mme MOLLARD Marie-Louise	Cimetière Saint Roch – Titre n°530 - Renouvellement de concession du 17/04/2021 au 16/04/2051.	Redevance : 684 €
2021-1988	Arrêté (23/11/2021)	Mme EYMOND Thérèse	Cimetière Grand Sablon – Titre n°531 - Renouvellement de concession du 5/11/2012 au 4/11/2042.	Redevance : 684 €
2021-1989	Arrêté (23/11/2021)	M. TOCHE Raymond	Cimetière Saint Roch – Titre n°532 - Renouvellement de concession du 24/06/2019 au 23/06/2049.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-1990	Arrêté (23/11/2021)	M. et Mme BARBIER Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°533 - Renouvellement de concession du 15/02/2011 au 14/02/2041.	Redevance : 684 €
2021-1991	Arrêté (23/11/2021)	Mme SARRAUTE Laëtitia	Cimetière Grand Sablon – Titre n°534 - Renouvellement de concession du 10/12/2020 au 9/12/2035.	Redevance : 312 €
2021-1992	Arrêté (23/11/2021)	Mme SALVAGGIO Stéfana	Cimetière Grand Sablon – Titre n°535 – Nouvelle concession du 23/11/2021 au 22/11/2071.	Redevance : 1188 €
2021-1993	Arrêté (23/11/2021)	Mme SIFFLET Ginette	Cimetière Saint Roch – Titre n°536 - Renouvellement de concession du 23/11/2021 au 22/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-1994	Arrêté (24/11/2021)	M. JACOBY Albert	Cimetière Saint Roch – Titre n°537 - Renouvellement de concession du 31/08/2014 au 30/08/2044.	Redevance : 1368 €
2021-2050	Arrêté (6/12/2021)	M. PREVOT Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°512 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-2051	Arrêté (24/11/2021)	Mme MAFUTA LUISA Elisabeth	Cimetière Grand Sablon – Titre n°538 – Nouvelle concession du 24/11/2021 au 23/11/2071.	Redevance : 1188 €
2021-2052	Arrêté (25/11/2021)	Mme BLONDEL Colette	Cimetière Saint Roch – Titre n°539 – Nouvelle concession du 25/11/2021 au 24/11/2051.	Redevance : 684€
2021-2053	Arrêté (25/11/2021)	M. FASANO Louis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°540 - Renouvellement de concession du 16/04/2021 au 15/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-2054	Arrêté (25/11/2021)	Mme CIALDELLA Angèle	Cimetière Saint Roch – Titre n°541 - Renouvellement de concession du 7/12/2018 au 6/12/2033.	Redevance : 624 €
2021-2055	Arrêté (25/11/2021)	M. MICHELON Aimé	Cimetière Saint Roch – Titre n°542 - Renouvellement de concession du 20/12/2021 au 19/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-2056	Arrêté (25/11/2021)	Mme DAVID Alice	Cimetière Saint Roch – Titre n°543 - Renouvellement de concession du 28/07/2021 au 27/07/2036.	Redevance : 312 €
2021-2057	Arrêté (29/11/2021)	M. BRION Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°544 - Renouvellement de concession du 3/02/2021 au 2/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-2058	Arrêté (29/11/2021)	Mme MOLLARD Marie	Cimetière Saint Roch – Titre n°545 - Renouvellement de concession du 17/05/2019 au 16/05/2034.	Redevance : 312 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-2059	Arrêté (29/11/2021)	Mme OTTERNAUD Jeanne	Cimetière Grand Sablon – Titre n°546 - Renouvellement de concession du 12/12/2020 au 11/12/2050.	Redevance : 684 €
2021-2060	Arrêté (29/11/2021)	M. GANNER Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°547 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 312 €
2021-2061	Arrêté (29/11/2021)	M. BENICHOU Claude	Cimetière Grand Sablon – Titre n°548 - Renouvellement de concession du 21/12/2021 au 20/12/2051.	Redevance : 684 €
2021-2062	Arrêté (29/11/2021)	M. ANGELIER René	Cimetière Grand Sablon – Titre n°549 – Nouvelle concession du 29/11/2021 au 28/11/2036.	Redevance : 396 €
2021-2063	Arrêté (30/11/2021)	M. BARKA Miloud	Cimetière Grand Sablon – Titre n°550 – Nouvelle concession du 29/11/2021 au 28/11/2036.	Redevance : 312 €
2021-2064	Arrêté (2/12/2021)	Mme et M. BRUNET Alexis	Cimetière Saint Roch – Titre n°551 - Renouvellement de concession du 13/11/2021 au 12/11/2036.	Redevance : 624 €
2021-2065	Arrêté (2/12/2021)	M. RUFENACHT Serge	Cimetière Grand Sablon – Titre n°552 - Renouvellement de concession du 17/05/2019 au 16/05/2034.	Redevance : 312 €
2021-2066	Arrêté (2/12/2021)	M. VINCENT Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°553 - Renouvellement de concession du 27/02/2021 au 26/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-2067	Arrêté (2/12/2021)	M. DESCOTE-GENON Gabriel	Cimetière Saint Roch – Titre n°554 - Renouvellement de concession du 28/09/2020 au 27/09/2070.	Redevance : 2 376 €
2021-2068	Arrêté (2/12/2021)	M. AROCA Jean	Cimetière Grand Sablon – Titre n°555 - Renouvellement de concession du 27/05/2021 au 26/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-2069	Arrêté (2/12/2021)	M. COLERE André	Cimetière Grand Sablon – Titre n°556 - Renouvellement de concession du 1/11/2021 au 31/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-2070	Arrêté (3/12/2021)	M. et Mme CARRE Serge et Marie-Hélène	Cimetière Grand Sablon – Titre n°557 - Renouvellement de concession du 4/12/2021 au 3/12/2036.	Redevance : 312 €
2021-2071	Arrêté (6/12/2021)	M. VARESANO Joseph	Cimetière Saint Roch – Titre n°558 - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 312 €
2021-2072	Arrêté (6/12/2021)	M. MESSAOUDI Djamel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°559 – Nouvelle concession du 6/12/2021 au 5/12/2051.	Redevance : 684 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2021-2073	Arrêté (7/12/2021)	M. TRUC Fernand	Cimetière Grand Sablon – Titre n°560 - Renouvellement de concession du 28/08/2020 au 27/08/2035.	Redevance : 312 €
2021-2074	Arrêté (7/12/2021)	Mme ARONICA Rose	Cimetière Saint Roch – Titre n°561 - Renouvellement de concession du 25/05/2021 au 24/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-2075	Arrêté (7/12/2021)	Mme SFORZA Claire	Cimetière Saint Roch – Titre n°562 - Renouvellement de concession du 3/05/2021 au 2/05/2036.	Redevance : 312 €
2021-2076	Arrêté (7/12/2021)	Mme ROCHE Simone	Cimetière Saint Roch – Titre n°563 - Renouvellement de concession du 22/10/2021 au 21/10/2071.	Redevance : 1188 €
2021-2077	Arrêté (7/12/2021)	Mme BENT M'HAMED Zohra	Cimetière Grand Sablon – Titre n°564 – Nouvelle concession du 7/12/2021 au 6/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0004	Arrêté (8/12/2021)	Mme DURIEU Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°565 – Nouvelle concession du 7/12/2021 au 6/12/2051.	Redevance : 684 €
2022-0005	Arrêté (10/12/2021)	Mme PUISSANT Yvonne	Cimetière Saint Roch – Titre n°566 - Renouvellement de concession du 29/01/2019 au 28/01/2049.	Redevance : 684 €
2022-0006	Arrêté (8/12/2021)	M. DUTROU Raymond	Cimetière Grand Sablon – Titre n°567 - Renouvellement de concession du 22/10/2021 au 21/10/2036.	Redevance : 312 €
2022-0007	Arrêté (8/12/2021)	M. CRIFO Armand	Cimetière Saint Roch – Titre n°568 - Renouvellement de concession du 31/12/2021 au 30/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0008	Arrêté (9/12/2021)	Mme ARNAUD Jacqueline	Cimetière Grand Sablon – Titre n°569 - Renouvellement de concession du 28/12/2021 au 27/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0009	Arrêté (9/12/2021)	M. et Mme LAMBREY Georges et Paula	Cimetière Saint Roch – Titre n°570 - Renouvellement de concession du 31/12/2021 au 30/12/2036.	Redevance : 624 €
2022-0010	Arrêté (9/12/2021)	Mme SOUNILLAC Adeline	Cimetière Saint Roch – Titre n°571 - Renouvellement de concession du 21/03/2000 au 20/03/2050.	Redevance : 1188 €
2022-0011	Arrêté (10/12/2021)	Mme DORLIN Hélène	Cimetière Saint Roch – Titre n°572 - Nouvelle concession du 10/12/2021 au 9/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0012	Arrêté (13/12/2021)	Mme DUMAS Christiane	Cimetière Grand Sablon – Titre n°573 – Nouvelle concession du 13/12/2021 au 12/12/2051.	Redevance : 792 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2022-0013	Arrêté (14/12/2021)	M. MASSIAH Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°574 - Renouvellement de concession du 22/06/2021 au 21/06/2071.	Redevance : 1188 €
2022-0014	Arrêté (14/12/2021)	M. JACQUOT Joseph	Cimetière Grand Sablon – Titre n°575 - Renouvellement de concession du 16/10/2021 au 15/10/2036.	Redevance : 624 €
2022-0015	Arrêté (14/12/2021)	Mme COURTIAL Elisa	Cimetière Grand Sablon – Titre n°576 - Renouvellement de concession du 5/11/2021 au 4/11/2036.	Redevance : 312 €
2022-0016	Arrêté (14/12/2021)	M. HOUMIME Ahmed	Cimetière Grand Sablon – Titre n°577 – Nouvelle concession du 14/12/2021 au 13/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0017	Arrêté (15/12/2021)	Mme FURMANN Denise	Cimetière Saint Roch – Titre n°578 – Conversion de concession du 15/12/2021 au 14/12/2051.	Redevance : 650,53 €
2022-0018	Arrêté (14/12/2021)	M. BOTTELLI Gilbert	Cimetière Saint Roch – Titre n°579 - Renouvellement de concession du 13/12/2021 au 12/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0019	Arrêté (15/12/2021)	M. VERRI Henri	Cimetière Grand Sablon – Titre n°580 - Renouvellement de concession du 7/12/2021 au 6/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0020	Arrêté (15/12/2021)	Mme COCHAUD Pierre	Cimetière Grand Sablon – Titre n°581 - Renouvellement de concession du 6/04/2018 au 5/04/2033.	Redevance : 312 €
2022-0025	Arrêté (16/12/2021)	M. SARAFIAN Grégoire	Cimetière Saint Roch – Titre n°582 - Renouvellement de concession du 2/10/2021 au 1/10/2036.	Redevance : 312 €
2022-0026	Arrêté (16/12/2021)	M. ORSET Victor	Cimetière Grand Sablon – Titre n°583 - Renouvellement de concession du 17/01/2021 au 16/01/2036.	Redevance : 312 €
2022-0027	Arrêté (17/12/2021)	M. RAMBAUD François	Cimetière Saint Roch – Titre n°584 - Renouvellement de concession du 16/12/2021 au 15/12/2051.	Redevance : 1368 €
2022-0028	Arrêté (17/12/2021)	Mme REBOUL Erika	Cimetière Grand Sablon – Titre n°585 - Conversion de concession du 16/12/2021 au 15/12/2071.	Redevance : 939,65 €
2022-0029	Arrêté (20/12/2021)	M. ROUSSEL Louis	Cimetière Grand Sablon – Titre n°586 - Renouvellement de concession du 26/11/2021 au 25/11/2051.	Redevance : 684 €
2022-0030	Arrêté (20/12/2021)	M. VILLARINO Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°587 - Renouvellement de concession du 17/01/2020 au 16/01/2035.	Redevance : 312 €

**Annexe à la délibération n° 27619 Conseil municipal du 7 février 2022**

2022-0031	Arrêté (20/12/2021)	Mme POINARD Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°588 - Renouvellement de concession du 24/12/2021 au 23/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0032	Arrêté (20/12/2021)	M. THIBIER Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°589 - Renouvellement de concession du 12/03/2021 au 11/03/2036.	Redevance : 312 €
2022-0033	Arrêté (21/12/2021)	M. DIABY Mamadou Ba	Cimetière Grand Sablon – Titre n°590 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0034	Arrêté (20/12/2021)	M. BESSON Robert	Cimetière Grand Sablon – Titre n°591 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2071.	Redevance : 1188 €
2022-0035	Arrêté (21/12/2021)	M. SCHNEIDER Marcel	Cimetière Saint Roch – Titre n°592 – Conversion de concession en perpétuelle à compter du 21/12/2021	Redevance : 14057,91 €
2022-0036	Arrêté (21/12/2021)	Mme RIONDET Paulette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°593 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0037	Arrêté (22/12/2021)	Mme CARMÈS Renée	Cimetière Grand Sablon – Titre n°594 – Nouvelle concession du 21/12/2021 au 20/12/2036.	Redevance : 396 €
2022-0038	Arrêté (22/12/2021)	MM. RIGARD-CERISON Eugène et Paul et REBUFFET Roger	Cimetière Grand Sablon – Titre n°595 - Renouvellement de concession du 27/08/2020 au 26/08/2035.	Redevance : 312 €
2022-0039	Arrêté (23/12/2021)	M. ARTARIT Michel	Cimetière Grand Sablon – Titre n°596 – Nouvelle concession du 22/12/2021 au 21/12/2071.	Redevance : 1188 €
2022-0040	Arrêté (22/12/2021)	Mme HAAS Marie-Joséphine	Cimetière Grand Sablon – Titre n°597 - Renouvellement de concession du 21/02/2021 au 20/02/2036.	Redevance : 312 €
2022-0041	Arrêté (23/12/2021)	Mme GRAS Mathilde	Cimetière Saint Roch – Titre n°598 - Renouvellement de concession du 9/12/2021 au 8/12/2036.	Redevance : 312 €
2022-0042	Arrêté (24/12/2021)	Mme D'INTRONO Angela	Cimetière Saint Roch – Titre n°599 - Renouvellement de concession du 5/11/2021 au 4/11/2036.	Redevance : 312 €
2022-0043	Arrêté (24/12/2021)	M. BREYSSE Maurice	Cimetière Saint Roch – Titre n°600 - Renouvellement de concession du 14/11/2021 au 13/11/2036.	Redevance : 312 €

**Annexe 1 à la délibération n° 19-27702**

**CM du 7 février 2022**

**TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTIONS DES SUBVENTIONS 2022**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS											
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022					
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée			
2	avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	12-janv.-21	31-déc.-2023	7 010 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	3 030 €	1 134 €	<b>3 970 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-2023	107 345 €	Organisation du championnat d'Isère Aviron Indoor	41 300 €	0 €	<b>6 000 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	25-janv.-21	31-déc.-2023	43 236 €	Fonctionnement 2022 – Détachement 1er semestre	1 300 €	1 073 €	<b>20 968 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	13-janv.-21	31-déc.-2023	63 630 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	25 470 €	1 170 €	<b>35 560 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	07-janv.-21	31-déc.-2023	89 594 €	Fonctionnement complémentaire 2022	7 000 €	0 €	<b>90 850 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Grenoble Tennis	12-juil.-21	30-juin-2024	142 000 €	Fonctionnement 2022	0 €	592 326 €	<b>110 000 €</b>		
			délibération n° 26295 du 12 juillet 2021								
2	avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G.V.U.C)	07-janv.-21	31-déc.-2023	133 475 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	80 700 €	6 903 €	<b>52 445 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Les Centaures Football Américain	12-janv.-21	31-déc.-2023	9 980 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	4 030 €	0 €	<b>5 290 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
2	avenant financier	Office Municipal des Sports de Grenoble (OMS)	25-janv.-21	31-déc.-2023	76 500 €	Fonctionnement 2022	0 €	3 560 €	<b>70 500 €</b>		
			délibération n° 24644 du 1 février 2021								
2	avenant financier	YETI'S Grenoble Roller Hockey	15-mars-21	31-déc.-2023	5 410 €	Fonctionnement 2022 - volet projet des clubs sportifs de haut niveau	1 980 €	0 €	<b>3 420 €</b>		
			délibération n° 24122 du 14 décembre 2020								
<b>Total</b>								<b>399 003 €</b>			

**Annexe 3 à la délibération n° 19-27702****CM du 7 février 2022****POUR INFORMATION :  
TABLEAU RÉCAPITULATIF****SUBVENTIONS PRÉSENTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2022 AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AIDES COVID 19**

Nom de l'Association	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		déjà votée	Avantage en nature	proposée
Karaté Grenoble Hoche	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	1 000 €	0 €	<b>2 000 €</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>2 000 €</b>

Nom du spectacle	Date de diffusion	Heure	Lieu	Plein	Moins de 26 ans ; Minima sociaux ; Demandeurs d'emploi Personnes invalides	Dernière minute (1)	Moins de 12 ans	Un adulte avec enfants de moins de 12ans	Collectivités ; Groupes de 10 personnes et plus (2)	Organismes Intermédiaires Convenus ; Organismes de partenariat (3)	Collège - Lycée	Ecole maternelles et primaires
Terres mères	mar 28/09/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Poings	jeu 30/09/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Strip tease & rêve avec revolver	sam 02/10/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Cloc	mer 06/10/2021	18H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 07/10/2021	10H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Jazzoo *	ven 08/10/2021	10H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	ven 08/10/2021	14H30	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 09/10/2021	16H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Le discours	mer 13/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 15/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 16/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
1ère mondiale **	jeu 14/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Ruines	mer 20/10/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Fête l'amour	jeu 21/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 22/10/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Edouard II	mar 09/11/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Miracles	jeu 18/11/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	
	ven 19/11/2021	14H30	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	
Espace pudique (& angles morts)	mer 24/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 25/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 26/11/2021	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Et si en plus il n'y a personne	ven 03/12/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 04/12/2021	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Prévés de feuilles les arbres bruiscent	mer 08/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 09/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 10/12/2021	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
DIY	mer 15/12/2021	14H30	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 16/12/2021	10H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	jeu 16/12/2021	14H30	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 18/12/2021	16H	145	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Gens du pays	mar 04/01/2022	19H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	mer 05/01/2022	10H	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	jeu 06/01/2022	10H	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	jeu 06/01/2022	14H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
	ven 07/01/2022	19H30	Espace 600	16	10	-	-	-	14	8	8	-
100m papillon	jeu 06/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Traversées	mar 11/01/2022	10H	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mar 11/01/2022	14H30	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mer 12/01/2022	9H45	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	mer 12/01/2022	18H	Poche	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Résonance ***	mar 11/01/2022	14H30	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
	mer 12/01/2022	20H	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
	jeu 13/01/2022	20H	GT	18	9	12	-	-	16	8	8	-
A la carabine	mer 19/01/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 20/01/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Les flyings	ven 21/01/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Mort d'une montagne	mer 26/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 27/01/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Pli	ven 28/01/2022	20H	GT	17	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 29/01/2022	20H	GT	17	10	12	-	-	14	8	8	-
Dérapages	ven 04/02/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Rouge Carmin	mar 08/02/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mer 09/02/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 10/02/2022	14H30	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Peau de papier	mer 09/02/2022	10H00	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
	jeu 10/02/2022	14H30	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
	mar 15/02/2022	15H00	Espace 600	13	7	-	6	-	-	-	7	6
Syndrome du banc de touche	mer 02/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
L'amour comme un dieu	ven 04/03/2022	18H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 04/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	
	sam 05/03/2022	18H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 05/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Dimanche	lun 07/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mar 08/03/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Cardamone	jeu 17/03/2022	14H30	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 17/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 18/03/2022	10H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
A tous ceux qui aiment se salir en parlant	mar 22/03/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	mer 23/03/2022	20H	Poche	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Plongées au noir	jeu 24/03/2022	22H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	ven 25/03/2022	17H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 26/03/2022	9H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Les 12 travelos d'Hercule	mer 30/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 31/03/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Hortense	ven 01/04/2022	21H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 02/04/2022	16H30	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	sam 02/04/2022	21H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	dim 03/04/2022	11H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
La galerie	ven 08/04/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
	sam 09/04/2022	20H	GT	16	10	12	5	11	14	5	8	5
Mac Beth	mer 13/04/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
	jeu 14/04/2022	20H	145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le grand brasier	mer 04/05/2022	19H	Poche / 145	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le grand brasier (partie 2)	mer 04/05/2022	21H	145	8	5	6	-	-	7	4	4	-
Les intrépides	mer 07/05/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-
Le chant du crapaud	jeu 12/05/2022	20H	GT	16	10	12	-	-	14	8	8	-

Les tarifs réduits sont accordés sur présentation des justificatifs mentionnés en annexe de la délibération n° 25924 du 14/06/2021, au moment de l'achat des billets. Le tarif « personnes invalides » s'applique également à un accompagnant.

Les personnes pouvant justifier du statut d'encadrant bénéficiant de gratuité dont le nombre sera déterminé par le Théâtre en fonction de la nature des groupes concernés.

(1) Tarif applicable le jour des représentations une demi-heure avant le début des spectacles, dans la limite des places disponibles.

(2) Tarif "Groupes de 10 personnes et plus" : tarif applicable pour un achat de 10 billets ou plus par représentation avec paiement unique.

(3) Tarif applicable aux organismes sous convention avec la Ville de Grenoble qui font le relais dans le cadre de ses actions culturelles et aux organismes ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal, ainsi qu'aux groupes constitués au sein des Maisons des habitants. Dans ce dernier cas, la MDH, s'engage à fournir une liste nominative des membres du groupe.

\* Pour "Jazzoo", le tarif est de 14 € pour les adhérents du Jazz Club de Grenoble, sur présentation d'une carte en cours de validité.  
\*\* Pour "1ère mondiale", le tarif est de 12 € sur présentation d'un billet pour "Fiasco" le 14/12/2021 à la Rampe d'Echirolles.

\*\*\* Pour "Résonance", le tarif est de 12 € pour les adhérents à l'Hexagone de Meylan (sur présentation de la carte) ou sur présentation d'un billet pour "Sisyphe heureux" le 19/05/2022 à l'Hexagone de Meylan.

Dans le cadre du dispositif Les Envolées, un "Pass 3 spectacles" est proposé à 30 € pour les spectacles "Terres mères", "Poings" et "Strip tease & rêve avec revolver". Soit un montant de 10 € pour chaque billet.

Dans le cadre d'Escapades Dances, un Pass d'un prix de 2 € est proposé. Il ouvre droit à un tarif à 12 € pour les spectacles "Résonance", "Dérapages" et "Rouge Carmin". Il permet également de bénéficier d'un tarif réduit pour les autres manifestations du parcours Escapades Dances ayant lieu dans les salles partenaires. Ce tarif de 12 € pour "Résonance", "Dérapages" et "Rouge Carmin" est également applicable aux usagers ayant acheté un "Pass" dans les salles partenaires.

Pour les spectacles qu'ils organisent, les Producteurs des spectacles organisés au Théâtre pourront bénéficier d'un tarif correspondant au tarif "Moins de 26 ans, Minima sociaux, demandeurs d'emploi, Personnes invalides", s'il est contractuellement prévu et, pour un nombre limité de places figurant dans les contrats.

Des gratuités pourront être accordées aux producteurs des spectacles organisés par le Théâtre si elles sont contractuellement prévues ou à toute autre personne sur autorisation de l'autorité territoriale compétente, ou dans le cadre de loteries organisées par le Théâtre municipal sur les réseaux sociaux. Dans ce dernier cas une validation de l'autorité territoriale est également nécessaire et le nombre de places est limité à 10.

**ANNEXE 1**  
**Attribution de subventions suite aux comités d'avis du 10 janvier 2022**  
**Exercice budgétaire 2022- Tableau récapitulatif**

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRI MOINE	AMIS DU MUSÉUM	<p><b>Activités de mise en valeur des collections et du programme du muséum.</b></p> <p>L'association contribue au rayonnement du Muséum, collabore à la réalisation d'animations afin d'élargir son public, vulgarise les connaissances actuelles sur le monde de la nature, organise des conférences gratuites et ouvertes à tous en soutenant l'exposition annuelle du Muséum via l'organisation de visites de l'exposition, de conférences et d'animations (ateliers) liées au thème de l'exposition.</p> <p>Pour l'année 2022, la programmation se compose de 4 Animations - ateliers, 10 conférences, 10 Journées découvertes en relation avec les sciences de la terre, de la vie et de l'homme, des participations aux manifestations organisées par le Muséum, des visites découvertes du Muséum, du Jardin des Plantes et des serres par d'autres publics, des visites guidées de certaines salles du Muséum (ex parole de terre). Moyens humains : une dizaine de bénévoles, 161 adhérents.</p>	6 000 €			1 931,42 €	7 000 €		6 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	LIVRE	ANA GRAMME	<p><b>Programme d'activités 2022.</b></p> <p>L'association a pour but de créer des propositions artistiques et culturelles (événements, créations théâtrales, actions culturelles) en direction des adultes, des jeunes et des enfants ; de promouvoir la langue française et la littérature dans toute leur diversité ; de favoriser l'échange "auteur-lecteur " ; d'encourager la pratique amateur et la créativité ; d'élargir le cercle des lecteurs et des pratiques de lecture, en abordant la lecture sous des formes ludiques et nouvelles ; d'aller à la rencontre de publics diversifiés, y compris fragilisés ou éloignés de la culture, à Grenoble et sur l'ensemble du département ; d'encourager et favoriser la transversalité des disciplines artistiques et créatives ; de s'appuyer sur la littérature pour soulever et éclairer des problématiques sociales, de créer du lien social entre les usagers, les spectateurs, les différentes structures. Programme 2022 : Actions pédagogiques et artistiques en direction des amateurs (toute l'année) ; L'échappée Noire : 1er septembre au 15 novembre ; Dis-moi dix mots qui (d)étonnent : De janvier à avril ; À la Lune (toute l'année 2022) ; Lectures polyphoniques ou presque : Automne ; La Belle Verte : Mars à décembre. Moyens humains : 1,2 ETP. Partenariats : Bibliothèque de Grenoble, CHU, UGA etc.</p>	8 500 €			6 926,83 €	18 000 €	8 500 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	ASS ÉTUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURES (AEMD)	<p><b>Printemps des poètes 2022</b></p> <p>Le printemps des poètes est un festival autour de la poésie à l'échelle nationale. Chaque année l'AEMD propose une version grenobloise de l'événement. L'édition 2022 se déroulera du 11 mars au 19 mars 2022 dans différents espaces de la ville de Grenoble et de Saint-Martin-d'Hères. Il se compose de 14 événements pluri-disciplinaires : art de la scène, conférence, cinéma, musique, cuisine, science; en lien avec le thème de "l'éphémère". La poésie sera appréhendée sous tous les angles. L'édition 2022 propose des événements participatifs, accessibles et ouverts à tous. L'association co-construit ce festival avec l'aide des acteurs culturels locaux : le Théâtre municipal de Grenoble, Mon ciné, Radio Campus, Crous, l'Ampérage et la Bifurk.</p> <p>Programme du festival :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vendredi 11 mars : Vernissage du festival avec une exposition d'art contemporain d'artistes-étudiants des Beaux-Arts autour de la poésie et de l'éphémère dans la Bibliothèque des Sciences de l'UGA.</li> <li>- Samedi 12 mars : 1. Concert : Participation de quatre groupes de musique de divers genres contemporains autour du thème du festival à La Bifurk. 2. Dégustation gastronomique : Événement gastronomique d'accès libre à la Place Victor Hugo au centre-ville de Grenoble. Le menu proposé sera inspiré dans différents poèmes.</li> <li>- Dimanche 13 mars : Conférence numérique sur Twitch en partenariat avec Radio Campus avec la participation d'un intervenant sur le thème de la poésie dans Kamelott.</li> <li>- Lundi 14 mars : Création d'une poésie grâce à un système d'algorithmes et d'intelligence artificielle avec la participation des étudiants de filière scientifique de l'UGA. 1. Spectacle d'arts vivants au Théâtre Municipal de Grenoble avec la participation de cinq étudiants-artistes de l'UGA.</li> <li>- Mardi 15 mars : Projection à Mon Ciné de plusieurs court-métrages autour du thème de l'éphémère faite par des étudiants de l'UGA avec la participation d'un intervenant pour encadrer le débat.</li> <li>- Mercredi 16 mars : 1. Démonstration de cuisine moléculaire avec les étudiants de Chimie de l'UGA au restaurant universitaire CROUS. 2. Événement convivial de lecture de poésie du monde avec des étudiants internationaux à la Maison de la Création et de l'Innovation de l'UGA.</li> <li>- Jeudi 17 mars : Battle de rap d'improvisation à L'Ampérage</li> <li>- Vendredi 18 mars : 1. Conférence au Théâtre de Poche avec la participation du poète David Christoffel. 2. Clôture du festival/Nuit de la Poésie: Activités et ateliers participatifs d'écriture, lecture et rédaction de poèmes, dîner et petit-déjeuner conviviaux à l'Espace de Vie Étudiante à l'UGA.</li> </ul>	1 000 €				1 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITÉS (AAA)	<p><b>Promotion et diffusion de l'art contemporain</b></p> <p>Descriptif du projet : promouvoir et diffuser l'art contemporain à travers des expositions, éditions, événements, rencontres, à Grenoble et ailleurs en fonction des projets ; soutenir la création artistique contemporaine, proposer divers formats, promouvoir la recherche comme la production et la diffusion, travailler en lien avec des artistes, commissaires d'exposition, théoriciennes, critiques d'art.</p> <p>Lieux : Galerie Showcase, ESAD-Grenoble Valence, autres lieux partenaires en fonction des projets. Programmation novembre 2021 à janvier 2023 de la galerie située angle places aux Herbes et Claveyson : Joana Teule, Triin Tamm, Brigit Arop et Sigrid Liira, Julien Villaret, Benjamin Artola, une retrospective 2017-2022, Akim Pasquet.</p> <p>Projets éditoriaux : livres d'artistes, essais, catalogues (papier ou numérique).</p> <p>Partenaires : Maison de l'image, Librairie les Modernes, galerie Tracanelli, ESAD GV, UGA (Grenoble) ; Idoine, Solarium Tournant, Elshopo, 5ou6îles, le Cosmodule (Lyon) ; autres partenaires en France (Strasbourg, Annecy, Dijon, Paris) et au-delà (Tallinn, Reykjavik, Saudarkrokur, Amsterdam).</p> <p>Moyens humains : une dizaine de bénévoles sur chaque projet.</p>	3 000 €				4 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
1	ARTS VISUELS	CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN LE MAGASIN	<p><b>Programme d'activités autour de l'art contemporain.</b></p> <p>Mise en place progressive du projet artistique et culturel de Céline Kopp, directrice en poste le 24 janvier 2022.</p> <p>Les principes de programmation de son projet intitulé "Du jour aux lendemains" sont : diversité, transgénérationnelle, pluridisciplinaire, vivante et accessible / les transitions et les remises en causes profondes de nos systèmes de représentation / démarche d'imagination radicale et généreuse / personnalités extérieures, françaises, locales ou étrangères / partenariats du local à l'international / artistes émergent.es / artistes associé.es / résidences hors les murs / 3 expositions par an / galerie dédiée à l'émergence / œuvres in situ / dialogue avec les centres d'art nationaux et internationaux prescripteurs.</p> <p>Pour la directrice, il s'agit de réouvrir l'équipement le plus vite possible et de repenser les lieux avec des artistes (discussion avec Anthea Hamilton). La première exposition montrera ce que le Magasin sera.</p> <p><b>Le montant de participation Ville au Magasin retrouve celui de 2009.</b></p>	90 000 €			199 536,85 €	206 524 €	103 262 € (50 % de l'aide accordée de 206 524 € en début d'année)	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis	
2	DANSE	CITÉDANSE	<p><b>Programme d'activités et de recherches chorégraphiques du Collectif Cité Danse.</b> Cité Danse œuvre pour la recherche, la création, la formation et les échanges artistiques dans le champ chorégraphique. Activités organisées en Saison. Jusqu'ici uniquement ouvert aux professionnel.le.s (cf. contraintes covid). Sur 2021 : • Laboratoires de chorégraphes : temps dédié à l'expérimentation. Labo 6 _ du 17 au 21/01/22 - Échauffements + semaine de recherche "de l'écriture personnelle à l'écriture collective (ou l'inverse)" à la Baj'art ; Labo 7 _ du 28/03/22 au 1/03 : Échauffements + semaine de stage "Le corps dans le groupe, incoporer et exclure" au CCN2 ; Labos 8 et 9 en octobre et décembre, en cours de programmation. Le labo de décembre sera proposé aux étudiants de l'UGA // // En amont, 2 jours de préparation proposés à ABC danse pour les chorégraphes intervenants // En 2022, un nouveau temps viendra clôturer les labos de chorégraphes : les "Fenêtres ouvertes". Objectif: donner à voir les étapes de recherche et la diversité de la création chorégraphique, ouvert au tout public. 21/01 19h-21h Baj'art; 1/04 19h-21h CCN2 + oct. et dec. en cours de programmation // Stage : 50 € prix solidaire + 5 € d'adhésion obligatoire + 5 €/séance d'échauffement. • Mix&amp;train (ouvert aux amateur.e.s confirmé.e.s et professionnel.le.s uniquement) temps de partage en studio, pensé comme un espace favorisant la circulation et la rencontre des danseur.euse.s du territoire: échauffement commun, entraînements individuels ou collectifs, partage et mise en commun. 06/01/22 CCN2, 03/02 Baj'art, 24/02 et 07/04 ABC Danse, 05/05 Baj'art, 02/06 et 07/07 ABC Danse // Nouveauté 2022 : "la parole circule" : temps d'échange libre entre artistes intervenants, professionnels et public. 24/02 "L'entraînement du danseur professionnel" et 02/06 "Processus de création" // 10 € le cycle de 1 à 3 Mix &amp;Train. • Accompagnement et aide à la structuration des jeunes compagnies artistiques: proposition d'un temps de rencontre avec les tutelles (département et Ville de Grenoble) pour échanger à propos des problématiques rencontrées par les jeunes cie, et pour connaître mieux les accompagnements proposés par les partenaires publics.</p>	6 000 €					14 000 €		6 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COLLECTIF TERRON	<p><b>Création Peau de papier, Diffusion des spectacles au répertoire de la compagnie et Actions culturelles.</b></p> <p>La compagnie est membre fondateur du Grand Collectif, quartier de l'Abbaye. Elle fait partie de la Coop doMino qui œuvre au soutien des spectacles jeune public. Peau de papier est sa 4ème création. 1) Crédit à Peau de papier : Les artistes expérimentent sur les possibles du papier. Selon son poids, sa forme, ses différents états, sa couleur, sa sonorité, la matière a une expressivité propre et nous amène dans des univers particuliers. La compagnie pousse son questionnement sur le rôle du public durant les spectacles : comment l'envelopper et nourrir son expérience sensorielle ? L'espace scénique sera modifié pour que le spectateur, au lieu d'avoir une expérience frontale, soit immergé par une expérience plus primitive et complète. 3 semaines de résidence prévues (Cube à Hérisson, Espace 600 et l'Ilyade à Seyssinet). Diffusion : 19 rep de Peau de papier (Cube, Espace 600, Espace Malraux, Festival Puy de Mômes, Théâtre du Vellein, Espace culturel Yzeure, Diapason, L'Ilyade, L'Heure Bleue, Espace Aragon), 20 rep. de Bestiaire végétal (Huningue, La Châlette à Montargis, Le Geyser à Bellerive sur Allier, Salle Dumoulin de Riom, Théâtre du parc Andrézieux-Bouthéon, Espagne, St Vallier), 6 rep du Roi des sables (Jura), 8 rep. Tierra Efimera (Sardaigne, Serbie). Actions culturelles : 15 actions de grande ampleur sont prévues représentant 250h d'interventions : Semaine de la petite enfance en lien avec l'Espace 600 + Intervention dans écoles, collèges et lycées (Lycée Stendhal, Voiron, Vizille, Villefontaine, Seyssinet, Trièves) et nombreuses actions dans le Secteur 5 avec le Grand collectif (Ecole Châtelet, Lycée du Vercors et en lien avec la MDH). Les représentations des spectacles au répertoire du collectif sont généralement accompagnées d'ateliers à destination de différents publics. Obtention d'une résidence sur trois ans, de 2022 à 2024, dans le Trièves, en lien avec le Département. (2022 : 14 000€ Département, 1200€ DRAC pour EAC sur ce territoire)</p> <p><b>Hausse de la subvention: année de création avec forte diffusion prévue + présence renforcée sur le territoire en actions artistiques. Volonté d'un coup de pouce en +</b></p>	2 000 €				9 000 €		3 000 € (dont 1000 € sub exceptionnelle)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE DU SAVON NOIR	<p><b>Créations théâtrales "Ce que je ne te dirai jamais" , "Quand je parle sexualité, je me mouille "et "Les ateliers de l'amour".</b></p> <p>1) Crédit théâtrale Ce que je ne te dirai jamais: poursuite du travail de mise en scène . Thème de la parentalité. Comment peut-on prendre soin et se (re)construire malgré la violence ? Résidence à l'Ecouteille, au Midi/Minuit, à l'IUT Carrières sociales et l'IFTS</p> <p>2) Crédit théâtrale Quand je parle sexualité, je me mouille: (Etait prévu sur 2021) - Conférence théâtralisée avec pour objectif de pouvoir le diffuser en priorité dans les structures médico-sociales et créer le débat dans ces établissements. // Spectacle pour 2 comédiennes// Echanges et de débats avec le public après chaque représentation.</p> <p>3) Projet d'action culturel Les ateliers de l'amour avec l'Arche de Grenoble: interventions de 2 comédiennes pro en établissements médico-sociaux sur les thèmes de la vie effective et sexuelle auprès de personnes en situation de handicap. 20 ateliers d'1h30 pour 12 résidents dont 5 ateliers élargis et de partage avec les professionnels et les familles. Finalité sous forme de saynètes avec les comédiens amateurs</p> <p><b>Baisse de la subvention : les 2 créations sont des projets qui ont déjà été subventionnés . Ce que je ne te dirai jamais en 2019, 2020 et 2021 La création Quand je parle sexualité je me mouille était déjà dans la demande 2021 et le projet est entièrement reporté sur 2022.</b></p>	7 000 €			1 483,10 €	9 000 €	5 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	THÉÂTRE	CREARC	<p><b>34e Rencontres du jeune théâtre européen - 1-10 juillet 2022 &amp; activités liées.</b></p> <p>1) 34ème Rencontres du Jeune Théâtre Européen du 1er au 10 juillet 2022 : 15 troupes invitées, 13 pays différents, journée d'ouverture et parade spectacle de clôture sur le mythe scandinave Ragnarok qui traite de la fin d'un monde et de sa renaissance, volonté de faire un lien avec Capitale verte, demande en cours du label. Pendant le festival, les jeunes participeront à 11 ateliers afin de préparer la parade de clôture + prog. de café-débats intergénérationnels. Cette édition prévoit 5 rep au T145, 4 rep. à l'Espace 600, 2 rep au T. Prémol et des temps en plein air dans places et jardins du centre piétonnier. 15 jeunes sont "volontaires culturels" et accueillent les groupes // A l'année, échanges internationaux : séminaires, collaborations avec des festivals européens (Arad, Pécs, Trieste).</p> <p>2) Ateliers de pratiques artistiques et culturelles : 8 ateliers à l'école Jean Macé et locaux partenaires (cause travaux Petit Théâtre), 8 ateliers en décentralisation dont 1 pour jeunes en grande précarité avec le CCAS ds le cadre d'un appel à projets avec le Dprtmt et 1 avec 15 jeunes du service pénitentiaire d'insertion de probation + troupe de comédiens déficients intellectuels - Restitution de tous ces ateliers en juin 2022.</p> <p>3) Création théâtrale : 3 spectacles du CREARC au Petit Théâtre</p> <p>4) A la réouverture du petit théâtre fin janv 22, Pôle Ressources avec accueil de résidences/projets de Cies grenobloises et formations professionnelles. D'ici 2024, projet d'un festival "Théâtre et Handicaps".</p>	30 000 €			25 964,39 €	50 000 €		30 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	<p><b>Accompagnement à la diffusion de la musique baroque.</b></p> <p>Le jardin musical a pour objet de faire connaître la richesse du répertoire baroque dans sa diversité instrumentale et vocale avec des œuvres connues et moins connues. Organisation de concerts de musique baroque par des musiciens professionnels (6 musiciens "permanents" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 janvier 22 : concerti grossi de Geminiani (musiciens du Jardin Musical et d'autres invités, 12 musiciens au total), Église de St-Ismier</li> <li>- 6 février : Cantates de Bach avec la soprano Nadia Cury, la mezzo Chrystèle Chovelon, la basse Emmanuel Cury et le choeur Vox Clamans.</li> <li>- 20 mars : Concert Baroque en Bohême avec Christophe Rostand trompette et Antoine Destéphanie sacqueboutte à l'Eglise Saint François de Sales (Grenoble)</li> <li>- 15 mai : concertos pour viole de Gambe de Johann Gottlieb Graun par Nina Rouyer, Chapelle Sainte-Marie-d'en haut</li> <li>- 12 juin : programme d'airs de Haendel par la soprano Caroline Blanpied et le ténor Sébastien Obrecht au Temple Protestant, Grenoble</li> </ul> <p>&gt;&gt; tarifs concerts : 20 € // prévente 18 € // gratuit pour les moins de 12 ans</p> <p>&gt;&gt; Collaborations pour les chœurs de Grenoble et sa région (choeur Dauphinelle, Terpsichoro, Ensemble vocal de Grenoble, Grand chœur Arcanum) : 5-6 décembre avec Ensemble Vocal de Grenoble (cantates et le 4e concerto brandebourgeois de Bach),</p> <p><b>Montant proposé à la baisse : tarification peu accessible et pas de travail mené dans le sens d'une ouverture à d'autres publics que celui suivant déjà l'association.</b></p>	2 000 €				2 500 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	EXCES	<b>Climats de nos vies / Abécédaire judiciaire.</b> Extrait du dossier : "Climats de nos vies. Un abécédaire juridique est une étude et une création sur les procés judiciaires en droit de l'environnement, qui opposent parties civiles -humaines et représentations de non-humains- à des Etats et des multinationales. Il s'agit d'étudier ces procés et leurs arguments, sous forme d'un abécédaire plastique, à exposer sur les colonnes du Muséum de Grenoble, pour interroger et prolonger les formes créatives de ces procés, compris comme scènes juridiques et esthétiques ou s'élabore le droit. Des assemblées de dépositions s'interrogent sur la question de la justice. Les procés et le droit de l'environnement : matières juridiques et esthétiques créatives.". RECHERCHE ET CREATION / MAISON DE LA CREATION : Après 4 séances préparatoires de travail qui reuniront les porteuses, porteurs du projet, ainsi que des étudiant.es en droit, pour sélectionner des entrées préalables de l'abécédaire (fevrier-mars 2022), formaliser une bibliographie de ressources à lire et analyser les principaux faisceaux de droit et créations juridiques depuis les procés environnementaux, interroger les liens entre création artistique, droit et scènes de procés. Il s'agira de rédiger les entrées de l'abécédaire avec les étudiant.es en droit (15 lettres sont envisagées pour 15 installations plastiques au Muséum en fevrier-mars 2022) puis d'organiser une séance de séminaire en public avec invitation de chercheur.es, artistes concerné.es au Muséum de Grenoble pour exposer les premières lettres et entrées (mars-avril 2022) et de réaliser les affiches : graphisme, impression pour les colonnes du Muséum. Moyens humains : 5 artistes, 3 universitaires, 3 juristes et le personnel du Muséum. Partenaires du projet : UGA, Lycée Argouges, association C'est notre affaire à tous, Les Subsistances Lyon, Muséum de Grenoble, Radio 22 et Radio Grésivaudan, Campus Grenoble, La Maison de la création, Agence Office National des Forêts, INSERM, FRAC Marseille et La Belle de mai, Agence Culture Aquitaine.	5 000 €				10 000 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	HADRA	<p><b>Actions culturelles et accompagnement des amateurs autour des musiques électroniques.</b> Les actions "Trancemission" consistent à faire découvrir et rendre accessible l'univers des musiques électroniques et des arts numériques aux amateurs (DJing, MAO, Beatmaking, ateliers d'écriture, VJing, scénographie, écriture et chant), ainsi que donner des clés pour accompagner et approfondir ces pratiques. L'association met en réseau des artistes amateurs et professionnels, contribue à l'émergence de nouveaux artistes, valorise les créations et la pratique féminine. Souhait pour 22 d'ouvrir davantage les actions aux publics isolés (personnes en situation de handicap, précaires, mineurs isolés) en tissant des relations durables avec les associations en lien direct avec ces publics. Ateliers proposés et partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; Sound Explorers #5 : journée d'initiation à plusieurs disciplines du spectacle vivant, des restitutions d'artistes accompagnés et d'ateliers menés plus tôt dans l'année, conférence thématique et concerts . &gt;&gt; Workshop scénographie #2 encadré par des artistes décorateurs, VJ et scénographe - restitution à la Bobine (SoundExplorer).</li> <li>&gt;&gt; Workshop MAO /3jours comprenant 12h de formation par 2 artistes-compositeurs MAO (restitution SoundExplorer).</li> <li>&gt;&gt; Sorority : 8 sessions - 10 personnes- tarif d'adhésion (5€)- initiation et approfondissement à la pratique du ouvert aux femmes cis et minorités de genre encadrées par artistes pro. par artistes pro ;</li> <li>&gt;&gt; Bidouillages Sonores : à la MJC Parmentier M.A.O., Beatmaking &amp; Rap, initiation au DJing, scénographie -</li> <li>&gt;&gt; Stage de musique électronique avec la MJC Parmentier :</li> <li>&gt;&gt; Atelier Rap et écriture avec le CODASE . &gt;&gt; ateliers de création des nouveaux spectacles de la BatukaVi- Villeneuve.</li> </ul>	9 000 €	2 000 € + 15 000 € (covid)			13 000 €		9 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	JAZZ CLUB DE GRENOBLE	<p><b>Festival "Grenoble Alpes Métropoles Jazz Festival", actions culturelles et programmation du JazzClub.</b></p> <p>&gt;&gt; 18° edition du Grenoble Alpes Metropole Jazz Festival qui aura lieu du 30 septembre au 15 octobre 2022, à Grenoble et dans une douzaine de villes de l'agglomération, quinzaine de concerts organisés avec une place importante pour les groupes émergents de la région.</p> <p>&gt;&gt; L'organisation de 33 à 35 concerts par saison à la salle Stendhal ( de mi- septembre à mi- juin)</p> <p>&gt;&gt; Actions culturelles : organisation de masters-class (durant le festival, animées par des musiciens professionnels), animations musicales en milieu scolaire (notamment lors de Jazz en lisière) ; Jam Sessions : ouverture de 2/3 sessions ouvertes aux musiciens amateurs le dimanche am, avec mad d'une base batterie, piano, contrebasse avec musiciens professionnels, puis 2/3 jours de residences en fin de saison avec concert de restitution ; Ateliers avec la MJC Allobroges : 1er atelier prévu avec des jeunes de la MJC avec le groupe "Nomades"le 11/02</p> <p>&gt;&gt; "jazz en lisière" : 3/4 concerts dans des villages du département en mai-juin</p> <p>&gt;&gt; Partenariat avec des bars pour la diffusion de concerts</p> <p>Partenariats : CRR (concerts d'élèves lors du Festival), écoles de musique de l'agglomération, JAZZ(RA), MJC Allobroges, CROUS // Tarification : gratuité pour adhérents ; tarif plein : à partir de 15 € ; tarif réduit (10 euros) : étudiants, demandeurs d'emploi, etc.</p> <p><b>Proposition de premier versement:</b> Nombre de dates insuffisantes sur Grenoble pour le Festival. L'association poursuit ses efforts dans le sens d'ouverture vers d'autres publics et pour proposer plus d'actions culturelles, pour le moment, les actions sont encore peu visibles et il paraît pertinent d'attribuer dans un 1<sup>er</sup> temps une partie de la subvention pour encourager l'association à développer ses actions. Un réexamen de la demande aura lieu plus tard dans l'année.</p>	10 000 €			2 429,08 €	20 000 €	6 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LA COMPAGNIE DES GENTILS	<p><b>Création théâtrale le Mythologinarium – Suite.</b> Le projet Mythologinarium autour de la mythologie grecque a démarré en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2025. La compagnie travaille par étapes, en élaborant plusieurs formes singulières avant de proposer une création de plus grande envergure en 2025. Le projet est soutenu par plusieurs lieux de l'agglomération grenobloise qui accueillent un ou plusieurs spectacles créés pour l'occasion et qui participent à la production du projet : Théâtre Municipal de Grenoble, l'Odyssée (Eybens), l'Amphithéâtre (Pont-De-Claix), L'espace Aragon (Villard-Bonnot), L'Heure bleue (Saint-Martin-d'Hères), L'Ilyade (Crolles), La Vence Scène (St Egrève) = un réseau de salles en soutien qui aide à plus de visibilité, a permis par exemple une date à Région en scène.</p> <p>Créations 2022 : L'Amour comme un Dieu, solo confidences autour de la figure d'Aphrodite // Panique ! recréation musicale théâtrale et chorégraphique hybride qui marquera les débuts de la Cie dans le théâtre de rue // Le Panthéon de Pythie, report et suite du projet en lien avec l'ACCR - Pont-en-Royans, déambulations théâtrales par petits groupes, visites de sanctuaires avec Dame Pythie.</p> <p>Diffusion 2022 : Janv - Les envers du décor, Espace Aragon / Fête l'amour, Le Diapason. // FEV - Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve), pour Région en Scène à Cournon d'Auvergne // MARS - L'Amour comme un Dieu, TMG / Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve), Théâtre des collines à Annecy puis à l'Opéra de Saint-Etienne // AVRIL - L'Amour comme un Dieu, Le Coléo / Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve), l'Equinoxe à la Tour du Pin // MAI - La carriole fantastique de M; Vivaldi, Théâtre du Vellein à Villefontaine / Show must go on, l'Odyssée / Le Panthéon de Pythie, Le Coléo // JUILL - L'infernun Kermes, l'Heure Bleue / Panique! Chalon dans la rue // SEPT Panique! Festival Merci Bonsoir . Certains spectacles créés dans le cadre de ce grand péplum mythologique sont prévus pour pouvoir être mobiles et s'adapter à différents lieux non dédiés. Panique!, le Panthéon de Pythie, Dans les Bras de Morphée, ou encore l'Amour comme un Dieu peuvent être facilement installés hors les murs pour créer des temps forts dans des écoles, jardins, places de marchés, églises, salles polyvalentes, cours d'hôpitaux. Actions artistiques : Par ses actions de médiation et de formation la compagnie va à la rencontre de toutes les générations. Elle les accompagne pour construire et exprimer la pensée, confronter ses idées dans un groupe, échanger pour ouvrir les horizons : ateliers au lycée Stendhal, à l'école P. Dubois de Seyssins, avec les MDH de St Martin d'Hères , Convention tri-partite Espace 600-CHU-Les Gentils pour interventions au service pédo-psy et formation du personnel, Obtention de l'appel à projets avec le Centre Médical Rocheplane (résidence artistique et projets individualisés avec des patients)</p>	7 000 €	3 000 € (invest)			12 000 €		7 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE	<p><b>Actions d'éducation à l'image du cinéma Le Méliès.</b></p> <p>Le cinéma Le Méliès de l'association La Ligue de l'enseignement de l'Isère est un cinéma classé art et essai menant un important travail d'éducation à l'image, notamment à l'attention du jeune public, tout au long de l'année grâce aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole et Cinéma : former l'enfant spectateur (de 4 à 11 ans) par la découverte d'œuvres cinématographiques du patrimoine et contemporaines en salle et, si possible, réalisation d'ateliers de production. Actions de formation pour les enseignants et pour les 31 salles partenaires ; inscription dans le réseau national.</li> <li>- Passeurs d'Images : sensibilisation, ateliers pour les jeunes des quartiers prioritaires et/ou soumis à des mesures de justice animés par des intervenants professionnels qui travaillent en étroite collaboration avec les animateurs. Séances en plein air.</li> <li>- Festival Voir Ensemble : sélection de films pour le jeune public et les adolescents selon des critères artistiques, donnant l'accès au plus grand nombre à des œuvres peu diffusées accompagnées d'actions de médiation pour des enfants de structures socioculturelles et en individuel.</li> <li>- Ciné-animé : création de réseau de partenaires ayant pour objectif commun l'éducation et la formation du jeune public à la compréhension des images; explorer et développer les possibilités culturelles et éducatives offertes par le cinéma.</li> <li>- Cours de cinéma Enfants : découverte de films majeurs (objectif jeune public des quartiers prioritaires).</li> </ul> <p>Toutes les actions couvrent le territoire grenoblois et, pour certaines, celui du département de l'Isère. Moyens humains : 11 salarié.es et 3 services civiques. Données globales : 3 écrans, 524 fauteuils, 5 679 séances, 264 films programmés, entre 150 et 200 000 entrées. Budget du Méliès : 1,198M€.</p>	26 000 €				50 000 €	26 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis	
2	ARTS VISUELS	LA MAISON DE L'IMAGE	<p><b>Programme d'activités 2022 autour de l'image.</b> Lieu ressource en éducation à l'image et aux médias, la Maison de l'image programme les Rendez-Vous de l'Image, journées de réflexion et temps de formation pour les professionnels de la communauté éducative au sens large. Chaque année, un thème d'actualité et de société rassemble les partenaires du territoire autour de conférences, table-ronde et ateliers pratiques. Elle organise le Mois de la Photo mettant à l'honneur l'image fixe, avec une exposition principale ayant lieu à l'ancien musée de peinture (en 2020 fermée au public à partir du 30 octobre).</p> <p>La Maison de l'Image est aussi un organisme de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des stages collectifs et formations sont proposés aux individuels adhérents de la Maison de l'Image.</li> <li>- elle intervient sous forme de modules dans le cadre de la formation initiale auprès d'étudiants (IFTS, Universités, IUAG).</li> <li>- elle intervient sur des modules auprès du CNFPT pour les agents des collectivités publiques : dématérialisation des supports, jeux-videos, écrans et petite enfance, éducation aux médias et à l'information, éducation à la sexualité en lien avec les images. Elle participe au pôle des ressources numériques porté par la Métropole, contribue au développement du réseau et de formation/accompagnement de projets à l'inclusion numérique.</li> </ul> <p>Depuis 2020, Le studio 97 (ex-labo photo) au Patio, espace dédié aux images, ouvre chaque semaine pour accueillir les jeunes du quartier. Plusieurs Médialabs mobiles sont organisés sur le secteur 6 en vue d'ouvrir des espaces de parole citoyenne. L'objectif étant de donner la parole et ouvrir un espace d'expression aux jeunes, aux habitants et aux familles, de favoriser la fabrication d'images en répondant aux sollicitations des jeunes et en formant les publics à la réalisation d'images de tous types. Cette année 2022, la Maison de l'image sollicite la Ville au fonctionnement, les 50 ans de la Villeneuve, le Médialab, un projet Capitale verte. Moyens humains : 5,8 ETP. Partenaires : structures culturelles, éducatives et socio-éducatives du territoire.</p>	51 500 €	7 000 € (invest)			45 423,92 €	51 500 €		51 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	LIVRE	LA MAISON ÉDITON D'IDÉES	<p><b>Le Fanzine club !.</b></p> <p>Le fanzine club 2022 s'inscrit dans une continuité du projet 2021. "Un fanzine est un petit livre fait avec les moyens du bord, un beau moyen de s'exprimer librement et de partager ce que l'on aime." Le fanzine club propose 40 ateliers participatifs en espace public pour les enfants d'âges variés et les parents, habitants la Villeneuve de Grenoble. Les ateliers sont menés sur le parvis du local Enfanzine au 102 place des Géants, dans le parc, devant la Piscine Iris de janvier à décembre, Les samedis après-midi 16h à 18h. Cette année 2022, une nouvelle initiative : 6 ateliers parents enfants en crèches municipales et un fanzine pour enfant offert aux enfants de 2 crèches (Genêts et Frênes).</p> <p>Moyens humains : 1 ETP médiatrice, 1 graphiste, 1 service civique et 6 étudiants de l'ESAD GV.</p> <p>Partenaires : La bibliothèque Arlequin, Le café le Barathym, Association Madame Ruetabaga, ESAD GV, Librairie Les Modernes, l'imprimerie l'atelier Fluo.</p> <p><b>Augmentation de 500€ de la subvention en raison du projet cette année en crèche.</b></p>	3 500 €			5 196,73 €	6 000 €	4 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LA PETITE PHIL HARMONIE	<p><b>Saison 2021-2022 : Pratique d'orchestre amateur encadrée par des professionnels.</b></p> <p>Permettre à des musiciens de se rencontrer et partager dans une activité musicale collective. Orchestre symphonique composé d'une 50taine d'amateurs et d'un 1er violon salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; répétition hebdomadaire et quelques week-end à la salle Morillot. Tarif : 50€/an et 30€/an pour les étudiants</li> <li>&gt;&gt; 4/5 concerts par saison sur un répertoire classique et moderne accessible avec des solistes professionnels (symphonie du nouveau monde, Roméo &amp; Juliette, concerto pour piano de Rachmaninov, symphonie inachevée de Schubert) - 2 concerts les 28/11 et 1/12 et 2 concerts les 21 et 22 mai à la salle O. Messiaen. + 1 concert à La Pléiade à Allevard et 1 au Déclic à Claix</li> </ul> <p>Intervenants professionnels : Cécile Ackermann, violoniste salariée, encadrant toutes les répétitions, Hugues de Nolly (pianiste soliste) interviendra sur 4 répétitions et 2 concerts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;&gt; Actions culturelles de l'orchestre de musique de chambre "Lpépino" d'une 10zaine d'amateurs (concert gratuit) :</li> <li>activité en suspend depuis le début de la crise sanitaire.</li> <li>&gt;&gt; Intervention musicale (version réduite de concert) : concert hôpital sud (mars/avril 22)</li> </ul>				2 835,96 €	1 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LE CHAT DU DÉSERT	<p><b>Création : Si vous voulez bien passer à table ? (Titre provisoire).</b></p> <p>1) Création Si vous voulez bien passer à table ? (titre provisoire) Imaginée à partir de recettes, de souvenirs gustatifs et de vocabulaire culinaire, Grégory Faive nous invite à savourer ce qui fait le goût d'un repas, que ce soit grâce au plat dégusté, aux personnes avec qui nous le partageons ou au travail exigeant et amoureux de ceux qui l'ont élaboré. Le théâtre, c'est un qui raconte une histoire à un qui est venu l'écouter. La cuisine, c'est un qui prépare un plat à un qui est venu le déguster. Les deux univers habillent le réel pour le rendre plus supportable et il s'y joue quelque chose de précieux dans le rapport à l'autre. La fabrication du spectacle se fera selon 3 axes : la fabrication du repas, le moment du repas, le plat en lui-même. Avec: Grégory Faive montage et mise en scène / Anne Castillo, Bénédicte Lesenne, Kevin Sinesi, Emmanuel Daumas, comédiens (distribution en cours) / Florent Diara, percussions, / Guillaume Novella, son / Mathieu Tomasini, lumières / Lellia Chimento, régie générale. Rencontres avec les habitants sur leurs habitudes alimentaires : Oct 21, déjeuners au T145 / Nov 21 Echanges et stages au T. Prémol / autres temps à élaborer sur 2022. Résidences et coprod : Invitation de la MC2 pour co-production, accueil de répétitions + 3 rep prévues sur 2023/ juin 2021 Laboratoire d'écriture La Maison forte, Vitry les Cluny / 18 au 23 avril 22 à Vitry les Cluny / 25 au 30 avril 22 au TMG / Répétitions en cours d'élaboration au Grand-Angle / Octobre 2022 à l'Espace Malraux. Et aussi : Les bouchées doubles - Emissions pour radio-campus en co-prod avec le TMG : 5 émissions théâtro-culinaires, un pont entre le spectacle vivant et la cuisine, une rencontre entre deux corps de métiers qui ne sont pas sans se ressembler. 2) Action culturelle dans le cadre de la résidence au Pays Voironnais : On n'a toujours pas trouvé de baleine au fond du lac de Paladru : 5 semaines d'ateliers d'écriture avec l'auteure Laetitia Cuvelier et Gregory Faive avec collégiens, lycéens et habitants. Ces écrits serviront aux comédiens de la compagnie pour créer un spectacle déambulatoire des bords du lac aux portes du musée en juin 2022. En mai, lectures théâtralisée par les participants aux ateliers.</p> <p><b>Hausse de la subvention : année de création d'envergure, engagement + fort de soutien sur ce projet qui trouve écho sur 3 grands lieux culturels. (sur 2021 était une aide à la diffusion).</b></p>	5 000 €				8 000 €		6 000 € (dont 1000€ Sub exceptionnelle)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DIVERS	LE GRAND COLLECTIF	<p><b>Résidence artistique du Grand Collectif.</b></p> <p>Dans la continuité du travail effectué en 2020-2021, le Grand Collectif poursuit et amplifie sa résidence quartier de l'Abbaye.</p> <p>En passant de 250 heures à 507 heures d'interventions artistiques, en nouant de nouveaux partenariats : collège Vercors, écoles, nouveaux habitants, en diversifiant les disciplines proposées et en ouvrant les espaces à de nouvelles équipes, en s'appuyant sur les droits culturels et l'appropriation par les habitants des propositions artistiques.</p> <p>Projet Atelier des rêves : 20 personnes / Projet collège : 8 Classes 160 élèves de 5 et 4eme / Projet Le choeur des oiseaux : 60 personnes : une classe de CM2 de l'école de La Bajatière + une classe de CM2 de l'école du Grand Chatelet + un groupe d'habitants (volontariat) / Projet Papier : 3 classes primaire Chatelet / Projet Oser : 20 habitants / La fête : 1000 personnes attendues / Les ouvertures mensuelles : 20 personnes par présentation.</p> <p>Moyens humains mis en oeuvre : Projet Atelier des rêves : Nadine Barbançon photographe et Jérémie Lamouroux, réalisateur / Projet collège : Martin Debisshop, musicien, Guillermo Manzo danseur, Arnaud Auria, photographe, Anne Sophie Bezamat, architecte, Carole Fournier, architecte / Projet Le choeur des oiseaux : Xavier Machault, chanteur, Adrien Chennebault, batteur / Projet Papier : Anne Lemarquis, artiste Terron / Projet Oser : Marie Caroline Conin, musicienne, Malika Ung, podcasteuses, Marie Colomban, réalisatrice / Coordination : résidence, fête et ateliers : Laure Nicoladze, Alice Mellul.</p>	14 500 €				20 000 €		14 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	THÉÂTRE	LES COMPAGNIES RÉUNIES	<p>Accueil de compagnies en résidence de création, stages de formation et de sensibilisation au spectacle vivant par la pratique artistique (théâtre) à des publics éloignés de l'offre culturelle. Création d'une chorale de 30 personnes du secteur 6.</p> <p>25 compagnies (en + des 7 réunies) devraient bénéficier du lieu sur l'année 2022.</p> <p>Les Compagnies Réunies, qui occupent les locaux à l'année, regroupent à ce jour 7 compagnies : Les zinzins (théâtre et musique), Cie Kalem (théâtre), les Harmonies du Néon (musique et installations artistiques dans l'espace public), les 7 familles (théâtre, lecture et musique), Athéca (théâtre en milieu rural), Clara Breuil (théâtre et art thérapie).</p>	2 900 €			51 681,06 €	4 400 €		2 900 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LES COULISSES À RESSORTS	<p><b>Projet clown auprès des usagères du Local des Femmes (femmes sans domicile fixe).</b></p> <p>Depuis 2018, la compagnie Les Coulisses à Ressorts travaille en partenariat avec l'association Femmes SDF, pour proposer aux femmes sans domicile fixe de Grenoble des ateliers de pratiques artistiques par le biais de la pratique du clown. Ces ateliers permettent de valoriser la parole et plus largement l'expression de femmes en situation de grande précarité. L'enjeu est d'offrir à chaque femme qui le désire l'occasion de s'exprimer largement, et ce, par le biais des "outils" clownesques. En jouant, il leur est permis de transformer le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et sur leurs paires. En osant devenir actrice, elles développent une confiance en elle-même, en leur capacité de dire et de toucher, de sentir et de créer des liens. Toutes les réalités vécues par les participantes, tant au niveau individuel que collectif, servent de support à l'expression et au processus de recherche de l'état de clown. Professionnels intervenants : Clown et Metteuse en scène Stéphanie Berthet; Photographe Tomas Bozzato; Poète et Slameuse Aude Fabulet.</p> <p>Calendrier : ateliers tous les 15 jours entre janvier et mars // Diffusion (restitution des ateliers : les participantes travaillent sur le montage d'une création qui sera diffusée) le 11 mars au Théâtre 145, après une semaine de résidence au plateau, pour terminer la création lumière notamment.</p>	1 000 €				2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
2	DANSE	LES MUTINS	<p><b>Création chorégraphique amateur encadrée par des professionnels - Kintsugi et Renku.</b></p> <p>'Création de spectacle de danse contemporaine pour danseurs amateurs, dirigées par Jackie Simoncelli. Recrutement sur auditions (motivation et soutien parental)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compagnie Les Mutins : 7 danseurs de 12 à 18 ans. Création de Kintsugi. Présentations publiques 30/04/2022 au Théâtre Prémol dans le cadre des soirées de Colette Priou, du 18 au 20/05 (4 représentations - 3 tout public et 1 scolaire) au CDCN le Pacifique ((dates en cours de validation) et à Barraux, dans la cour du fort, en juillet (dates en cours de validation). Répétitions hebdomadaires et stages pendant les vacances scolaires à la salle 150 (Villeneuve) et au CDCN le Pacifique.</li> <li>- Les Bozalpins : 16 danseurs adultes, création de Renku. Répétitions hebdomadaires au Pacifique.</li> <li>- Temps fort de présentations publiques réunissant les deux groupes en mai 2022 au Pacifique.</li> <li>- Captation vidéo des spectacles ou tournage film en extérieur par une vidéaste professionnelle (Mylène ViJette).</li> <li>- Accompagnement d'un jeune danseur en voie de professionnalisation (Noah Deneulun-Rolland) de 19 ans dans la réalisation de sa première création, un solo intitulé Inflaxion (regard extérieur + aide à la structuration du propos artistique + mise en réseau grâce aux représentations et à son statut de "danseur invité" dans les ouvertures au public de fin d'année.</li> <li>- 7 sorties spectacles dans les salles de l'agglomération, pour développement de la culture chorégraphique.</li> </ul> <p>Professionnels intervenants : Jackie Simoncelli : chorégraphe, directrice artistique ; Diego Lloret et Marie Caro : danseur et chorégraphe; Mylène Vijette : vidéaste et Benjamin Lévêque : vidéaste drone.</p>	1 500 €			1 058,81 €	2 000 €	1 500 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	LES VEILLEURS	<p><b>Programme d'activités de la cie : Ce qui nous rend vivants - Saison 3 (Diffusion - Action culturelle et projet de territoire) et Nouvelle création.</b></p> <p>1) Création : travail au long cours sur une fresque épique qui interrogera le sentiment de morcellement de la société et le refus du désaccord. 34 personnes professionnelles sur cette aventure pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique) qui souhaite réunir sur scène comme dans la salle, différentes générations. La création se déclinera en solos, duos etc. pour s'adapter à d'autres lieux que les salles de spectacle. Travail préparatoire d'écriture dramaturgique en 2022 avec choix d'un-e auteur-e associé-e pour aboutissement en 2023-2024.</p> <p>2) Diffusion : 5 créations seront en tournée, au niveau local, régional et national. Volonté de faire tourner leur répertoire le plus possible : La morsure de l'âne de Nathalie Papin, La migration des canards d'Elisabeth Gonçalves, Tabataba de Bernard-Marie Koltès, Cardamome de Daniel Danis et deux volets de Ce qui nous rend vivant. // Partenariat Printemps du livre : 5 transats pour 5 min de lectures tirées des livres de la programmation dans différents endroits de la Ville. // Future compagnie associée au TMG (2022-2023) amorce sur 2021-2022 avec diffusion de Cardamome et d'une plus petite forme hors les murs pour aller au plus proche des habitants (Collège Fantin Latour, La Pirogue, La Pao).</p> <p>3) Action culturelle et projet de territoire : Emilie Leroux prend pour la deuxième année consécutive la direction artistique de l'Académie Sauvage des Arts au Prunier Sauvage : programme d'enseignement et de création pour 24 enfants âgés de 7 à 17 ans avec une restitution sur le grand plateau du TMG le 17 mai 2022. // Résidence au collège Fantin Latour qui continue d'explorer le cycle de travail « ce qui nous rend vivant » pour 6 classes de 4ème. // Rencontres d'habitants sur leurs lieux de vie pour tisser un réseau solidaire d'accès à la culture, création à cette fin d'une association en parallèle nommée « La Clairière » remplaçant le dispositif Le Cercle des habitants.</p>	10 000 €				15 000 €		10 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	L'OREILLE EN FÊTE	<p><b>Programmation d'une saison de musique classique à l'Auditorium du Musée.</b> &gt;&gt; Diffusion d'environ 35 concerts de musiques classiques : Cycle "Les Midis en musique" : 8 concerts au moment de la pause déjeuner sur répertoires jazz, classique, musiques du monde // dont 3 "ballades musicales" immergeant au coeur de 3 pays : Russie, Slovénie et France, rdv mêlant culture, musique et gastronomie ; en partenariat avec DAIE et l'UPEG ; Cycle "Jouer les mots" : 4 concerts pour célébrer l'alchimie entre les mots et la musique en partenariat avec la BMG ; Cycle "Peinture et musique": 2 concerts, 1 conférence et 1 déambulation musicale en lien avec l'exposition Bonnard, 2 concerts et brèves musicales en lien avec l'exposition En roue libre ; les Incontournables (4 concerts) ; "Jeunes talents" (5 concerts) ; Cycle "Nature et musique" : 3 concerts, "La Folle Nuit Nature...llement" en partenariat avec la Folle Journée de Nantes et le CRR et la Nuit européenne des musées ; 3 concerts "Incontournables" ; 4 propositions jeunes publics et famille pour Noël : 1 concert musique et théâtre d'ombres et 3 courts métrages jeune public.</p> <p>&gt;&gt; Tarifs : réduit gratuit à 5€, plein entre 17€ et 25€ en moyenne</p> <p>&gt;&gt; Objectifs : participer à l'activité du musée établissant ainsi des passerelles entre les arts et la musique ; une programmation innovante au-delà de la musique classique ; travail en direction des nouveaux publics amorcé avec plusieurs MDH et MJC de la ville. Equipe : 3 ETP (communication, billetterie, production et administration), 2 bénévoles spécialement affectés sur la question de l'action culturelle.</p> <p><b>Proposition d'un premier versement :</b> suite au constat des années précédentes sur le faible travail d'ouverture vers des publics diversifiés, il a été demandé à l'association de développer ses actions envers les publics (notamment jeune public et public éloignés). Celle-ci a entamé des démarches, qu'il convient d'accompagner sur les prochains mois en parallèle du renouvellement de la convention d'objectifs. Proposition d'attribuer la subvention en deux fois afin d'encourager l'association à poursuivre ses efforts.</p>	28 500 €			8 237,26 €	35 000 €	20 000 €	F	

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	MIXLAB	<p><b>Programme d'activités de la Belle Electrique de janvier à juillet 2022.</b> L'association Mixlab propose une programmation de musiques amplifiées au sein de la salle La Belle Electrique et fait le choix de défendre une ligne artistique singulière, basée sur des propositions éclectiques s'adressant au plus grand nombre et sur une volonté de faire découvrir des artistes émergent-e-s. Les musiques électroniques et les cultures numériques sont un point saillant de la direction artistique. Les différentes actions de Mixlab :</p> <p>&gt;&gt; <b>Diffusion et soutien à la diffusion dans le champ des musiques actuelles :</b> sur 7 mois de COPD, Mixlab proposera environ 42 dates, 1 à 2 soirées "Impulsions", 1 concert jeune public, 1 ou 2 concert "Now Future" (prog artistes émergent-e-s de la scène électronique), Guinguette Électrique.</p> <p>&gt;&gt; <b>Actions culturelles :</b> 20n de projets prévus : 2 projets petite enfance, 1 avec 1 crèche et classes de maternelle dans le cadre d'1 bébé 1 livre, 1 projet de boom pour famille (création de spectacle-boom avec Loudmila projet) // 5 projets avec des scolaires de la maternelle au collège dont 1 projet avec le dispositif STARTER (élèves de 14/15 ans en situation de décrochage scolaire, création d'une émission radio) // 4 projets avec jeunes ou famille en partenariat avec MJC, Maison des familles (atelier de fabrication de pédales d'effets ; ateliers création visuelle numérique, VJing ; ateliers culinaires &amp; ateliers initiation artisitques parents-enfants) // 1 projet Séniors "Les Mamies guitare" en partenariat avec MDH chorier (1 semaine de stage pour performance artistique autour de la guitare électrique et écriture avec restitution publique) // 2 projets "santé", 1 concert en extr avec le CHU, des ateliers de compositions de chansons en EPHAD, en partenariat avec CCAS // 3 projets avec structures sociales (Asso Entraide Pierre Valdo, Le Lieu, Point d'eau) création d'1 dessin animé musical, ateliers chant, découverte de la pratique instrumentale // 2 projets tout public (conférences sur musiques actuelles &amp; soirées projection avec Le Club).&gt;&gt; <b>Accompagnement :</b> Soutien à la structuration professionnelle : accompagner les structures locales dans la production de spectacles ; accompagnement de 3 à 4 groupes locaux dans leurs démarches de professionnalisation : 1 période de travail longue en studio (Clé de Sol et/ou Ciel), 1 semaine de résidence dans une salle partenaire (Ampérage, Bobine, Le Prunier, Le Ciel...), 3 jours de résidences à La Belle Électrique, moyens d'interventions professionnels (coaching, scénographie, technique ou artistique selon le projet), 1 diffusion rémunérée sur le plateau de La Belle Électrique, ateliers spécifiques, à la fois artistiques ou techniques (chaîne du son, MAO, DJing...), mais aussi d'aide à la structuration de projet (formation admin, comm, etc.) ; sessions de résidence-création ponctuelles pour 3 groupes sur l'année (mad 10 j de plateau/saison). + mise à dispo de 3 studios : 1 répétition à la semaine et 2 pour des projets en développement nécessitant, après diagnostic, un besoin structurel reconnu de temps de travail et de création.</p>	15 000 €			Redavance mensuelle pour m&d La Belle Electrique 8 014,44 € pour la Clé de SOL	482 000 €		201 974 € (50 % de l'aide accordée de 403 948 € en début d'année)	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
5	MUSIQUES	PROJET BOB LA BOBINE	<p><b>Programmation et actions culturelles à La Bobine autour des musiques actuelles et du spectacle vivant.</b> Objectifs : s'adapter pour rouvrir les portes de la diffusion et de l'action culturelle, renforcer le rôle central dans l'écosystème grenoblois, remettre le lien social dans les actions</p> <p><b>&gt;&gt; Diffusion, accompagnement</b> à la création : soutenir les artistes émergents tant locaux que nationaux ou internationaux et la création indépendante, scène locale ou régionale représentant 2/3 de la programmation musicale , garantir un accès libre à la culture (prix libre ou gratuit). Saison arts de la rue en période estivale tournée vers les habitants du quartier + focus jeune public. Jauge 300 places, 108 concerts/an sous différents formats (apéromix, apéroconcert, concert). Programmation d'évènements divers (environ 6 expo/an, évènements culinaires, conférences, projections, etc.). Tarifs : de la gratuité à 15€</p> <p><b>&gt;&gt; Actions culturelles :</b> La bobinette propose une programmation jeune public à destination des scolaires, structures socioculturelles et familles. Entre 20 et 30 séances pour 10 spectacles programmés. Partenariat école Jules Ferry, ateliers de pratiques, résidences hors les murs notamment au sein de MDH ou école, projet de territoire secteur 5, intervenants identifiés : cie Kekoza, Métrotextuelle, Noémie Brigand, Intermezzo, les Ajt, Cie Qui, Loudmila, Between Atoms, Group Douar, etc. Tarifs : enfants 6€, adulte 8€, tarif groupe 5€ ;</p> <p><b>&gt;&gt; Accompagnement amateurs :</b> jam, scène ouverte, studio de répétitions à l'heure, newsletter, slam session ;</p> <p><b>&gt;&gt; Accompagnement pro et semi-pro :</b> conseil administratif et artistique, matériel, studio de répétition et de pratique + techniciens à disposition. Publics : Tous publics, secteurs 5, familial, concerts gratuits, etc. Partenariats : Soutenir les projets des associations en leur permettant d'organiser des évènements dans le lieu à des conditions privilégiées. Nombreux partenariats : MC2, Fédélima, RPM, Petit Bureau, Retour de Scène - Dynamusic - MixLab / La Belle Electrique - Le Tympan dans l'Œil - Radio Campus - Hadra - Bass Jump - Arts du Récit - Détours de Babel - Pass Culture - Fedelima - GRAL - Cap Berriat - Et pourquoi pas ? - Festiv'Arts - Grenoble Reggae Orchestra.</p>	40 000 €				80 000 €		40 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p><b>Cuvée grenobloise et Magic Bus &amp; diffusion, soutien aux pratiques et actions culturelles.</b> Retour de Scène est une association de diffusion et d'accompagnement à la création, dont le projet bénéficie d'une diversité des partenariats, des lieux et des formats d'actions autour des musiques actuelles. Le projet s'est transformé et a pris de l'ampleur avec le conventionnement fin 2021. Diffusion : &gt;&gt; environ une 12aine de concerts dans l'agglomération qui privilégient la présence de plusieurs musiciens sur scène, en priorité des artistes locaux. Tarifs moyen: 15€.</p> <p>&gt;&gt; <b>MagicBus</b> : objectif de mettre en avant artistes internationaux et locaux autour des esthétiques de sono mondiale et de world music. Festival ayant lieu au printemps. 15n d'artistes et au moins 4 artistes par soir, 3 soirées mêlant artistes locaux émergents et artistes renommés. Dynamique éco-festival enclenchée depuis plusieurs années. Tarification accessible : 5 € la 1ère soirée dédiée à la scène locale et aux artistes émergents, environ 25 euros les suivantes (programmation alliant artistes internationaux et groupes émergents).</p> <p><b>Actions culturelles &gt;&gt; les micro-live</b>, série de « micro » concerts (duo ou trio, 45 mn) associés à un temps d'atelier et de médiation, gratuits, afin de privilégier la rencontre et la médiation avec les publics en milieu non conventionnel (12 représentations visées et des partenariats avec des structures socio-culturelles)</p> <p>&gt;&gt; <b>le mur du son</b> : action artistique en milieu carcéral (Varce). Soutien à la création des artistes locaux</p> <p>&gt;&gt; <b>la Cuvée Grenobloise</b>, accompagne à l'émergence et favorise la mise en réseau d'une sélection d'artistes locaux (12) repérés via un jury. Parmi les artistes sélectionnés, 8 suivent le programme d'accompagnement dans sa globalité, 4 bénéficient seulement de relais de communication. L'accompagnement se fait via un enregistrement et des concerts et un important volet formation (administratif, artistique et technique) + mise en réseau avec les autres acteurs diffusion et accompagnement du territoire (bilan individuels pour chaque lauréat, « forum de la musique », salons professionnels de type Grand Bureau, Inouis de Bourges, MIMA, Disk'over).</p> <p>&gt;&gt; <b>Développement des activités de formations</b> à destination des artistes en voie de professionnalisation et des bénévoles associatifs (gratuit)-ouvertes aux participants extérieurs (10 à 30€ par formation)- dans le domaine de la professionnalisation dans le secteur musiques amplifiées (7 à 10 par an touchant plus de 40 personnes): techniques et structurantes (régime de l'intermittence, droits d'auteurs, production de concerts...).</p> <p><b>La DAMME.</b> Mutualisation des moyens et des ressources afin de fluidifier l'organisation d'événements culturels par les associations du territoire.</p>	16 000 €	8 000 €	7 000 € (dispo 7)		31 000 €	1 900 € (AAP Inauguration Capitale Verte)	31 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	DANSE	SCALÈNE	<p><b>Création chorégraphique Si j'étais à ta place, diffusion et 4e édition du festival Ouverture Exceptionnelle en octobre.</b> Création chorégraphique "Si j'étais à ta place" : la pièce fait suite au cycle de performances in situ créées par la compagnie "Une question d'espace" et centre sa recherche autour de la notion d'espace, de place.s. Elle questionne la place des invidus et leur investissement des espaces. // Professionnels intervenants : Manuel Chabanis , chorégraphie et composition, bande-son; Youtci Erdos, assistante à la chorégraphie; Constance Delorme, Lola Potiron, Annelise Pizot, Tom Lévy et Karine Bourgeois: interprètes; Bérénice Giraud, technique // calendrier : 14-15-16/10/21 - présentation d'une étape de travail au 123 cours Berriat, dans le cadre du festival Ouverture Exceptionnelle. Création prévue les 7 et 8/10/2022 au théâtre 145. Résidences à l'Espace Paul Jargot, au Théâtre Prémol, au studio de la Rampe, au Grand Angle et au théâtre 145 à Grenoble. Diffusion : Une question d'espace : résidence en Pays Voironnais et présentation du spectacle + ateliers et petite tournée en milieu rural en cours de discussion // Un pied devant l'autre : calendrier de diffusion en cours de reprise (arrêt suite aux conditions sanitaires). 4e édition du festival Ouverture exceptionnelle, en octobre : Rencontres et échanges entre artistes, équipes, commerçants, habitants, personnels des institutions, partenaires, acteurs culturels, maisons des habitants, agences immobilières, entreprises, publics, artisans. Des équipes artistiques prendront de manière éphémères des magasins aujourd'hui fermés pour en faire des boutiques d'artistes, Des commerces ouverts proposeront des actions inattendues ou exceptionnelles, des habitants circuleront à la rencontre d'un cours Berriat dont l'histoire, les histoires restent à raconter, où des artistes seront à (re)découvrir. Suite à la 3e édition, une boutique au 123 cours Berriat sera investie de manière "pérenne" entre décembre 2021 et novembre 2022. Transmission et médiation : ateliers réguliers au Pacifique CDCN Grenoble et à la MJC Prémol (payants pour les participant-es), 10h d'EAC auprès du Lycée Stendhal (pris en charge par le Pacifique), EAC auprès d'écoles et collèges Pays Voironnais (pris en charge par le Grand Angle) janvier-juin 2021, ateliers au Collège des 6 Vallées et l'EPJ à Crolles de novembre 21 à juin 22 et novembre 22, ateliers autour de la création au théâtre 145 en octobre 2022.</p>	8 000 €	3 000 €			15 000 €		8 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
3	PATRIMOINE	SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE GRENOBLE	<p><b>Activité de mise en valeur des collections et de la programmation du Musée de Grenoble.</b></p> <p>En lien avec le projet du Musée et son programme d'activités, l'association participe à la diffusion de l'art et de son histoire ainsi qu'au rayonnement de l'établissement.</p> <p>Le programme de la saison comporte : 42 conférences en lien avec l'activité culturelle du musée (Bonnard, Courbet, Champollion, Proust et les peintres, Baisers voulus baisers volés etc.), 9 visites du musée, 2 journées culturelles, 5 voyages, des ateliers d'arts, des journées en musiques avec l'association Musée en musique.</p> <p>Moyens humains : 1,2 ETP, une quinzaine de bénévoles, des conférenciers professionnels. 800 personnes adhérentes.</p>	7 600 €			17 226 ,15€	7 600 €		7 600 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
4	CINÉMA	TERREUR NOCTURNE	<p><b>Le Maudit festival.</b></p> <p>L'association promeut un cinéma en manque de visibilité, qu'il soit de genre, expérimental, d'auteur, de patrimoine (Masahiro Shinoda, Sidney Hayers, Nicolas Roeg, Kenneth Anger, Jonas Mekas, Adrian Lyne, Peter Sellars, Paul Verhoeven, Karel Zeman, Maxime Lachaud, Sergio Martino, Roy Ward Baker) via l'organisation du Maudit Festival du 18 au 23 janvier 2022 principalement au cinéma Juliet Berto (projections et rencontres). Partenaires : Le Club, Mon Ciné, Cinémathèque, Ciné-club, Radio Campus, L'Ouvre-boîte, L'Avant-scène, Librairie Les Modernes. Moyens humains : une dizaine de bénévoles.</p> <p><b>Le montant de subvention proposée est celui de 2020 (annulation du festival en 2021).</b></p>		500 € (aide covid)			2 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	TOUT EN VRAC	<p><b>Création le Dernier Drive-in avant la fin du monde, reprise de Burning Scarlett, diffusion de La cuisinière et médiation culturelle et actions de territoire</b> Créations: Mémoires de la voiture oeuvre collaborative en lien avec les garages et casses de la ville pour interroger cette invention technologique majeure du XXe siècle. Travail de recherche auprès des corps de métier du secteur automobile pour mêler bruits iconiques et témoignages originaux et créer une oeuvre plastique qui servira la scénographie du Drive In. Exposition envisagée au Prunier Sauvage, à la fête des tuiles, au CABLia et dans le spectacle. // La Micro Parade : composée d'une seule image, scénographiée, théâtralisée et chorégraphiée autour du thème de la Liberté. Volonté d'une création originale et éphémère qui puisse se produire dans différents lieux et circonstances. Les spectacles au répertoire en tournée: Burning Scarlet : Les z'accros d'ma rue - Nevers; Châlon dans le Rue - Châlon sur Saône, Cergy Soit - Cergy; Fest'Art - Libourne; La plage des six pompes - La Chaux de Fonds (Suisse) + tournée 2023-2024 en cours de validation // La Cuisinière: en France et à l'international (Mira Miro - Gent (Belgique); At.tension - Lärz (Allemagne) <sup>2</sup>; Sziget festival - Budapest (Hongrie)) + en version Langue des signes française : Boulleret et Verdun // Le Dernier Drive-in avant la fin du monde : un triptyque réuni en une grande soirée. Chaque tableau peut exister en autonomie et peut être programmé indépendamment. Tableau 1 : Way to... , tableau 2 La Grande Séance, tableau 3 Le concert enflammé. Diffusion du triptyque en discussion avec l'Espace Malraux (Chambéry) - report 2021 et la MC2 Grenoble, dans le cadre de Capitale Verte 2022. Autres activités de la compagnie : projets de médiation et d'action culturelle : résidence longue sur le campus et en lien avec d'autres structures culturelles de la ville et autour du projet Tous En Ville (action qui sera menée cette année grâce au coup de pouce vert Capitale Verte 2022). + interventions dans les collèges et lycées autour des techniques d'écritures mais aussi des métiers de la scénographie et de la construction des décors // Dispositif d'accompagnement pour les cies émergentes arts de la rue en Auvergne-Rhône-Alpes: appel à candidat.e.s à l'automne N-1 qui voit le temps du festival Merci Bonsoir, cinq compagnies porteuses d'un projet de création pour l'espace public se présenter à un collège de professionnels des Arts de la Rue. Le collège apporter son expertise artistique et conseille les compagnies émergentes autant sur des aspects de création que de production. Les cies présentent leurs projets dans le cadre du festival (confrontation au public et au collège de professionnels).</p>	4 000 €				10 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montants demandés projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
8	ARTS VISUELS	TOUS TRAVAUX D'ART	<p><b>Projet de création 2022 "Aimerions-nous vivre ici ?"</b></p> <p>Extrait du dossier "Une équipe d'architectes/scénographes urbains a sollicité le collectif pour être force de proposition dans le cadre d'une recherche/expérimentation préfigurant la transformation d'une place publique.</p> <p>La place publique en question est au carrefour de plusieurs trajets de jonction (bibliothèque, aire de pic nic, station de tram, sortie du centre commercial, parking et entrée de patinoire, vaccinodrome mais aussi de chemins piétons de traverses, reliant les parcs, les Granges, M.Tohrez, Villeneuve, et Echirolles) Une future "escale végétale" est en cours d'aménagement. L'enjeu, après enquête et collecte de points de vue d'usagers passants, est de retrouver une fonction de place publique, nécessaire et souhaitée."</p> <p>Ici-Même propose une série d'actions/recherche/ protocoles artistiques et de créations. A l'écoute du terrain et d'un nouveau récit urbain en cours d'apparition via plusieurs dispositifs de sensibilisation, documentation et de création autour des mutations urbaines avec pour enjeu de filer un projet de création à l'échelle d'un grand territoire, et de donner un sens à l'ensemble tout au long de l'année 2022.</p> <p>Plusieurs modules d'actions et de représentation seront créés et composeront ce projet métropolitain "Aimerions-nous vivre ici ?" : "Température ressentie" ; "On y va à pied ?" ; "Le Verderet" ; "The distance between us" ; "Oh la nuit ! Le temps d'une soupe". Moyens humains : 3 ETP.</p> <p>Partenaires : associations culturelles et sociales de Grenoble</p>	6 000 €			4 800 € redevance	12 000 €		6 000 €	F

## ANNEXE DELIBERATION - FOIRE DES RAMEAUX 2022

<b>TARIFS DROITS DE PLACE DES METIERS</b>	<b>TARIFS 2021</b>	<b>TARIFS 2022</b>
<b>TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR 23 JOURS D'EXPLOITATION SOIT DU 9 AVRIL au 1er MAI</b>		
Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l' ensemble des stands jusqu'à 210 m <sup>2</sup>	11,88 €/m <sup>2</sup>	11,88 €/m <sup>2</sup>
Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, trains fantômes, le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1ère tranche : de 0 à 50 m<sup>2</sup></li> <li>● 2ème tranche : de 50 à 120 m<sup>2</sup></li> <li>● 3ème tranche : au dessus de 120m<sup>2</sup></li> </ul>	11,88 €/m <sup>2</sup> 7,64 €/m <sup>2</sup> 4,80 €/m <sup>2</sup>	11,88 €/m <sup>2</sup> 7,64 €/m <sup>2</sup> 4,80 €/m <sup>2</sup>
Pour les gros métiers ayant plus de 210 m <sup>2</sup> , le tarif est à tranche dégressive :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1ère tranche : de 0 à 120 m<sup>2</sup></li> <li>● 2ème tranche : de 120 à 500 m<sup>2</sup></li> <li>● 3ème tranche : au dessus de 500m<sup>2</sup></li> </ul>	11,88 €/m <sup>2</sup> 7,64 €/m <sup>2</sup> 4,80 €/m <sup>2</sup>	11,88 €/m <sup>2</sup> 7,64 €/m <sup>2</sup> 4,80 €/m <sup>2</sup>
<b>DROITS DE PLACES DES HABITATIONS : CARAVANES, CAMPINGS (et toutes autres formes d'hébergement d'habitation des forains)</b>		
Les tarifications s'élèveront comme suit :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1ère caravane :</li> <li>● 2ème caravane :</li> <li>● 3ème caravane:</li> <li>● au-delà, toute caravane supplémentaire</li> <li>● toute caravane non déclarée</li> <li>● pour tout forain ne disposant pas de caravane sur le site, forfait de participation aux frais liés à la gestion des déchets et à la sécurité</li> </ul>	200,00 € 150,00 € 100,00 € 70,00 € 810,00 € 150,00 €	200,00 € 150,00 € 100,00 € 70,00 € 810,00 € 150,00 €
<b>APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>● appareils automatiques :</li> <li>● distributeurs de boissons :</li> </ul>	90,00 € 160,00 €	90,00 € 160,00 €
<b>LOCATION DE CONTAINERS ET COLLECTE DECHETS (obligatoire pour la gestion des déchets des métiers de bouche)</b>		
● location de containers et collecte déchets (par container) :	60,00 €	60,00 €
<b>LOCATION TOILETTES POUR OUVRIERS - FAMILLES DES FORAINS</b>		
● (participation financière obligatoire pour les forains titulaires et de passage qui ne mettent pas à disposition de leurs ouvriers et familles des toilettes dans les caravanes et campings	60,00 €	60,00 €



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt deux, le sept février**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 1 février 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETON - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRES - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Antoine FLECHET - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Alan CONFESSON  
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Margot BELAIR  
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Antoine BACK  
Mme Céline MENNETRIER donne pouvoir à M. Gilles NAMUR  
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN  
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Amel ZENATI  
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à Mme Katia BACHER  
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL  
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS  
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO  
M. Romain GENTIL donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO

Absents excusés :

Mme Chloé LE BRET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20220207\_60 - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

## SEANCE DU 7 FÉVRIER 2022

**60-(28055). ACTION SOCIALE : Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.**

**Monsieur Nicolas KADA expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale. Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
BARATHYM	Aide au fonctionnement 2022	15 000,00 €
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK	Projet du CUB pour la Bifurk - Aide à fonctionnement 2022	12 500,00 €
EPISOL	Aide au fonctionnement Paniers Solidaires 2022	10 000,00 €
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE VILLAGE OLYMPIQUE	Accompagnement global de la Régie du Quartier	13 000,00 €

Ce dossier a été examiné par la :  
Commission Solidarités du lundi 24 janvier 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- de dire que les montants de ces subventions sont intégrés dans la délibération générale «d'affectation de subventions sur crédits existants» de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,

M. Nicolas KADA

Affichée le : 10 février 2022

**Annexe à la délibération N° 77-28067**

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION	SERVICE	POSTE À SUPPRIMER	POSTE À CRÉER
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Teisseire Malherbe	Adjoint du patrimoine à temps non complet (50%)	Adjoint du patrimoine
Ville émancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Teisseire Malherbe	Adjoint technique à temps non complet (50%)	à temps complet
Ville résiliente	Immobilier Municipal	Interventions de proximité	Ingénieur	Attaché
Ville résiliente	Propreté et Logistique municipales	Logistique municipale	Rédacteur	Technicien
Ville résiliente	Santé Publique et Environnementale	Promotion de la santé	Psychologue à temps non complet (50%)	Psychologue à temps non complet (80%)
Ville résiliente		Mission aménagement des espaces publics	Ingénieur	Attaché

**CREATION DE POSTE**

DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTION	SERVICE	POSTE À CRÉER
Ville résiliente	Alimentation, nature, cadre de vie et condition animale	Alimentation restauration	Technicien paramédical

## **AMENDEMENTS PRESENTES**

**Repoussé**



Conseil Municipal du 07 février 2022

**El Hasny BEN REDJEB**  
Conseiller Municipal de Grenoble  
Groupe AEC - l'Avenir Ensemble en Confiance

Proposition d'amendement à la délibération n° 4  
Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)

Parce que l'importance des Unions de Quartier, acteurs historiques et essentiels de notre ville depuis plus de cinquante années et qui totalisent plus de 1000 adhérents, doit être réaffirmée et que sa capacité d'interpellation légitime doit être précisée

Il est proposé au conseil municipal de compléter le gras de la délibération par :

- **De reconnaître le rôle et l'expertise des Unions de Quartier en donnant la capacité aux Unions de Quartier et au CLUQ de poser une question orale au Maire à chaque conseil municipal**

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 FEVRIER 2022**

**Amendement à la délibération n°42-26600**

26600. URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS : Établissement Public Foncier Local du Dauphiné - Acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble et approbation de la mise à bail emphytéotique consenti à l'association les Ami.e.s du 38.

Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Vincent FRISTOT et Monsieur Yann MONGABURU exposent,

Il convient :

**- Dans le corps du projet de délibération 26600:**

**De supprimer la phrase (en gras) dans le paragraphe suivant:**

La redevance annuelle, compte tenu du projet et des actions portées par le Collectif, s'élève à la somme de 3 967 €, **cette première année sera lissée sur toute la durée du bail.**

**D'insérer dans ce même paragraphe la phrase suivante (en gras) :**

La redevance annuelle, compte tenu du projet et des actions portées par le Collectif, s'élève à la somme de 3 967 €. **La première année de redevance sera reportée et lissée sur toute la durée du bail de sorte que le montant à partir de la deuxième année du bail jusqu'à son terme sera de 4066,17 €.**

**- Dans le délibéré du projet de délibération 26600:**

**De supprimer la phrase (en gras) dans le paragraphe suivant:**

- d'approuver la mise à bail emphytéotique à signer avec l'association les Ami.e.s du 38 pour une durée de 40 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 3 967 €, **dont le premier versement sera lissé sur toute la durée du bail**, et la réalisation de travaux de sécurisation et d'entretien du bâtiment, à hauteur de 460 000 € avec une clause de rencontre-pourparlers à partir de la 16ème année ;

**D'insérer dans ce même paragraphe la phrase suivante (en gras) :**

- d'approuver la mise à bail emphytéotique à signer avec l'association les Ami.e.s du 38 pour une durée de 40 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 3 967 €, **dont la première annuité sera reportée et lissée sur les années suivantes, de sorte que le montant de la redevance à partir de la deuxième année du bail jusqu'à son terme sera de 4066,17 €**, et la réalisation de travaux de sécurisation et

## **Adopté**

d'entretien du bâtiment, à hauteur de 460 000 € avec une clause de rencontre-pourparlers à partir de la 16ème année ;

Par ailleurs, le projet de bail emphytéotique initial est substitué par celui joint à l'amendement.

Le projet bail emphytéotique est modifié pour tenir compte du lissage de la première année de redevance sur toute la durée du bail et préciser que le preneur s'oblige à achever les travaux au plus tard douze ans après la date de prise d'effet du bail.

CN/LCO/

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,  
LE**

**A GRENOBLE (Isère), au siège de l'office notarial ci-après nommé,  
Maître Christian NOVEL, Notaire associé, membre de la société à  
responsabilité limitée dénommée « NOTAIRES DE LA COUPOLE », titulaire  
d'un office notarial à GRENOBLE, 6 rue Denfert Rochereau,**

**Avec le concours de Maître Gabriel NALLET, notaire à GRENOBLE (Isère),  
assistant l'EMPHYTEOTE.**

**Ici présent**

**A REÇU le présent acte contenant BAIL EMPHYTEOTIQUE à la requête des  
personnes ci-après identifiées.**

**ONT COMPARU**

La **VILLE DE GRENOBLE**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de l'Isère, dont l'adresse est à GRENOBLE (38000), 11 boulevard Jean Pain, identifiée au SIREN sous le numéro 213801855.

Figurant ci-après sous la dénomination "**BAILLEUR**", sans que cette appellation nuise à la solidarité existant entre eux au cas où il y aurait plusieurs bailleurs, y compris les époux.

**D'UNE PART**

L'Association dénommée **LES AMI.E.S DU 38**, association, déclarée à la Préfecture de GRENOBLE (Isère), sous le numéro W381026117, dont le siège est à GRENOBLE (38000), 38 rue d'Alembert.

Cette association a été rendue publique par une insertion au Journal Officiel daté du 19 octobre 2021.

Figurant ci-après sous la dénomination "**EMPHYTEOTE**" sans que cette appellation nuise à la solidarité existant entre eux au cas où il y aurait plusieurs preneurs, y compris les époux.

#### D'AUTRE PART

#### **PRESENCE - REPRESENTATION**

- La VILLE DE GRENOBLE est représentée à l'acte par +++, en sa qualité de +++, déclarant être autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de celle-ci aux termes d'une délibération de son Conseil Municipal numéro +++ en date du +++ régulièrement transmise à la Préfecture de l'Isère, dont une ampliation est demeurée ci-jointe et annexée après mention.

⇒ Délibération à fournir + délégation de pouvoirs à fournir

Cette délibération a été prise au vu d'un avis rendu par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat le 22 novembre 2021.

- L'Association dénommée LES AMI.E.S DU 38 est représentée à l'acte par

⇒ délégation de pouvoirs à fournir.

**LESQUELS** se présentent devant le notaire soussigné pour constater par acte authentique la convention de bail emphytéotique conformément aux articles L 451-1 à L 451-13 du Code rural et de la pêche maritime qu'ils viennent de conclure entre eux.

#### **EXPOSE**

**Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit :**

Aux termes d'un acte reçu ce jour par Maître Christian NOVEL, Notaire à GRENOBLE (Isère), dont une copie authentique sera publiée en même temps que les présentes au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1, il a été constaté la vente de l'ensemble immobilier figurant ci-après, au paragraphe « désignation » et cadastré section 10 numéro 79, par L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DAUPHINE, au profit de la Ville de GRENOBLE.

**Il est ici précisé que l'immeuble ne fait pas partie du domaine public de la VILLE DE GRENOBLE, mais de son domaine privé.**

**Ceci exposé, il est passé à l'acte objet des présentes.**

#### **BAIL EMPHYTEOTIQUE**

LA VILLE DE GRENOBLE, **BAILLEUR** donne à bail emphytéotique, conformément aux articles L 451-1 à L 451-13 du Code rural et de la pêche maritime, à LES AMI.E.S DU 38 **EMPHYTEOTE** qui accepte, le bien dont la désignation suit.

## IDENTIFICATION DU BIEN

### DESIGNATION

**Dans un ensemble immobilier situé sur la Commune de GRENOBLE (ISÈRE)  
38000 38 Rue d'Alembert.**

Un immeuble comprenant :

- Au rez-de-chaussée :

Un local à usage d'entrepôt avec bureau et hall de livraison, emplacements communs tels que cuve à mazout

Dans la partie Sud départ de la rampe d'accès du parking situé au premier étage,

Dans la partie Nord cage d'ascenseur et escalier d'accès au premier étage

- Au premier étage :

Hall d'exposition et de vente avec sur l'arrière côté ouest parking et sur l'avant côté rue d'Alembert terrasse, auquel premier étage on accède en ce qui concerne le parking par une rampe d'accès située au Sud et en ce qui concerne le hall d'exposition tant par des ouvertures sur le parking, que par un escalier extérieur prenant naissance côté rue d'Alembert aboutissant à la terrasse et que par l'ascenseur et l'escalier intérieurs.

- Au deuxième étage :

Halle d'exposition et de vente avec bureaux auxquels on accède tant par un escalier intérieur prenant naissance au premier étage que par l'ascenseur et l'escalier intérieurs dont il est question ci-dessus et prenant naissance au rez-de- chaussée.

- Terrasse au-dessus :

Cette terrasse extérieure à laquelle on accède par l'escalier prenant naissance au rez-de-chaussée comprend dans sa partie Nord le local de la machinerie de l'ascenseur et dans sa partie Sud le local chaufferie, le surplus étant recouvert de graviers.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
IO	79	38 rue d'Alembert	00 ha 08 a 25 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

### EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Christian NOVEL notaire à GRENOBLE le 25 février 2016, publié au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1 le 8 mars 2016, volume 2016P, numéro 1476.

Acquisition suivant acte reçu par Maître Christian NOVEL notaire à GRENOBLE le 17 novembre 2016, publié au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1 le 6 décembre 2016, volume 2016P, numéro 7822.

Annulation règlement de copropriété-état descriptif de division suivant acte reçu par Maître Christian NOVEL notaire à GRENOBLE le 17 novembre 2016, publié au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1 le 6 décembre 2016, volume 2016P, numéro 7822.

Acquisition suivant acte reçu ce jour par Maître Christian NOVEL, notaire à GRENOBLE en cours de publication auprès du service de la publicité foncière de GRENOBLE 1.

## CONSISTANCE - REGLEMENTATION

### 1°) Consistance

Les biens sont loués tels qu'ils existent avec toutes leurs dépendances sans exception ni réserve, et sans garantie de contenance, la différence en plus ou en moins excéderait-elle un vingtième devant faire le profit ou la perte de l'**EMPHYTEOTE**. L'**EMPHYTEOTE** supportera les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues pouvant grever le fonds loué, et profitera de celles actives s'il en existe.

### 2°) Réglementation

S'agissant d'une mise à disposition à titre onéreux d'immeubles en vue de leur exploitation pour une longue durée, la convention obéit aux règles des articles L 451-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ainsi qu'aux conditions particulières convenues entre les parties.

## DUREE

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de QUARANTE (40) années entières et consécutives prenant effet le \_\_\_\_\_ pour finir le \_\_\_\_\_.  
Il ne peut se prolonger par tacite reconduction.

A l'expiration de la durée du bail, l'**EMPHYTEOTE**, ou son ayant droit, ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux ou au renouvellement, à l'exception des bénéficiaires d'un bail d'habitation.

## ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit **BIEN** appartient au bailleur par suite de l'acquisition qu'il en a faite de :

L'Etablissement public foncier local du Dauphiné, établissement public local à caractère industriel ou commercial, dont le siège est à GRENOBLE (Isère), « Le Forum » 3, rue Malakoff, identifié au SIREN sous le numéro 447593104 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Siége : Suivant acte reçu ce jour par Maître Christian NOVEL, Notaire à GRENOBLE (Isère), dont une copie authentique sera publiée au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1.

## ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

A l'origine, ludit **BIEN** appartenait à l'Etablissement public foncier local du Dauphiné, susnommé, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite :

-pour partie de :

1°) Monsieur Guy André Jean **SIBELLAS**, artisan, demeurant alors à ANNECY (74000) 6 rue des Aravis,  
Né à GRENOBLE (38000) le 6 mai 1952.

Divorcé de Madame Michèle Hélène **CAVIGIOLI** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de GRENOBLE (00000) le 19 mars 2002, et non remarié.

2°) Madame Claudine Georgette Jeanne **SIBELLAS**, retraitée, épouse de Monsieur Roger Emile Marius **BANCHET**, demeurant à REVEL (38420) 225 chemin de l'Enclose. Née à GRENOBLE (38000) le 12 mai 1947.

Mariée à la mairie de GRENOBLE (38000) le 10 mai 1972 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître DELMAS, notaire à TULLINS (38210), le 29 mars 1972.

3°) Madame Pascale Simone **SIBELLAS**, comptable, épouse de Monsieur Marc Jean-Louis **TOURNIAIRE**, demeurant à GRENOBLE (38000) 57 rue de Mortillet.

Née à GRENOBLE (38000) le 5 octobre 1959.

Mariée à la mairie de GRENOBLE (38000) le 1er juin 2002 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude PETIOT, notaire à VOREPPE (38340), le 28 mai 2002.

Suivant acte reçu par Maître Christian NOVEL, Notaire à GRENOBLE (Isère), le 25 février 2016 et dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1, le 8 mars 2016, volume 2016P numéro 1476.

Cette acquisition avait eu lieu moyennant le prix de 200.000,00 euros.

-pour partie de :

LA VILLE DE GRENOBLE, personne morale de droit public, située dans le département de l'Isère, dont l'adresse est à GRENOBLE (Isère), 11 Boulevard Jean Pain, identifiée au SIREN sous le numéro 213801855.

Suivant acte reçu par Maître Christian NOVEL, Notaire à GRENOBLE (Isère), le 17 novembre 2016, et dont une copie authentique a été publiée au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1, le 6 décembre 2016, volume 2016P numéro 7822.

Cette acquisition avait eu lieu moyennant le prix de 100.000,00 euros.

## **ORIGINE DE PROPRIETE ENCORE PLUS ANTERIEURE**

Il résulte de l'acte reçu par Maître Christian NOVEL, Notaire à GRENOBLE (Isère), en date du 25 février 2016, et publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1, le 8 mars 2016, volume 2016P numéro 1476, ce qui suit littéralement retrancrit :

« 1°) Acquisition du bien par la SOCIETE ETABLISSEMENTS SIBELLAS

Aux termes d'un acte reçu par Maître POMMIER, notaire à GRENOBLE, le 23 novembre 1967, il a été constaté la vente par :

*La SOCIETE DAUPHINOISE D'ETUDES ET D'ENTREPRISE, société anonyme au capital de 800.000 francs, dont le siège social est à GRENOBLE (38000), 1 rue Guétal, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 57 B 397.*

*Au profit de :*

*La Société dénommée « ETABLISSEMENTS SIBELLAS », alors dénommée « ETABLISSEMENTS SIBELLAS A.G.F. » société anonyme au capital de 110.000 francs, dont le siège social est à GRENOBLE (38000), 15 rue de sault, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 56 B 23.*

*Ladite vente portant sur le terrain d'assiette de l'ensemble immobilier sus désigné, que ladite société a fait édifier sans conférer de privilège quelconque.*

*Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.*

*Audit acte il a été fait les déclarations d'usage.*

*Une copie authentique dudit acte a été publiée au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1ER le 20 décembre 1967, volume 9517, numéro 13.*

2°) Décès de Monsieur Maurice SIBELLAS

*Monsieur Maurice SIBELLAS, demeurant à GRENOBLE (Isère), 57 rue de Mortillet, Né à GRENOBLE (Isère) le 14 juillet 1924.*

*Epoux de Madame Sylviane Renée DELANOE avec lequel il était marié sous le régime de la communauté de biens réduit aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître PILOZ, notaire à GRENOBLE, le 24 avril 1946.*

*Est décédé à LA TRONCHE (Isère) le 1er mars 1978, laissant pour recueillir sa succession :*

*a) Son conjoint survivant : Madame Sylvie Renée DELANOE  
Commune en biens ainsi qu'il est dit ci-dessus.*

*Usufruitière légal du quart des biens composant la succession en vertu de l'ancien article 757 du Code civil, lequel usufruit se confond avec le bénéfice du legs ci-après visé ;*

*Et usufruitière de la totalité des biens composant sa succession en vertu de son testament olographe en date à GRENOBLE du 8 octobre 1975.*

b) *Et pour seuls héritiers à réserve :*

- Madame Claudine SIBELLAS,
- Monsieur Guy SIBELLAS,
- Et Madame Pascale SIBELLAS,

*Ses trois enfants nés de son union avec Madame DELANOE.*

*Ainsi que ces faits et qualités sont constatés dans un acte de notoriété reçu par Maître ROUCHY, notaire à HEYRIEUX (Isère), le 24 août 1978.*

### 3°) Attribution du bien aux consorts SIBELLAS

*Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dénommée « ETABLISSEMENTS SIBELLAS » en date du 20 février 1979, les actionnaires ont décidé de réduire le capital social fixé à la somme de 200.000,00 francs, pour le ramener à la somme de 110.500,00 francs par suppression pure et simple et annulation de 895 actions appartenant à l'indivision de Monsieur Maurice SIBELLAS, et attribution à cette indivision de biens immobiliers, dont les biens objet des présentes.*

*Par suite, les biens objets des présentes ont été attribués à :*

- Madame Sylviane Renée DELANOE,
- Madame Claudine Georgette Jeanne SIBELLAS,
- Monsieur Guy André Jean SIBELLAS,
- Madame Pascale Simone SIBELLAS.

*Un original de ce procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Maître AUTISSIER, notaire à GRENOBLE, aux fins de publication au service de la publicité foncière, aux termes d'un acte de dépôt de pièces en date des 21 et 29 mars 1979.*

*Un original de ce procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Maître AUTISSIER, notaire à GRENOBLE, aux fins de publication au service de la publicité foncière, aux termes d'un acte de dépôt de pièces en date des 21 et 29 mars 1979.*

*Une copie authentique de l'acte contenant dépôt de pièces a été publiée au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1ER le 31 mai 1979, volume 1422, numéro 9.*

### 4°) Décès de Madame SIBELLAS

*Madame Sylviane Renée DELANOE, en son vivant retraitée, demeurant à GRENOBLE (38000), 57 rue de Mortillet.*

*Née à PARIS (75008), le 15 juin 1925.*

*Veuve de Monsieur Maurice SIBELLAS et non remariée.*

*Est décédée à GRENOBLE (38000), le 26 avril 2014.*

*Laissant pour recueillir sa succession :*

- Madame Claudine Georgette Jeanne SIBELLAS,
- Monsieur Guy André Jean SIBELLAS,
- Madame Pascale Simone SIBELLAS.

*Ses trois enfants issus de son union avec Monsieur SIBELLAS.*

*La dévolution successorale a été constatée par un acte de notoriété dressé par Maître LEMAIRE-LEROY, Notaire à VOREPPE, le 10 juillet 2014.*

*L'attestation de propriété prescrite par la loi a été dressée suivant acte reçu par Maître PETIOT notaire à VOREPPE, le 25 février 2016.*

*Une copie authentique dudit acte est en cours de publication au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1er.*

*Le BIEN a été évalué à la somme de cinq mille euros (200.000,00 eur) ».*

Il résulte de l'acte reçu par Maître Christian NOVEL ,Notaire à GRENOBLE (Isère), en date du 17 novembre 2016, et publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1, le 6 décembre 2016, volume 2016P numéro 7822, ce qui suit littéralement retranscrit :

« Le bien appartient au vendeur par suite de l'acquisition qu'il en a faite de la Société dénommée « ETABLISSEMENTS SIBELLAS », société à responsabilité limitée, au capital de 110.500 francs dont le siège était à GRENOBLE, 38 rue d'Alembert, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro B056500234 suivant acte reçu par Maître CUPILLARD notaire à GRENOBLE, les 23 et 28 novembre 1984.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de un million huit cent cinquante mille francs (1 850 000,00 frs) payé après l'accomplissement des formalités hypothécaires. Lequel prix a été entièrement payé depuis lors, ainsi déclaré.

*Cet acte contient toutes les déclarations d'usage.*

*Une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1ER le 14 janvier 1985, volume 2385, numéro 12 ».*

## CONDITIONS DE JOUSSANCE

### 1°) Jouissance

L'**EMPHYTEOTE** jouira des immeubles loués raisonnablement sans commettre ni souffrir qu'il y soit fait des dégâts ou des dégradations.

### 2°) Empiètement - Usurpations

L'**EMPHYTEOTE** s'opposera à tous empiétements et à toutes usurpations et devra avertir le **BAILLEUR** de tous ceux qui pourraient se produire dans le délai prescrit par l'article 1768 du Code civil, sous peine de tous dépens, dommages-intérêts.

### 3°) Destination des lieux

L'**EMPHYTEOTE** pourra librement affecter les lieux loués.

### 4°) Réparations locatives ou de menu entretien

L'**EMPHYTEOTE** devra, pendant tout le cours du bail, entretenir tous les édifices en bon état de réparations locatives. En outre, il n'a aucune obligation d'améliorer.

### 5°) Grosses réparations - Reconstruction.

Conformément aux dispositions de l'article L 451-8 deuxième alinéa du Code rural et de la pêche maritime, l'**EMPHYTEOTE**, en ce qui concerne les constructions existant au moment du bail et celles qui auront été élevées par la suite, est tenu des réparations de toute nature sans obligation de reconstruire les bâtiments s'il prouve qu'ils ont été détruits par cas fortuit, force majeure ou qu'ils ont péri par le vice de la construction antérieure au bail.

### 6°) Mise aux normes des bâtiments

De convention expresse, le **BAILLEUR** ne sera pas tenu d'effectuer les travaux rendus nécessaires par la mise en conformité des installations existante à ce jour avec les règles de protection de l'environnement imposées par l'autorité administrative.

Toutefois, le **BAILLEUR** autorise, d'ores et déjà, l'**EMPHYTEOTE** à effectuer ces travaux. L'**EMPHYTEOTE** informera alors le **BAILLEUR** de toutes les mesures qu'il aura pu prendre pour parvenir à cette mise aux normes techniques.

### 7°) Assurances.

L'**EMPHYTEOTE** devra, pendant le cours du bail, assurer pour une somme suffisante ;

- son mobilier, son matériel et plus généralement, tous les biens lui appartenant et garnissant le fonds ;
- le recours des propriétaires et le risque des voisins ;
- ses salariés contre les risques d'accident du travail.

Il en paiera les primes à leurs échéances et justifiera de tout au **BAILLEUR** par la production des polices et des quittances.

L'**EMPHYTEOTE** répond de l'incendie sauf à prouver le cas fortuit, la force majeure ou le vice de construction antérieure aux présentes, ou que le feu ait été communiqué par un immeuble voisin.

#### 8°) Changement du fonds - Constructions - Améliorations

L'**EMPHYTEOTE** ne peut opérer dans le fonds de changement pouvant en diminuer la valeur.

Il peut effectuer sur le fonds dont il s'agit, sans l'autorisation du **BAILLEUR**, toutes constructions et toutes améliorations, notamment celles visées au paragraphe « travaux projetés » ci-après et sous les réserves mentionnées audit paragraphe.

S'il fait des améliorations ou des constructions qui augmentent la valeur du fonds, il ne peut les détruire ni réclamer à cet égard aucune indemnité au **BAILLEUR** en fin de bail.

#### 9°) Droit d'accession

L'**EMPHYTEOTE** profite du droit d'accession pendant toute la durée du bail.

#### 10°) Servitudes

L'**EMPHYTEOTE** peut acquérir au profit du fonds des servitudes actives et le grever, par titres, de servitudes passives, pour un temps qui n'excédera pas la durée du bail, à charge d'avertir le **BAILLEUR**.

#### 11°) Fin du bail - Obligation de l'EMPHYTEOTE

Quelle que soit la cause de la fin du bail, à sa sortie, l'**EMPHYTEOTE** devra restituer les lieux en bon état, conformément à l'état des lieux qui aura été dressé comme il est dit ci-dessus, et sauf les modifications et transformations régulièrement autorisées et effectuées au cours du bail. Il ne pourra pas demander au **BAILLEUR** d'indemnité en contrepartie des améliorations qu'il aura effectuées.

### **TRAVAUX**

Le montant de la redevance du présent bail ayant été fixé en partie en considération des travaux projetés par le PRENEUR, ce dernier s'oblige à réaliser les travaux de reconversion du bien donné à bail en espace associatif.

Ces travaux devront consister en ceux décrits dans l'étude de faisabilité établie par le cabinet d'architecte NA Architecture, 16 traverse des Iles à GRENOBLE, le 08 octobre 2021, dont une copie demeurera annexée à la minute des présentes.

Le PRENEUR fera son affaire personnelle de l'obtention de toutes autorisations administratives liées à la réalisation de ces travaux de même que de celles nécessaires à l'ouverture et l'exploitation de cet espace associatif, le tout sans recours contre le **BAILLEUR** en cas de non-obtention ou de recours à l'encontre desdites autorisations.

Il est précisé que la création de logements est interdite dans les biens donnés à bail.

Les travaux devront être réalisés conformément aux règles de l'art, aux prescriptions réglementaires et administratives et aux obligations résultant du permis de construire, en outre le preneur devra justifier auprès du bailleur du dépôt en Mairie de la déclaration attestant de l'achèvement ainsi que de la conformité des travaux.

Le preneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour n'apporter aucun trouble de quelque nature qu'il soit aux propriétés voisines.

Le preneur s'oblige à achever au plus tard douze ans après la date de prise d'effet du bail.

Le délai ainsi fixé est basé sur les possibilités normales d'approvisionnement et de main-d'œuvre.

Les travaux seront poursuivis de façon continue et sans aucune interruption sauf cependant pour le cas de force majeure ne provenant pas du fait des entrepreneurs qui en seront chargés, tels que grèves ou intempéries pouvant nuire à la bonne exécution ou compromettre la solidité des ouvrages. En cas de force majeure définie comme il précède, l'époque prévue pour l'achèvement sera différée d'un temps égal à celui pendant lequel l'événement considéré aura mis obstacle à la poursuite des travaux.

Le bailleur disposera de la faculté de vérifier la réalisation et la conformité des travaux prévus au présent bail pendant un délai de six mois après la date à laquelle le preneur lui aura notifié l'achèvement des travaux par lettre recommandée avec accusé de réception.,

Le bailleur pourra notifier au preneur, par lettre recommandée, les défauts de conformité qu'il aura constatés. Cette notification conservera, au profit du bailleur, tous recours et actions contre le preneur.

## **CESSION - HYPOTHEQUE - APPORT EN SOCIETE**

### **1°) Cession du bail - Hypothèque**

Le bail confère à l'**EMPHYTEOTE** un droit réel susceptible d'hypothèque, en outre ce droit peut être sous-loué, cédé et saisi.

### **2°) Apport à une société**

Tout apport à une société devra, pour être opposable au **BAILLEUR**, lui être signifié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

## **REDEVANCE**

Le bail est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle fixée à trois mille neuf cent soixante-sept euros (3.967,00 eur).

Ce montant sera actualisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du bail.

L'**EMPHYTEOTE** s'oblige à la payer au **BAILLEUR** le 31 janvier de chaque année.

Il est expressément stipulé que le paiement de la première annuité de loyer est reporté et lissé sur les années suivantes, de sorte que le montant à partir de la deuxième année sera de quatre mille soixante six euros et 17 centimes (4.066,17 centimes).

Le premier paiement devant être effectué le .

Le paiement des redevances s'effectuera au domicile du **BAILLEUR** par virement bancaire.

## **REVISION DE LA REDEVANCE**

La redevance ci-dessus fixée sera susceptible d'être révisée à l'expiration de chaque année dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

L'indice de révision pris pour base est l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE, correspondant au dernier indice connu au jour de la signature, soit +++ points. L'indice pris pour la révision sera le dernier connu à la date de révision.

Si pour un motif quelconque, la redevance en question n'était pas définitivement fixée lors de l'échéance du terme qui suivra la demande de révision, l'**EMPHYTEOTE** ne pourrait pas en profiter pour différer le paiement et il devra verser dès la présentation de la quittance, une somme égale à celle acquittée précédemment, sauf compte ultérieur, à moins que la juridiction saisie, si le différent venait devant elle, estime utile de fixer un loyer provisoirement différent, notamment à la demande en révision faite dans les formes légales.

## **PACTE DE PREFERENCE AU PROFIT DE L'EMPHYTEOTE**

**Le BAILLEUR fait réserve expresse au profit de l'EMPHYTEOTE qui accepte, d'un droit de préférence en cas d'aliénation à titre onéreux du bien immobilier.**

Ce pacte constitue une disposition dépendante sans laquelle le présente acte n'aurait pas été conclu.

Le droit de préférence est convenu dans le cas de la cession à titre onéreux en pleine propriété du ou des seuls biens objet des présentes et également dans le cas du même type de cession d'un ensemble immobilier dans lequel le ou les biens immobiliers dont il s'agit se trouveraient inclus.

Si une vente amiable doit intervenir, l'**EMPHYTEOTE** aura un droit de préférence pour se rendre acquéreur aux mêmes conditions, charges, modalités du prix que ceux auxquels le **BAILLEUR (VENDEUR)** aura traité, et qui devront lui être communiqués par exploit d'Huissier en même temps que l'identité de la personne avec laquelle ces charges, modalités et prix auront été arrêtés.

L'exploit devra préciser formellement qu'il est adressé en exécution des stipulations de la présente vente, faute de quoi le délai ci-après ne s'ouvrira pas.

Dans la mesure où la vente entrerait dans le champ d'application de l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation, l'exploit d'Huissier devra être accompagné du projet de la vente afin de permettre la purge du délai de rétractation, la réception de l'exploit fera courir le délai de rétractation.

En toute hypothèse, l'exploit devra être accompagné des divers documents prescrits par la réglementation en vigueur tels que notamment les diagnostics de l'article L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation.

Le bénéficiaire du droit de préférence disposera alors d'un délai de deux mois à compter de la remise de cet exploit pour émettre sa position au sujet de ce droit de préférence et faire connaître au cédant, également par exploit d'Huissier, son acceptation. En cas d'acceptation, l'acte de vente devra être régularisé au plus tard dans le délai de trois mois suivant cette signification, faute de quoi le bénéficiaire ne pourra plus se prévaloir de son droit d'acquisition.

L'absence de réponse vaudra renonciation par le bénéficiaire du pacte à s'en prévaloir.

Si une adjudication intervient, l'**EMPHYTEOTE** aura un droit de préférence pour se porter adjudicataire aux mêmes conditions, charges, modalités et prix que le dernier enchérisseur. Il ne pourra exercer son droit qu'aussitôt après l'extinction

du dernier feu et avant la clôture du procès-verbal. Son silence équivaudra à une renonciation à son droit de préférence.

Pour lui permettre d'exercer son droit de préférence, l'**EMPHYTEOTE** devra être informé de l'adjudication par exploit d'Huissier au moins deux mois avant la date fixée pour celle-ci. A cet exploit qui devra réitérer les modalités de l'exercice du pacte de préférence devra être jointe la copie du cahier des charges.

Le droit de préférence ne pourra en aucun cas être cédé à un tiers.

La validité de ce pacte expirera à la fin du bail emphytéotique.

Les parties requièrent le service de la publicité foncière de bien vouloir annoter le fichier de la présente clause au titre d'information des tiers. En conséquence, en vertu de l'article 680 du Code Général des impôts, un droit fixe de 125 euros sera perçu. La contribution de sécurité immobilière de 0,10% sera, en application de l'article 879 du même code, perçue sur la valeur de l'immeuble concerné par ce pacte de +++.

Aux termes des dispositions de l'article 1123 du Code civil, troisième et quatrième alinéas : «*Le tiers peut demander par écrit au bénéficiaire de confirmer dans un délai qu'il fixe et qui doit être raisonnable, l'existence d'un pacte de préférence et s'il entend s'en prévaloir. L'écrit mentionne qu'à défaut de réponse dans ce délai, le bénéficiaire du pacte ne pourra plus solliciter sa substitution au contrat conclu avec le tiers ou la nullité du contrat.*

## **CLAUSE DE RENCONTRE - POURPARLERS**

Les Parties sont convenues des conditions particulières suivantes :

**I** - Dans le courant du premier trimestre de la seizième année du bail, le BAILLEUR s'oblige, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'**EMPHYTEOTE**, à engager avec ce dernier des pourparlers en vue d'examiner la faisabilité et les conditions d'une éventuelle vente du BIEN au profit de l'**EMPHYTEOTE**.

**II** - La période des pourparlers prendra fin le 31 décembre de la dix-septième année du bail emphytéotique.

**III** - Cette période devra être mise à profit pour étudier les conditions dans lesquelles l'emphytéote pourrait acquérir les biens objets du bail.

Les conditions juridiques et financières devront être conformes aux règles qui seront alors en vigueur pour la vente des biens immobiliers appartenant aux collectivités publiques.

**IV** - En conséquence, à l'issue de la période des pourparlers :

1°) Soit le BAILLEUR et l'**EMPHYTEOTE** sont convenus des conditions d'une vente du BIEN, qui devra intervenir à partir du premier janvier de la dix-neuvième année du bail.

2°) Soit aucun accord n'a pu être conclu, et le bail se poursuivra jusqu'à son terme prévu aux présentes.

## **IMPOTS ET TAXES**

L'**EMPHYTEOTE** devra acquitter toutes les contributions et charges relatives au fonds exploité.

## PRIVILEGE

Le **BAILLEUR** se réserve son privilège sur tous les objets garnissant le fonds pour sûreté de toutes redevances qui seront dues en vertu du présent bail.

## DIAGNOSTICS

### DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

#### Estat des risques et pollutions

Un état des risques et pollutions est annexé.

## RESILIATION DU BAIL

#### a) A la demande de l'**EMPHYTEOTE**.

L'**EMPHYTEOTE** pourra demander la résiliation du bail en cas de destruction, par cas fortuit, d'un bien loué compromettant l'équilibre économique du fonds loué.

Il est précisé que le **EMPHYTEOTE** ne peut se libérer de la redevance ni se soustraire à ses obligations en délaissant le fonds.

#### b) A la demande du **BAILLEUR**

Le **BAILLEUR** peut demander la résiliation du bail :

- à défaut de paiement à l'échéance de deux termes annuels de redevance, constaté dans les conditions fixées à l'article L 451-5 du Code rural et de la pêche maritime,
- en cas d'agissements de l'**EMPHYTEOTE** de nature à compromettre la bonne exploitation du fond,
- en cas d'inexécution des conditions du présent bail.

## PUBLICITE FONCIERE

Ce bail sera publié au service de la publicité foncière de GRENOBLE 1.

Le présent bail est soumis à la taxe de publicité foncière comme n'étant pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée et ne participant pas à une opération de construction.

La taxe de publicité foncière est due, en application des articles 689 et 742 du Code général des impôts, sur le montant cumulé des redevances et des charges, soit sur la somme de cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingts euros (158 680,00 eur).

Pour la perception de la **contribution de sécurité immobilière**, les parties déclarent que le montant cumulé des redevances et des charges est évalué pour la durée du bail à cent cinquante-huit mille six cent quatre-vingts euros (158 680,00 eur).

## ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leurs domiciles ou sièges respectifs.

## COPIE EXECUTOIRE

Une copie exécutoire des présentes sera remise au **BAILLEUR**.

## FRAIS

Le montant des droits fiscaux et autres frais de ce bail est à la charge de l'**EMPHYTEOTE**, qui s'oblige à leur paiement.

## POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière ou réparer une erreur matérielle telle que l'omission d'une pièce annexe dont le contenu est relaté aux présentes, les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs nécessaires à tout notaire ou à tout clerc de l'office notarial dénommé en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

## CONCLUSION DU CONTRAT

Les parties déclarent que les stipulations de ce contrat ont été, en respect des dispositions impératives de l'article 1104 du Code civil, négociées de bonne foi. Elles affirment qu'il reflète l'équilibre voulu par chacune d'elles.

## DEVOIR D'INFORMATION RECIPROQUE

L'article 1112-1 du Code civil impose aux parties un devoir précontractuel d'information, qui ne saurait toutefois porter sur le prix. L'ensemble des informations dont chacune des parties dispose, ayant un lien direct et nécessaire avec le contenu du présent contrat et dont l'importance pourrait être déterminante pour le consentement de l'autre, doit être préalablement révélé.

Les parties reconnaissent être informées qu'un manquement à ce devoir serait sanctionné par la mise en œuvre de leur responsabilité, avec possibilité d'annulation du contrat si le consentement du cocontractant a été vicié.

Chacune des parties déclare avoir rempli ce devoir d'information préalable.

## MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial traite des données personnelles concernant les personnes mentionnées aux présentes, pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'Etat dont sont investis les notaires, officiers publics, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Ces données seront susceptibles d'être transférées aux destinataires suivants :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les offices notariaux participant ou concourant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,

- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégué, pour la production des statistiques permettant l'évaluation des biens immobiliers, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable pour l'accomplissement des activités notariales.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées. Les vérifications liées aux personnalités politiquement exposées, au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme sont conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, les intéressés peuvent demander l'accès aux données les concernant. Le cas échéant, ils peuvent demander la rectification ou l'effacement de celles-ci, obtenir la limitation du traitement de ces données ou s'y opposer pour des raisons tenant à leur situation particulière. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données personnelles après leur décès.

L'Office notarial a désigné un Délégué à la protection des données que les intéressés peuvent contacter à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Si ces personnes estiment, après avoir contacté l'Office notarial, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent introduire une réclamation auprès d'une autorité européenne de contrôle, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour la France.

## CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

## FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

### **DONT ACTE sans renvoi**

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en entête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire participant à distance a recueilli l'image de la signature de la ou des parties présentes ou représentées au sein de son office et a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

De son côté, le notaire soussigné a également recueilli l'image de la signature de la ou des parties présentes ou représentées au sein de son office et a lui-même apposé sa signature manuscrite puis signé au moyen du même procédé de signature électronique qualifié.

# **VOEUX**

## Conseil municipal du 7 février 2022

**VOEUF AFFIRMANT L'ENGAGEMENT CONTINU DE LA VILLE DE GRENOBLE ENVERS LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT ET LE SOUTIEN AU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES COMBUSTIBLES FOSSILES**

**déposé par le groupe Grenoble en commun et amendé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

### *Consensus scientifique*

Considérant le consensus scientifique clair sur le constat que les activités humaines sont principalement responsables de l'accélération du changement climatique au niveau mondial et que la crise climatique représente désormais l'une des menaces majeures pour la civilisation mondiale ;

Considérant que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC) a signalé en 2018 que nous devons atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'avoir une chance raisonnable de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C ;

Considérant que la limitation du réchauffement climatique à +1.5° C est impossible sans une réduction immédiate, rapide et massive des émissions de gaz à effet de serre selon le dernier rapport « United in Science » ;

### *Rôles des combustibles fossiles*

Considérant que l'Accord de Paris sur le climat est muet sur le charbon, le pétrole et le gaz, une omission en ce qui concerne l'approvisionnement et la production de combustibles fossiles qui doit être traitée collectivement par d'autres moyens ;

Considérant que les énergies fossiles - charbon, pétrole et gaz - sont à l'origine de 80% des émissions de dioxyde de carbone et le premier facteur du réchauffement climatique ; Considérant les conclusions du récent rapport « net zéro » de l'Agence internationale de l'énergie affirmant que l'urgence absolue est de mettre fin au développement de nouveaux projets de production d'énergies fossiles ;

Considérant que les gouvernements mondiaux et l'industrie des combustibles fossiles prévoient actuellement de produire environ 120 % d'émissions de plus d'ici 2030 que ce qui est nécessaire pour limiter le réchauffement à +1,5°C et éviter un dérèglement climatique catastrophique, et que de tels plans risquent de défaire le travail de notre ville pour réduire les émissions de GES ;

Considérant que la France était en 2020 le seul pays d'Europe à ne pas avoir atteint ses objectifs en matière de part d'énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale ;

Considérant que la France présentait en 2020 un excédent de subvention aux combustibles fossiles par rapport aux subventions allouées aux énergies renouvelables ;

Considérant que les opportunités économiques d'une transition énergétique propre dépassent

les opportunités d'une économie soutenue par l'expansion de l'utilisation et de l'extraction des combustibles fossiles ;

*Impacts des dérèglements climatiques dans nos territoires*

Considérant que la Ville de Grenoble, par sa situation au cœur des Alpes, est un témoin privilégié de l'impact du changement climatique sur nos montagnes et dans nos villes, des hivers sans neige, des montagnes qui se désagrègent et des canicules qui pourraient durer 43 jours durant en 2050 ;

Considérant que toutes les populations seront touchées par les risques pour la santé et la sécurité de l'expansion des combustibles fossiles, en particulier celles et ceux qui sont déjà confronté-es à des inégalités socio-économiques et de santé ;

*Rôles des collectivités territoriales et initiatives parlementaires*

Considérant qu'une nouvelle initiative mondiale est en cours appelant à un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles qui mettrait fin à l'exploration et à l'expansion de nouveaux combustibles fossiles, éliminerait progressivement la production existante conformément aux engagements à limiter le réchauffement à +1,5°C ;

Considérant la Résolution du Parlement européen du 21 octobre 2021 sur la conférence 2021 des Nations unies sur les changements climatiques à Glasgow, Royaume-Uni, laquelle soutient l'initiative lancée par le Danemark et le Costa Rica visant à créer une alliance de pays qui souhaitent supprimer progressivement la production de pétrole et de gaz et ne plus délivrer de permis pour de nouvelles prospections et rappelle que toutes les parties devraient rendre les flux financiers – publics et privés, nationaux et internationaux – compatibles avec un scénario de 1,5 °C et un développement résilient face aux changements climatiques ;

Considérant la proposition de résolution de l'Assemblée Nationale n° 4621 du 29 octobre 2021 “pour un traité sur la non-prolifération sur les énergies fossiles”, invitant notamment le Gouvernement français à collaborer avec d'autres États à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles afin d'éliminer progressivement ces derniers et de contribuer à une transition juste ;

Considérant que 17 villes et gouvernements locaux à l'instar de Barcelone, Sydney, Vancouver ou encore Los Angeles ont adhéré à l'appel international pour un traité qui mette fin aux combustibles fossiles et soutiennent une transition juste ;

Considérant que les villes sont en première ligne des effets du changement climatique et qu'elles peuvent jouer un rôle essentiel pour exhorter le gouvernement à prendre les mesures nécessaires ;

Considérant que les villes concentrent 80% du PIB et 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et 67% à l'échelle nationale française ;

Considérant les conclusions du rapport du GIEC de 2013 rappelant que 50 à 70% des mesures d'atténuation et d'adaptation ont vocation à être mises en œuvre au niveau infranational ;

Considérant que Grenoble est engagée depuis de nombreuses années, en partenariat avec sa Métropole et l'ensemble des parties prenantes publiques, privées, associatives et citoyennes, dans une démarche d'accélération des transitions face à l'urgence climatique, par l'expérimentation et la promotion de politiques publiques favorisant la résilience du territoire, de ses activités et de ses habitant-es, par l'accompagnement et la participation citoyenne, et par la réduction de l'impact carbone de la Ville, notamment par le biais de rénovations énergétiques ambitieuses ;

Considérant que le titre de Capitale verte européenne 2022 nous honore autant qu'il nous engage à être les moteurs des transitions à l'échelle locale, nationale, et européenne ;

**Le Conseil municipal de Grenoble appelle le gouvernement Français :**

- à soutenir l'initiative d'un traité de non-prolifération des combustibles fossiles ;**
- à ne plus soutenir directement ou indirectement aucun investissement dans les combustibles fossiles ;**
- à affirmer son engagement envers les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de réduction des GES tels que demandés par le GIEC, et à engager les mesures nécessaires pour les atteindre.**

Adopté

**Conseil municipal du 7 février 2022**

**Voeu déposé par le Groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés et amendé par le groupe Grenoble en commun, adressé au Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi qu'à l'Inspectrice d'Académie – Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Isère**

**Voeu relatif à la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires pour assurer la qualité d'enseignement à destination des élèves et améliorer les conditions de travail des personnels de l'Education nationale dans les écoles grenobloises**

Le 13 janvier dernier, de très nombreux enseignants et personnels de l'Education nationale manifestaient devant le Rectorat et la Préfecture de l'Isère pour dénoncer leurs conditions de travail qui se dégradent sur fond de crise sanitaire. Ils protestaient également contre les atermoiements et insuffisances du Gouvernement concernant les protocoles COVID, en constant renouvellement et dont les mesures applicables à la rentrée de janvier avaient été dévoilées par voie de presse, via un article payant, la veille pour le lendemain.

Les parents d'élèves se mobilisent également régulièrement pour dénoncer les décisions prises par l'Education nationale, venant impacter la qualité d'apprentissage de leurs enfants. Pour ne citer que les dernières en date, notons les mobilisations des parents d'élèves, des communautés éducatives et des acteurs associatifs des écoles Anatole France à Mistral et Anthoard à Berriat Saint-Bruno.

Nous sommes toutes et tous profondément attachés à la réussite éducative des élèves grenoblois, de même qu'à la qualité de vie au travail des personnels de l'Education nationale. L'école publique, laïque, gratuite et obligatoire est l'institution de la République qui intervient comme premier levier de réduction des inégalités et comme principal vecteur d'émancipation. Elle doit être le lieu de l'excellence éducative pour toutes et tous et de la réussite scolaire pour chacune et chacun. Partie prenante d'un projet éducatif de territoire, l'école de la République doit être celle du partenariat avec les familles et les acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités.

**Aussi, le conseil municipal de Grenoble demande au Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de :**

- **octroyer tous les moyens humains, avec un statut de fonctionnaire d'Etat, nécessaires pour garantir la qualité d'enseignement à laquelle ont légitimement droit les élèves scolarisés dans les écoles de notre ville,**
- **prendre toutes les mesures permettant de répondre aux aspirations des personnels dont il a la charge en matière d'amélioration de leurs conditions de travail, et de revalorisation du métier d'enseignant,**
- **garantir un protocole sanitaire plus stable et une information directe sur ses évolutions, pour les directions d'école mais aussi les collectivités locales, avec un laps de temps avant**

**sa mise en œuvre,**

- **maintenir les moyens humains nécessaires dans toutes les écoles et notamment celles des quartiers populaires, alors même que ces écoles sont déjà fragilisées par un manque de personnels du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté),**
- **rappelle sa demande de fin du classement en REP selon le seul critère du collège de rattachement mais bien sur les spécificités du quartier d'école, afin d'ajuster plus finement les moyens alloués.**

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Vœu**

*Interdiction du port du burkini dans les piscines publiques*

Le Maire de Grenoble a récemment autorisé une procédure de participation citoyenne qui pourrait permettre aux partisans du burkini d'obtenir son autorisation dans les piscines municipales.

Le burkini est une revendication communautariste, outil politique et identitaire des partisans de l'expansion d'un islam politique. En outre, la logique d'invisibilisation des corps qui prévaut derrière le port du burkini est en totale contradiction avec des décennies de progrès pour l'émancipation des femmes. Son autorisation constituerait une régression considérable.

Aussi, parce que certains élus locaux, à Grenoble et ailleurs, persistent dans la connivence avec des revendications islamistes par électoralisme, il incombe à l'Etat de prendre les mesures nécessaires à la préservation de l'unité nationale et de notre modèle universaliste incompatible avec le communautarisme.

En conséquence et face à cette problématique, le Conseil Municipal de Grenoble demande à l'Assemblée Nationale de légiférer afin d'interdire le port du burkini dans les piscines publiques en France.

# INTERVENTIONS

*Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.*

## **Conseil Municipal 7 février 2022**

### **Discours introductif de M. le Maire**

Chères Grenobloises,  
Chers Grenoblois  
Mesdames et messieurs les élus,

Le conseil municipal qui démarre aujourd’hui s’ouvre dans une période singulière, et forte, pour notre ville.

D’abord, nous avons appris, avec stupeur, une stupeur aussitôt suivie d’une immense tristesse, la disparition de Christian Chedru. Ancien chef de service de la cuisine centrale de Grenoble, Christian Chedru avait lancé le projet « Trois étoiles solidaires », avant de devenir président de la Banque alimentaire de l’Isère.

Par ces quelques mots, nous tenons aujourd’hui à lui rendre hommage. Nous saluons son engagement magnifique pour l’alimentation de nos enfants, de nos ainés, pour la solidarité et pour la dignité des plus vulnérables. Ici, à Grenoble, mais aussi dans nos villes jumelles, je pense notamment à la Ville de Ouagadougou, au développement de ses cantines scolaires dont il fut la cheville ouvrière. Un projet qui a resserré nos liens avec notre ville jumelle. Pour lui, bien vivre c’était aussi bien manger. Et oui, la dignité passe aussi par l’assiette. Par le pain. Par la table que l’on partage. Par le temps que l’on prend. La qualité n’est pas un privilège, c’est un droit. La santé n’est pas un privilège, c’est un droit. Le goût n’est pas un privilège, c’est un droit. Merci, Christian Chedru, pour avoir donné du goût et de la saveur à notre ville, pendant toutes ces années. Mercredi aura lieu l’inauguration du camion atelier cuisine de la Banque Alimentaire, c’était un projet qui lui tenait à cœur. Au nom de la ville de Grenoble, et aux côtés des élus et des équipes qui ont eu le bonheur de travailler à ses côtés pendant toutes ces années, j’adresse toutes mes condoléances à sa famille, ses proches et toute l’équipe de la Banque alimentaire.

Ce Conseil municipal s’ouvre dans une période singulière, pour notre ville, je l’ai dit.

**D'abord, ce mois de février 2022 c'est le premier mois de Grenoble comme capitale verte de l'Europe.** Je l'ai rappelé le 15 janvier, lors de la cérémonie de lancement, ce titre est bien plus qu'une médaille : il nous donne de l'élan pour aller plus vite, plus haut, plus fort, pour le climat. Pour paver les chemins de la nouvelle prospérité. **Une prospérité qui ne réduit plus le progrès à la croissance infinie du PIB. Une prospérité qui nous fait grandir, toutes et tous, ensemble. Une prospérité qui prend soin de nos enfants, de nos ainés.** Une prospérité qui donne à chacune, à chacun, les moyens de s'émanciper, les moyens de tenir tête aux assignations, aux discriminations. Une prospérité qui met la vitalité économique au service de l'intérêt général, et non l'inverse. Il n'y a pas si longtemps, on appelait cela la République. **Et ce cap qui guide notre action ici, à Grenoble, sur toutes les sujets, à commencer par la santé.** Par la santé de nos enfants.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet, je tiens à le refaire ici : **je remercie l'association RESPIRE qui révèle la pollution que respirent nos enfants aux abords des écoles de notre ville.** C'est inacceptable. Ce n'est pas une fatalité. C'est notre responsabilité d'adulte, de parent, d'élu, d'agir plus vite, plus haut, plus fort. A toutes les échelles. Grenoble fait sa part, c'est la thématique de ce mois de février : un mois dédié à la qualité de l'air avec des débats, animés par le conseil scientifique de Capitale Verte, **avec la Tour Perret qui dans quelques jours va se transformer en « TOUR ATMO », en phare de la qualité de l'air pour informer tous les habitants du bassin de vie en temps réel sur la qualité de l'air que nous respirons.** La métropole doit, elle aussi, être à la hauteur de l'enjeu en débloquant les fonds qui permettent de sécuriser les métropolitains devant une sortie du DIESEL, **qui doit maintenant être positionnée, clairement.** Paris, Lyon, Strasbourg sont en route vers la sortie, notre métropole doit rester pionnière sur la justice sociale et environnementale. A titre d'exemple, la métropole de Strasbourg accompagne ses habitants à hauteur de 50 millions d'euros par ans pour se préparer à la sortie du diesel. Notre métropole doit, elle aussi, relever ce défi qui croise santé publique, justice sociale et justice environnementale.

La santé, je viens de le dire, est la clé de cette nouvelle prospérité dont nous posons les bases, décision après décision, délibération après délibération. La santé, c'est large, c'est un défi qui touche de la qualité de l'air à la santé mentale.

Ce jeudi, 27 ministres de la santé, venant de toute l'Union Européenne, seront rassemblés à Grenoble. **Quand la France veut, la France peut. La présidence française de l'union européenne doit être l'occasion de porter la santé publique au plus haut niveau :**

- **La France convaincre l'Europe de porter l'abandon des brevets sur les vaccins.** C'est un enjeu moral, de dignité, en conformité avec nos valeurs. C'est aussi un enjeu de sécurité sanitaire pour protéger nos sociétés, limiter le nombres de vagues et de variant que nous sommes susceptibles d'endurer aussi longtemps que les vaccins resteront une marchandise.
- **La France doit rappeler à l'Europe l'importance essentielle des services publics de santé.** Nous devons tourner le dos à la casse du service public de la santé, que cela soit le réduction du nombre de lits, la tarification à l'acte chère à notre premier ministre et qui a tant fait de mal, la fermeture des maternités qui mettent les futurs parents, à commencer par les femmes, dans un stress et dans une zone de risque inacceptable.
- **La France doit réaffirmer le droits des femmes à l'IVG, y compris parmi ses membres.** Ici, à Grenoble, ville du premier planning familial de France, nous regardons les reculs en cours avec colère. Avec détermination, pour agir encore et toujours pour l'égalité des droits.

**Et j'ai honte, oui, honte, que la santé ait été la grande absente du discours d'ouverture d'Emmanuel Macron. C'est un silence qui en dit long.**

La santé doit s'appréhender de manière globale, au regard de l'environnement mais également des inégalités sociales et territoriale. A l'école, auprès des plus précaires, dans son logement ou dans les rues de nos villes, il faut toute une ville pour faire de la santé publique.

Rapidement évoquée par Olivier Véran dans la présentation de sa feuille de route pour la santé pendant la présidence française, la santé mentale est plus qu'un angle mort des politiques libérales de santé passées et actuelles. **La santé mentale est le thermomètre qui mesure les ravages et la violence des politiques néolibérales. C'est la santé mentale qui reçoit les ravages de la précarité, du chômage, du retrait des services publics, des violences sexistes et ou sexuelles.** Les ravages d'une idéologie qui fait croire à chacun qu'il est le seul responsable de ce qui lui arrive, qui fait peser sur les seules épaules de

l'individu les désordres du monde. Après tout, comme on le sait tous, il n'y a qu'à traverser la rue pour trouver un travail...

**Une personne sur cinq est touchée par un trouble psychique**, soit 13 millions de personnes en France. **1 Jeune sur 4 dit avoir peur pour l'avenir**, notamment en lien avec le changement climatique.

**Les femmes, les jeunes et celles et ceux qui sont marginalisés** sont aux avant-postes des fragilités. Lors des confinements et des restrictions, la numérisation des rapports sociaux, et les inégalités au sein de la famille ont aggravé et multiplié les situations de mal-être.

Ainsi, on estime que **42% des adolescents sont concernés par des symptômes dépressifs**. En 2021, les **admissions aux urgences pour gestes suicidaires ont augmenté de 40%** par rapport aux 3 années précédentes chez les jeunes filles en particulier.

Alors que la pandémie de covid se prolonge, nous faisons déjà face à une **réplique sans précédent d'inégalités sociales, à une épidémie de solitude et à une dégradation dangereuse de la santé mentale** dans l'ensemble de la population. A Grenoble comme partout ailleurs. Celles et ceux qui étaient déjà isolés, l'ont été encore plus.

Il y a plus d'un an, j'ai **interpelé le gouvernement au sujet de la santé mentale** des jeunes. **Peu a été fait** : les « chèques psy » ont été peu sollicités, peu de psychologues ont été recrutés dans l'enseignement supérieur et le refus d'ouvrir le RSA aux jeunes est une insécurité de plus.

Les services d'urgences psychiatriques sont **embolisés**. A Grenoble, il faut souvent plusieurs mois pour une première consultation de psychologue. Entre temps, combien de drames, combien de violences contre les enfants, contre les femmes, contre soi ? Voilà les raisons pour lesquelles, A Grenoble, nous allons **structurer notre action** en faveur de la santé mentale. Nous **contribuons à informer, à orienter et à accompagner**.

Nous avons lancé, il y a une semaine, **une campagne d'information large** pour informer les grenobloises et grenoblois de la nécessité de partager leurs souffrances. Nous continuerons à **aller à la rencontre du plus grand nombre et des plus marginalisés** pour repérer les mal-être. Nous **renforçons nos moyens** avec le recrutement de plusieurs psychologues dans nos lieux d'écoute et de

parole notamment. Nous **augmentons de 15% notre enveloppe dédiée au financement des associations** qui travaillent avec les plus vulnérables, les plus précarisés, les plus marginalisés.

Face à une idéologie qui fait tout porter et tout peser à l'individu, nous allons remettre du collectif, des équipes, des règles, des services publics. Nous sommes déterminés, mais seuls, nous ne pourrons pas tout.

**Les collectivités ne pourront pas lutter seules contre cette vague de souffrance psychique. La santé mentale et la psychiatrie doivent devenir, enfin, une priorité nationale.** La prévention est la clé pour prévenir les mal-être et les souffrances. La prévention permet limiter le recours aux soins, mais il y aura toujours des pathologies nécessitant d'être soignée : **la prévention ne remplace pas le soin, ils doivent tous deux être renforcés.**

Les assises de la santé mentale et de la psychiatrie qui ont eu lieu sont un simple pas en avant alors qu'il fallait un bond de géant pour rattraper notre retard. **Seulement 800 postes** ont été annoncés alors qu'on peine aujourd'hui à recruter dans le public et qu'on estime à **10 000 le nombre de professionnels manquants.** Il faut redonner des conditions d'exercice qui facilitent les vocations, **la psychiatrie est la spécialité la moins choisie** par les étudiant-es en médecine aujourd'hui.

Il faut renforcer l'accès aux soins de santé mentale, en réinvestissant des moyens humains et financiers dans une vraie **psychiatrie de proximité**, proche des patient-es et de leur entourage. Il faut **restaurer les moyens ambulatoires et hospitaliers supprimés**, adopter un plan d'urgence pour la pédopsychiatrie et enfin créer une instance nationale en charge de la santé mentale.

Il est urgent de considérer les **effets secondaires des mesures de confinement et de restrictions sur la population qui agissent parfois de manière cumulative**, comme l'isolement, la sédentarité, le sommeil, sur l'alimentation, les addictions, les violences, l'anxiété, le temps passé devant un écran, l'exposition isolée et constantes à des informations angoissantes.

**Il est primordial de réaffirmer que ce n'est pas aux individus de s'adapter à un monde de plus en plus insensé, mais que c'est tout un modèle de société qu'il faut réinventer pour prévenir et soigner. C'est la clé de la prospérité que nous sommes entraînés à pavé. C'est une écologie consciente des réalités**

mais joyeuse et porteuse de sens qui nous permettra de répondre sereinement à la question « Grenoble, comment ça va en ce moment ? ».

**Sans plus attendre,**

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #2 - 28064**

Lancement de la démarche Grenoble 2040 - Trajectoire de transition et stratégie de résilience

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce rapport pour soi-disant préparer 2040 n'a qu'un seul objet : ne pas répondre aux attentes, aux besoins des Grenoblois de 2021. Il est un habillage pour ne pas remplir les devoirs qui sont les vôtres à l'égard de la ville dont vous êtes les élus. Gagner du temps pour vous. En faire perdre aux Grenoblois.

La première des délibérations devrait concerner les mesures concrètes que vous prenez afin que la ville ne soit pas la 125ème de France où il fait bon vivre, les mesures immédiates que vous prenez afin que tous ceux que vous mettez en difficultés par vos travaux non coordonnés soient aidés, le plan que vous avez pour permettre à des milliers et des milliers de grenoblois qui supportent la violence, les incivilités, la malpropreté de vivre tout de suite un peu mieux.

Qu'elle s'inscrive dans une perspective plus lointaine et plus large, évidemment. Mais il faudrait commencer par du palpable, car je continue à penser qu'un Maire qui n'est pas capable après 7 ans de mandat d'avoir compris comment traiter le simple problème des poubelles, des corbeilles qui débordent partout, des encombrants qui jonchent l'espace public, bref qui n'est pas capable de traiter le problème de la saleté de la ville, n'est pas crédible pour nous expliquer avec tant de précisions ce que sera exactement 2040.

Ce document n'est donc que l'annonce verbeuse, fumeuse d'un espèce d'horizon suffisamment lointain pour être incontrôlable, la compilation de tous les poncifs du moment, répétés à satiété, comme si vous vouliez vous en convaincre vous-même. Présentés aussi avec une sorte de supériorité, un jargon jargonnant, afin que ceux qui n'y entrent pas soient disqualifiés. On mesure le mépris que ça représente au passage pour tous les citoyens qui sont obligatoirement exclus de cette logorrhée

verbale avec ses codes affichés pour bien montrer que vous n'êtes pas du même monde.

Vous pensez tromper tout le monde en espérant que nous serons ébahis par l'énoncé de ces cumuls de scénarios catastrophe qui ont pour objet de terroriser, de rendre dépendant, de contraindre les citoyens à s'abriter derrière vous, les sachants, qui les guidez vers la terre promise en les contraignant d'abord à souffrir pour leur bonheur futur. Mais cela ne trompe personne.

Bien entendu, le tout est habillé aussi d'une grandiloquence un peu ridicule sur « le premier défi inédit de l'histoire de l'humanité », comme si elle vous avait attendu, l'humanité, pour faire face à des défis inédits, car contrairement à ce que vous écrivez ce n'est pas la première fois que l'histoire de la terre entre en collision avec celle des femmes et des hommes qui l'habitent, il y a eu d'autre étapes qui vous ont précédé dans notre humanité. Mais c'est inimaginable pour vous.

Je suis toujours effaré par l'insoutenable prétention de l'époque qui pense le monde né avec elle et qu'il va mourir avec elle. Au contraire, nous ne savons pas grand-chose. Il faut travailler modestement parce que le monde du temps est encore vaste et nous dépasse tous.

Sur ces questions climatiques, toutes les données d'aujourd'hui sont connues, discutées et surtout les solutions pour y faire face sont multiples et ne peuvent en aucun cas être obligatoirement les vôtres, qui voudraient saisir l'occasion pour imposer un recul généralisé des niveaux de vie dont seraient victimes les plus modestes et tous les peuples qui aspirent à un niveau de développement plus satisfaisant. Le seul exemple du nucléaire civil est symbolique des folies budgétaires, écologiques, de perte de pouvoir d'achat que votre lobbying a imposé à un pays comme la France avec tous les moyens que vous avez mis en œuvre.

Depuis 15 ans, on a dépensé 150 Milliards pour les éoliennes et les panneaux solaires alors qu'à ce prix là on pouvait sortir le fuel et le gaz du chauffage pour les remplacer par des pompes à chaleur. Il faut mettre en garde à l'égard de vos solutions car vous ne faites pas confiance à la créativité des hommes, vous êtes des dogmatiques et il y a aussi derrière et avec vous des intérêts, des lobbys qui profitent de cette manne financière.

Nous n'entrerons donc pas dans votre cadre, qui est d'ailleurs extrêmement pauvre contrairement aux apparences. Qui se moque

même des grenoblois lorsque, dans votre délibération, on croise une sorte de soupçon d'atterrissement.

Ainsi, en 2021/2022, la seule « action », si j'ose dire, qui s'inscrit dans cette somptueuse « trajectoire de transition et stratégie de résilience » pour 2040 est, je cite, ça ne s'invente pas : **élaborer “un protocole expérimental de redirection de l'offre aquatique municipale”**.

J'avoue que c'est comme ça qu'on vous aime. Quand votre cynisme politique n'est couvert que d'un léger fard.

En 2014, vous avez fermé la piscine des Iris à Villeneuve devenue une horrible friche urbaine. En 2019, vous avez fermé la piscine Vaucanson qui s'écroule doucement à son tour, tous les élèves du primaire ne peuvent plus accéder à la natation pourtant obligatoire mais dans le cadre de la trajectoire pour 2040 vous allez élaborer un protocole expérimental de redirection de l'offre aquatique municipale.

On ne sait pas si c'est l'annonce camouflée de la transformation de la piscine Jean Bron en piscine nordique que vous auriez décidé en interne sans que les élus, bien sûr mais c'est normal, mais ni aucun Grenoblois n'en ait été informé ? C'est dur à suivre et bien entendu je ne suis certain de rien. Le protocole aquatique concerne peut être le burkini ? Qui sait ? En tout cas, c'est l'occupation de l'année 2021/22 pour la transition vers 2040.

En réalité, contrairement à ce que vous affirmez, il s'agit plus que jamais dans votre démarche de l'entre-soi, plus que jamais d'une minuscule avant garde éclairée, laquelle, méfiante, s'auto congratule et tient à l'écart tout ce qui pourrait la perturber.

Pour ne citer qu'un exemple, quand on pense que le bassin grenoblois compte 500 start up actives dont plus de 70 % sont issues de la recherche académique, que nous comptons de très grands acteurs de l'innovation, ce sont évidemment eux qui devraient être les moteurs de la transition, car ce sont eux qui vont en donner les moyens. Vous annoncez mobiliser les « sciences participatives » afin de fermer. Le CEA Liten n'en fait donc pas partie ?

(Laboratoire d'innovation pour les technologies des énergies nouvelles et les nanomatériaux)

Comme le dirait très bien Chloé le Bret, si elle était encore parmi nous au Conseil Municipal : « **si être élu c'est seulement signer des chartes pas très engageantes, ça ne m'intéresse plus** ».

Il semble que la plupart d'entre vous vous en contentiez pour occuper un mandat qui est celui du paraître plutôt que celui du faire. Sur ce point, nous sommes plutôt d'accord avec Chloé le Bret

**Intervention d'Olivier SIX**

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "  
Conseil Municipal du 07 février 2022

Délibération n°2  
Lancement de la démarche Grenoble 2040 –  
Trajectoire de transition et stratégie de résilience

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération commence par un état des lieux de la situation d'urgence climatique mondiale. Elle égrène sur un ton apocalyptique une liste d'affirmations pour la plupart largement partagées et je me suis demandé tout à l'heure pendant votre exposé magistral si j'étais dans un hémicycle municipal ou dans celui de l'ONU.

Elle rappelle ensuite le rôle fondamental des villes et en particulier le rôle de la Ville de Grenoble.

Elle affirme la nécessité de construire une stratégie à long terme ce que nous ne pouvons que partager même s'il nous semble regrettable de n'en être encore qu'à ce stade après ces huit années de majorité écologiste à Grenoble.

Elle rappelle ensuite l'idéologie que vous portez et qui va malheureusement conduire cette démarche prospective.

**Je tiens ici à rappeler que nous ne partageons pas votre idéologie basée sur les peurs, la défiance et la décroissance. Cette idéologie ne pourra nous conduire qu'à un déclin mortifère et nous ne construirons pas la transition écologique sur un champ de ruines.**

**Nous bâtirons la transition écologique avec l'esprit pionnier qui a fait notre territoire, cet esprit de confiance, de goût du risque, de solidarité et d'ambitions partagées.**

Sur la forme, présentée ensuite avec force détails et allégories alimentaires, la démarche que vous proposez ressemble plus aux usines à gaz dont vous avez le secret qu'à une démarche simple et fluide qui serait nécessaire pour la rendre concrète, réellement participative et réellement efficace.

Ce qui nous a particulièrement choqués, c'est la liste des partenaires que vous souhaitez associer à cette démarche et l'absence criante des acteurs universitaires, économiques et de la re-

cherche. **Vous allez même jusqu'à fustiger directement dans votre délibération les partenariats avec le monde économique !**

Nous avons sur notre territoire des universitaires, des chercheurs, des entreprises qui inventent des solutions concrètes pour nous permettre de bâtir un futur réellement durable plus respectueux et plus juste.

**Ces acteurs sont reconnus dans le monde entier et font le dynamisme de notre territoire. Ils sont semble-t-il oubliés par votre majorité et exclus de cette réflexion stratégique pour notre futur commun.**

Est-ce monsieur le Maire un simple oubli regrettable ou une volonté manifeste de votre groupe d'exclure ces acteurs, leur dynamisme et leurs solutions de votre vision de notre futur commun ?

Je vous remercie.

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #2**

*Démarche Grenoble 2040*

Chers Collègues,

Nous sommes, avec cette délibération, au paroxysme du surréel !

En introduction de la délibération, vous nous rappelez certaines conclusions du GIEC qui nous alertent et nous mobilisent tous.

Jusque-là, le constat est partagé et nous pourrions en effet nous accordez, pour trouver, à l'échelle de la métropole grenobloise, un plan d'actions ambitieux, pour une véritable transition écologique résiliente.

Vous nous promettez une démarche très scientifique, très structurée avec la co-construction d'un plan d'actions à échéance 2040, alors même, que vous avez été incapables d'en faire jusqu'à présent :

- Aucun plan d'actions pour Capitale Verte dont le cahier des charges signé l'an passé est pourtant engageant ;
- Je reste toujours dans l'attente du plan d'actions promis, fin 2021, lors de la signature de la Charte de Grenoble, Ville aidante Alzheimer ;
- Il en est de même pour toutes les Chartes signées depuis le début de votre mandat et pour lesquelles aucun plan d'actions n'a été présenté...

**Vous nous vendez du rêve, mais vous êtes incapables de construire le réel.**

Vous nous promettez, dans cette délibération, je vous cite, « de contribuer à la garantie des sécurités..., à la co-construction du monde de demain... ».

Un scoop pour les Grenoblois qui vivent dans le réel de notre ville, et connaissent, eux, la vraie réalité de votre bilan, de vos 8 années de mandat à la tête de Grenoble.

Vous promettez, toujours, je cite, « une démarche résolument ancrée dans la participation citoyenne, l'émulation culturelle, l'éducation populaire... ».

Lorsque l'on sait ce que vous avez fait de nos associations d'éducation populaire, du mépris que vous leur portez, de la municipalisation à outrance que vous voulez faire et que vous faites du socio-culturel, de la culture...

Ne nous faites pas croire que vous serez la municipalité de l'éducation populaire alors même que vous tentez d'en être les faussoyeurs !

Ne nous parlez pas de démocratie citoyenne, alors même que votre gestion nous montre, chaque jour, votre incapacité à dialoguer, à co-construire, quartier par quartier, avec les habitants !

Ne nous faites pas les défenseurs des sécurités à Grenoble, alors même que chaque citoyen, a, dans son entourage, au moins un exemple d'agression, de vol ou de situation d'insécurité dans notre ville.

**Vous n'êtes pas crédibles.**

**Restons pragmatiques, restez dans le réel !**

Je pourrai m'arrêter à ce constat désolant de vos incohérences et de l'écart entre vos promesses et votre bilan, mais lorsque l'on rentre réellement dans le cœur de cette délibération, on s'aperçoit que cette délibération est en fait un réel point de départ, je vous cite, « d'une construction/déconstruction » du modèle de notre société.

Au-delà du fait, de nous donner un cours de cuisine sur le Donut, assez peu digeste d'ailleurs, vous nous présentez, en réalité, une véritable planification minutieuse, scientifique et quasi cartésienne des aspirations, des besoins, de ce qui fait la vie de chaque Grenoblois, et ce, pour les 20 ans à venir.

Il ne s'agit ni plus, ni moins, d'une planification communiste révolutionnaire sur le modèle de ce qui se pratiquait en URSS dans les années 30...

Et je n'exagère pas.

Sous couvert de Donuts, au nom des besoins sociaux et au nom de l'écologie, vous voulez en fait régir les moyens de production, le travail, une démocratie revisitée et régentée, l'éducation, le logement, la santé, l'alimentation, les énergies, les concepts d'égalités sociales et genrées, les loisirs et les pratiques ou non pratiques sportives...

**Vous nous proposez, ici, d'engager Grenoble dans une planification stalinienne, régie par une pensée bureaucratique, par une caste de sachants bien-pensants qui va imposer à chaque Grenoblois ce qu'il pourra faire ou ne pas faire, ce qu'il sera séant de penser ou de ne pas penser.**

Vous nous annoncez un « béta-portrait » en 2022 comme base de construction/déconstruction.

Vous nous indiquez que le deuxième chantier consistera, je vous cite, « à concevoir, dans un horizon de moyen terme, un futur désirable ».

En toute transparence, vous nous annoncez de la même manière, je vous cite toujours au mot près, « un travail d'identification des vulnérabilités et des risques encourus qui ne manqueraient pas de venir perturber la trajectoire idéale imaginée vers le cap fixé ».

Sans être complotiste, vous comprenez que je relie immédiatement votre stratégie d'écartement, de non information et de mépris de vos oppositions municipales ces 2 dernières années, à cette démarche assumée et annoncée d'écartez tous les facteurs qui perturberaient votre trajectoire sociétale idéale imaginée...

Nous apprenons par ailleurs, que vos annonces désordonnées, fin 2021, de fermetures des piscines ou de l'arrêt de la pratique de la natation progressive dans les écoles, fait suite, en fait, je vous cite, « à la réflexion menée en 2021 avec le laboratoire Origens Media Lab sur le protocole expérimental de redirection de l'offre aquatique municipale ». On y découvre que des travaux exploratoires similaires pourraient être poursuivis dans le champ des politiques sportives, culturelles ou d'aménagement.

Je vous invite véritablement, tous, à lire cette délibération, ses annexes et ses références.

C'est glaçant.

Ça fait peur.

Alors ces derniers temps, les Français ont découvert, avec effroi, que la gestion de la crise sanitaire de la France, était en fait gérée et pilotée par le cabinet MacKinsey, qui fournit ses préconisations et les process à suivre, au ministre de la santé, Olivier Véran.

Nous découvrons, aujourd'hui, que vous avez, vous aussi, votre cabinet conseil, le laboratoire Origens Media Lab, qui vous fournit ses préconisations et process

pour planifier, pour penser la vie, pour penser les libertés et la bonne pensée des Grenoblois, dans les 20 ans à venir.

Pour le vérifier, il suffit de se rendre sur le site internet de ce laboratoire et d'en consulter les publications. Vous y retrouvez d'ailleurs la sémantique et les phrases incompréhensibles, au mot près, de notre délibération du jour.

**Sauf que les Grenoblois, n'ont pas à être les rats de votre laboratoire expérimental.**

Les Grenoblois ont droit à conserver leurs libertés individuelles fondamentales. Les Grenoblois ont droit à ce qu'on leur fasse confiance dans leur capacité à intégrer les enjeux de la transition écologique.

Ils ont droit à être autonomes et libres dans leur stratégie individuelle de résilience.

**Les Grenoblois ont droit au respect, et ne doivent pas être, et ne seront pas, les cobayes de ce laboratoire.**

Oui, nous partageons la nécessité impérieuse de co-construire un véritable plan d'actions sur la base des alertes des rapports du GIEC.

Mais nous refusons, pour les Grenoblois, un modèle de société planifié, digne d'un mauvais film de science-fiction des années 80.

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #3**

*Forum du Bien-Vivre*

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

La deuxième délibération de notre Conseil Municipal, une délibération qui porte donc une politique structurante et engageante pour notre ville dans les années à venir, est en fait une délibération, pour le renouvellement d'une subvention de 20 000 € concernant l'organisation d'un forum...

Même si je connais la valeur du CCFD pour avoir personnellement siégé dans leurs instances nationales, et sans dénigrer l'intérêt de ce forum, cela pose quand même question, sur l'importance de la suite de notre conseil municipal du jour...

Concernant ce forum sur le bien-vivre, et de la réflexion qui va s'y tenir sur la traduction en actes et en indicateurs du bien-vivre, entre le plafond environnemental et le plancher social,  
je réitère mon souhait qu'une réflexion et une présentation soient faites sur la déclinaison que vous souhaiterez en faire à Grenoble et l'impact sur vos politiques publiques à venir.

Aussi, je propose l'amendement suivant :

« Le Conseil Municipal de Grenoble conditionne le versement de la subvention à la production d'Actes du forum, qui permettra une base de réflexion et qui pourra servir d'outil dans la déclinaison locale de politiques publiques ».

Je rappelle que cela n'avait pas été le cas en 2018.  
L'information sur leur site est malheureusement peu exploitable.  
Aussi, la rédaction d'Actes du forum devrait ainsi favoriser une déclinaison réelle des réflexions qui seront menées.

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Intervention de Mme Annabelle BRETTON**  
**Délibérations n°4-27588 et n°5-26855 : Refonte CCI et Commission Evaluation**

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Depuis 2014, la municipalité grenobloise a fait le choix d'un nouveau souffle pour la démocratie. Ainsi sont nés divers dispositifs toujours destinés à donner plus de pouvoir d'agir aux citoyennes et citoyens : les budgets participatifs, les dispositifs d'interpellation citoyenne, les processus de co-construction ou encore les Conseils citoyens indépendants.

Ces derniers, créés en 2015, sont actuellement au nombre de 6.

6 Conseils citoyens émanant de la loi vaillant de 2002 dont les principes, ici à Grenoble, reposent sur l'indépendance vis à vis des élu-es et une composition basée des volontaires et des personnes issues du tirage au sort.

Parce que l'ADN de la démocratie participative, c'est de savoir se réinventer lorsque c'est nécessaire, ces CCI avaient déjà évolués une première fois en 2018, à la demande même de leurs membres.

En septembre 2020, ici même, dans l'enceinte de ce conseil municipal, nous étions interpellés par un représentant des CCI pour un nouveau changement de modèle. Nous avions alors annoncé un travail pour réinterroger ce dispositif et l'adapter aux besoins et aux enjeux actuels.

C'est le sens de la délibération que nous vous proposons ici. Une délibération pour mettre en place une nouvelle charte de fonctionnement, sur la base des deux rapports établis par le comité de suivi et les échanges qui ont eu lieu avec les membres des CCI.

Concrètement, que change cette nouvelle charte ?

Elle va tout d'abord permettre de structurer et simplifier les CCI en ouvrant ces instances à toutes et tous les volontaires participant à la vie démocratique de notre ville.

Elle va également permettre de renforcer les engagements concrets de la Ville par la création de forums ouverts, dans chaque secteur, deux fois par an, pour faire émerger les sujets, faciliter les rencontres entre celles et ceux qui s'impliquent dans la vie locale : membres des CCI, participants aux différents dispositifs de participation citoyenne, membres des associations du secteur, habitantes et habitants.

Enfin, cette nouvelle charte préserve les acquis des CCI. C'est à dire : UN, la possibilité de déposer une question orale en conseil municipal / DEUX, une gestion associative autonome avec l'ACCIAG / TROIS, la possibilité de lancer des ateliers de projet.

Pour résumer, cette nouvelle charte propose des CCI plus ouverts et plus accessibles. L'objectif reste toujours le même : que les Grenobloises et les Grenoblois puissent participer à la vie de leur ville, que ce soit une heure chaque semaine ou sur un engagement plus fort et plus long.

En parallèle de cette délibération, une seconde délibération propose la création d'une commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.

Parce que la démocratie locale est vivante, son suivi implique de poursuivre l'évaluation permanente des dispositifs existants. Cette commission doit pouvoir continuer d'interroger l'ensemble des dispositifs de participation, d'en souligner les effets et les limites.

Elle remplacera ainsi l'ancien comité de suivi et élargissant son champ d'évaluation. Nous proposons d'ailleurs qu'elle travaille, cette année, sur les dispositifs ayant recours au tirage au sort.

Composée de 25 membres, elle comptera une majorité de personnes issues directement des espaces de participation. Siègeront également des élu-es, des professionnels et chercheur-es travaillant sur ces sujets.

Depuis 2014, notre objectif reste le même : associer les Grenobloises et Grenoblois aux décisions qui les concernent. On ne peut se satisfaire d'une citoyenneté qui ne s'exprimerait que dans les urnes. Participer et débattre : voilà l'esprit de la participation citoyenne.

Nous souhaitons poursuivre le développement de la culture de la coopération, promouvoir l'éducation à la citoyenneté, diffuser la culture du débat collectif. L'ensemble des dispositifs innovants mis en place depuis 2014 sont autant d'outils pour y parvenir.

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #4 - 27588**

Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)

Monsieur le Maire, chers collègues

En lisant cette délibération, je ne peux m'empêcher de m'interroger :

Voilà deux fois, depuis 2015, que vous modifiez le fonctionnement de vos Conseils Citoyens Indépendants : dans votre présentation, il y a tellement de verbiage, que personnellement je ne comprends pas vraiment ce qui a changé entre 2015 et 2018 et encore aujourd'hui... Ce que j'en déduis, mais peut-être suis-je de mauvaise foi, c'est que vos CCI ne fonctionnent pas très bien, sinon vous ne vous acharneriez pas à les faire modifier encore et encore...

Ce que j'ai compris, c'est que les Unions de Quartiers qui, elles, émanent des habitants, en sont exclues... Des membres pourraient en faire partie, à titre personnel, mais à condition d'être tirés au sort, si j'ai bien compris... Il est vrai que les Unions de Quartiers, qui sont composées d'habitants investis dans leur quartier, souvent depuis de nombreuses années, sont souvent en désaccord avec ce que vous proposez... S'ils sont contre vous, c'est donc, sans doute qu'ils ne sont pas indépendants !

J'ai une autre interrogation : vous insistez sur l'attention qui doit être portée aux personnes plus éloignées de l'action publique... Dans mon rôle d'enseignante, j'ai souvent travaillé avec des enfants issus de ces familles... Pour faire passer une information, et avoir des chances d'être comprise, je devais être concise et utiliser des termes clairs et des tournures de phrases simples... Tout ce que je ne vois pas dans cette charte. Si vous vous intéressiez vraiment à ces personnes, vous auriez à cœur de rendre vos textes accessibles à tous, ce qui est loin d'être le cas.

Je vous remercie.

**Nicolas Pinel**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #4 - 27588**

Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Vous maintenez artificiellement la fiction de ces CCI qui ne sont ni des conseils, ni des citoyens, ni indépendants et nous nous demandons pourquoi. Depuis leur création, ils n'ont jamais fonctionné. Ils avaient pour objet d'étouffer les Unions de Quartiers et de servir de courroie de transmission de la majorité municipale et l'objectif n'a pas été atteint.

Je suis effaré au passage que vous mainteniez une mécanique aussi lourde, que vous créez une telle usine à gaz pour une poignée de personnes, des délibérations à l'infini sur son fonctionnement, les chartes que vous modifiez pour la 3ème fois, les statuts, les financements, c'est tout à fait soviétique. Car si on fait la somme de la paperasse qui concerne la mécanique depuis 7 ans et qu'on la met en face des problématiques de la ville qui auraient été prises en compte par les CCI, on est sidéré. Il n'y a rien.

Car faire venir au Conseil Municipal le responsable de l'appareil des Verts chargé des négociations de votre parti pour les élections, comme citoyen "indépendant" chargé de vous interpeller au nom des grenoblois, on ne peut pas dire que ce soit significatif en matière de participation citoyenne. D'ailleurs depuis deux ans que nous siégeons dans l'opposition vous n'avez pas osé réitérer ce type d'opération.

Vous vous gorgez de mots redondants, de truismes, ainsi les CCI sont des "forums ouverts de territoire", j'aimerais savoir si un forum peut être fermé. Vous couvrez d'une logorrhée d'injonctions superfétatoires puisque recouvrant des faits pénalement répréhensibles, d'interdictions par vos leçons de morale interdisant toute parole d'exclusion et autres dont vous êtes les seuls à juger des critères. D'ailleurs, vous donnez clairement pour rôle au CCI de valoriser la politique municipale car ils doivent « vitaliser » selon vous, je pense que ça veut dire vivifier et on comprend bien que ces CCI ne poseront que des questions qui vous intéressent. Tout est verrouillé.

D'ailleurs, vous utilisez à leur égard le mot "autonomie" plutôt "qu'indépendance" et vous présentez comme garantie le fait qu'ils ne sont pas présidés par un élu. Heureusement. Mais ils sont contrôlés sur les recrutements, la parité, la diversité ce qui permet de les tenir serrés. Votre charte n'a évidemment été discutée par personne, nulle part, elle est octroyée d'en haut dans le cadre de la participation citoyenne.

Vous mettez en place des mécanismes compliqués pour annoncer que vous allez répondre dans des délais raisonnables aux demandes et questions des habitants, auxquels vous aviez déjà promis dans vos engagements de 2014 de répondre dans le mois, que vous n'avez jamais tenu.

Je le répète. Pas une fois vous n'aurez consulté les grenoblois sur vos décisions. Qu'il s'agisse des autoroutes à vélos, que ce soit sur Agutte Sembat ou les quais, qu'il s'agisse de la densification, qu'il s'agisse de la fermeture de Notre Dame ou de Berriat, qu'il s'agisse de l'extension de Grand Place, qu'il s'agisse du burkini, de la fermeture des piscines, du transfert du patrimoine de l'eau à la Métropole, des caméras ou pas de caméras, sur la ZFE pour l'interdiction des véhicules... Sur rien. Jamais.

Il existe des Unions de Quartiers indépendantes. Elles vous ont fait des propositions de simplification de la participation citoyenne avec une déclaration des droits des habitants qui vous permettrait de sortir de cet enfumage qui ne cache plus rien de votre volonté de décider seul de tout. Elles vous proposent de fusionner les CCI avec elles car elles disent comme nous que l'empilage actuel des structures est un frein à la participation citoyenne.

Vous ne croyez aucunement à la participation citoyenne. Le Comité de Liaison des Unions de Quartiers estime qu'avec cette délibération, je cite, « **vous mettez fin à 100 ans de concertation entre la municipalité grenobloise et les habitants** ». Vous y mettez officiellement fin.

D'ailleurs, vous écrivez, je cite que vous faites « **un travail de prospective citoyenne avec des habitants pour identifier leurs attachements au regard des limites planétaires et de l'impératif de justice sociale indispensables pour avancer dans une transition juste et partagée** ».

Donc le citoyen qui meurt la bouche ouverte devant son commerce inaccessible ne paraissant pas suffisamment attaché aux limites planétaires, il peut tranquillement crever. Comme tous ceux dont les

urgences à vivre ne leur permettent pas d'avoir en premier « **l'impératif d'avancer dans une transition juste et partagée** ».

Comme toujours, du fait de votre idéologie, vous plaquez des systèmes sur une réalité humaine qui ne peut pas les adopter. Alors que vous pourriez faire œuvre de pédagogie et de prise de conscience sur les thématiques écologiques en partant des problématiques concrètes des citoyens en ayant l'humilité, la générosité de partir d'elles et de mettre en place un cheminement participatif qui élargit l'horizon de chacun.

Plus personne ne parle même de votre engagement N°1 sur la co-construction qui n'a engagé que ceux qui l'ont lu, mais vous ne respectez rien de ces multiples chartes que vous signez après avoir occupé des dizaines de grenoblois à les rédiger parce que pendant qu'ils s'occupent de savoir comment on va pouvoir saisir la municipalité, ils ne la saisissent de rien. Le dernier pacte d'engagement réciproque élaboré pendant des années vous engageait à répondre dans le mois aux questions des Unions de Quartiers. Vous ne l'avez même jamais tenu alors qu'il n'est tout de même pas très engageant.

Ici même au Conseil Municipal, en novembre, quand j'ai rappelé la demande des habitants du secteur Washington d'une réunion sur le stationnement, votre Adjointe m'a répondu qu'elle était programmée, les habitants nous écrivent qu'elle n'a jamais eu lieu.

Lundi dernier je vous ai écrit parce que l'Union de Quartier Beauvert avait demandé en vain à être associé à une réunion technique qui se tenait le mardi à propos de l'urbanisation du dernier espace de respiration du quartier. Votre Adjointe leur avait répondu qu'ils n'étaient pas les bienvenus. Les habitants et les commerçants de la rue Voltaire qui ont découvert les travaux quand ils ont commencé et qui n'en voient pas la fin près d'un an après leur début ne mériteraient ils pas une véritable concertation, et pour les activités qui souffrent une étude sérieuse d'indemnisation ?

Alors comme à notre habitude, nous allons, par des amendements mettre vos pratiques en regard de vos affirmations, afin de bien éclairer ce qu'il en est de la réalité de votre fermeture à tout échange réel, à toute participation véritable des citoyens aux décisions qui les concernent et à votre volonté de disposer de canaux d'expression à votre botte.

Premier Amendement :

*“Suite à l’engagement non tenu de répondre aux demandes des habitants dans le mois, le Conseil Municipal engage les élus concernés à répondre le plus rapidement possible aux habitants du secteur Washington qui ont écrit le 20 décembre dernier à la Maire-Adjointe du secteur pour signaler les graves problèmes d’insécurité, d’incivilités, de voitures brûlées, de tapage nocturne et dégradations diverses qu’ils subissent.*

*Le Conseil Municipal, constatant que l’engagement public de la Maire-Adjointe chargée du secteur au Conseil Municipal du 7 novembre dernier selon laquelle une réunion de concertation était programmée sur les problématiques de stationnement n’a pas été tenu, décide que celle-ci sera programmée dans les meilleurs délais.”*

Deuxième amendement :

*“Afin de mettre fin aux doublons, à la lourdeur des systèmes mis en place qui éloignent les citoyens de la participation aux affaires publiques, le Conseil Municipal décide la fusion des Conseils Citoyens dits indépendants avec les Unions de Quartiers.”*

Troisième amendement :

*“Puisque la majorité municipale maintient l’existence des CCI, conformément à la demande du Comité de Liaison des Unions de Quartiers, le Conseil Municipal décide que les Unions de Quartiers, associations participatives essentielles à la vie de la cité, disposeront du même droit de poser des questions orales au Conseil Municipal.”*

**Intervention d'El Hasni Ben Redjeb**

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "  
Conseil Municipal du 07 février 2022

**Délibération n°4  
Renouveau des Conseils Citoyens Indépendants de Grenoble (CCI)**

Monsieur le Maire, Chers collègues,

**Vous nous proposez cette délibération qui vise, soit disant, à permettre à l'expression des Grenoblois d'exister dans notre ville berceau de la révolution et de la démocratie participative avec les GAM lancés par Hubert Dubedout.**

En plus avec un si beau terme « renouveau », on a vraiment envie d'y croire pour les Grenoblois et pour Grenoble.

**Mais, dans le même temps, on se dit que les CCI, c'est d'abord l'écoute des autres et que, écouter, faire confiance, ce n'est pas vraiment dans votre ADN.**

La démission récente d'une élue de votre majorité n'en est que la dernière démonstration

Je cite celle-ci :

*« J'ai vu cette irruption comme un signe de défiance. Impression qu'on venait nous surveiller, nous les élues. Pour moi, cela est allé trop loin. Il y a eu rupture de confiance »,* considère l'ex-conseillère municipale, profondément déçue.

**Nous considérons qu'il faut toujours donner tous les moyens à la démocratie mais nous sommes convaincus qu'il est inutile de mettre en place le meilleur dispositif possible si ceux qui le mettent en place sont dans l'incapacité de respecter le résultat de son expression démocratique.**

Comment ne pas penser que cette nouvelle version des CCI que vous avez vous-même rédigé ,sans véritable consultation, ne peut être qu'un nouveau coup de peinture sur la co-construction terme générique dont vous avez inondé votre communication dès 2014 pour ensuite l'abandonner tellement cette co-construction avait perdu toute crédibilité et abouti au découragement de toutes les élans citoyens des Grenoblois.

Autant le dire tout de suite, ce fiasco aurait pu être encore plus important sans l'implication et l'énergie déployée par l'adjoint en charge de ce secteur pendant six ans pour que cela fonctionne réellement et nous tenons à saluer le travail de Pascal Clouaire pour ne pas le citer.

**Non, il est simplement du à votre incapacité à accepter, à prendre en compte les avis que vous sollicitez**

**Tout simplement parce que vous êtes à la fois certains de détenir la vérité et incapables d'écouter « l'autre » qui par définition n'est pas vous-même et donc hostile.**

**Cela conduit à une démocratie participative « Canada dry » et au passage en force sur tous les sujets**

**Pour mémoire rappelons les deux démarches de votation citoyennes dont vous avez bafoué le résultat**

Celle portant sur l'augmentation de la tarification du stationnement que vous avez rejeté alors que 66 % des Grenoblois ont voté pour son abrogation

Vous avez également refusé de soumettre à la votation citoyenne la pétition portée par le collectif « Touchez pas à mes bibliothèques » et ce, malgré les plus de 4000 signataires

**Vous avez également rejeté le RIC organisé à l'arlequin**

**Rappelons aussi les relations toujours plus tendues avec le CLUQ et les Unions de quartier que vous négligez constamment, les articles parus sur Placegre'net et dans le Dauphiné Libéré sont là pour démontrer votre mépris de ces corps intermédiaires historiques et indispensables à Grenoble**

**Rappelons enfin les conseils municipaux qui permettent aux citoyens d'être présent dans les débats de la cité mais dont vous avez réduit le nombre de 11 à 7 séances avant de les organiser sous protection policière en véritable « camp retranché »**

Seuls les budgets participatifs ont donné un résultat positif dans la période mais interrogent tout de même sur leur répartition nord Sud dans la ville

**Nous nous abstiendrons sur cette délibération, nouvelle usine à gaz dont vous avez le secret et qui n'a pour but qu'un nouvel habillage de votre propre modèle auto centré.**

**La démocratie participative ne renaitra à Grenoble que sur ses propres ressources historiques et en étant réellement ouverte à tous sans exclusion et en respectant l'aspiration des Grenoblois pour une réelle démocratie.**

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #5 - 26855**

Création d'une Commission d'évaluation des dispositifs de démocratie locale.

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Une commission de plus. Vous savez ce qu'on dit depuis la nuit des temps : quand on veut enterrer un problème, on crée une commission. Pas besoin de commission en effet pour constater que pas une fois depuis 7 ans vous n'avez donné aux grenoblois la possibilité de prendre une décision qui ne soit pas celle de la majorité municipale. Pas une fois vous ne leur avait rendu le pouvoir. Alors que vous prétendiez le contraire dans vos engagements.

Pour les 4 ans qui vous restent vous ne changez rien. Le dispositif demeure totalement verrouillé. Dans la constitution de la commission elle-même également, il s'agit de poursuivre l'entre-soi si confortable qui permet de ronronner sans que jamais les problématiques qui préoccupent les habitants telles l'insécurité endémique, le cadre de vie dégradé, les causes réelles de la pollution, les déplacements rendus difficiles ne viennent troubler votre confort intellectuel.

Sans y croire aucunement mais pour bien démontrer ce qu'il en est, nous formulons un amendement sur la présence des 15 représentants des citoyens rédigé ainsi :

*"Le Conseil Municipal décide que le Comité de Liaison des Unions de Quartiers et le collectif "Grenoble à Cœur", groupes de citoyens particulièrement actifs dans la participation, désigneront chacun un participant parmi les 15 représentants des citoyens."*

**Conseil municipal du 7 février 2022**  
**Intervention de Mme Lucille LHEUREUX**  
**Délibération n°6-26210 : SCIC musiques actuelles**

La Belle Electrique est un équipement public culturel structurant de notre territoire. En peu de temps (5 années à vrai dire) l'équipe en charge du lieu a su développer un projet remarqué : la notoriété de La Belle Electrique dans les milieux spécialisés, la qualité et la singularité aussi de certaines programmations reconnues à travers l'Europe autant que l'attachement des publics habitués à cette salle démontrent l'implication des salariés, de leurs directeurs, et de l'association Mixlab pour la conduite de ce projet.

Dans la suite logique des étapes pour cette salle, l'association Mixlab a œuvré afin de parvenir à la labellisation nationale en tant que Scène de musique Actuelle : l'obtention du label SMAC. C'est donc bien en discussion et en transparence avec les partenaires publics, au premier rang desquels l'État bien entendu que nous ouvrons ce chemin nouveau pour la Belle Electrique : l'outil reste le même – il s'agit d'une salle de diffusion remarquable, avec un bar, un restaurant, et bien entendu ce que l'on ne voit pas quand on est simple public, à savoir un outil de travail pour l'équipe administrative, technique, et les artistes, ainsi que le bâtiment de la clef de sol, permettant l'accompagnement d'artistes émergeants – un outil à même de porter un projet de SMAC et de jouer son rôle de structuration et de fédération du réseau local des musiques actuelles et de leurs partenaires.

Cette salle a en effet été conçue pour être le cœur d'un réseau dynamique sur notre territoire.

Nous devons toujours questionner nos façons de faire, l'emploi de nos outils, et ne jamais cesser d'apprendre.

Aujourd'hui, il s'agit de mettre en place une nouvelle façon de mettre la Belle Electrique au cœur du réseau des musiques actuelles, au service des artistes, des publics, des professionnels du secteur, des partenaires.

Pour rappel, la délégation de service public, premier mode de gestion mis en place à l'ouverture de l'équipement, prenant fin au 31 décembre 2021 (après un prolongement par avenant, intervenu à la naissance de la pandémie de Covid 19). Actuellement la salle est gérée selon un mode transitoire, toujours bien sûr, par l'association Mixlab, et ce jusqu'à l'été 2022.

Pour le public, pas de différence dans toutes ces étapes : programmation, diffusion, actions d'éducation artistique et culturelle, activités de bar et de restauration... l'activité se poursuit d'un mode de gestion à l'autre.

Ce jour nous vous proposons donc la création d'une société coopérative d'intérêt collectif, ayant vocation à candidater à une procédure de sélection afin de mettre en œuvre son projet dans la Belle Electrique à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2022. Il s'agit là d'une étape indispensable, d'une contrainte réglementaire à laquelle nous nous plions bien entendu, avec confiance.

Je tiens ici à rappeler le processus nous ayant conduit à cette création de SCIC puis présenterai les grands éléments de compréhension de ce qu'est une SCIC et de ce que sera celle-ci.

Depuis plus d'un an un dialogue nourri entre la ville et l'association Mixlab, non seulement gestionnaire de la Belle Electrique, mais surtout présente depuis les prémisses du projet et bien avant que le bâtiment sorte de terre.

Ces discussions ont permis de définir un socle commun, transcrit sous forme de texte socle pour constituer l'intérêt collectif. En qqe sorte la raison d'être de cette SCIC : pourquoi sommes-nous ensemble ?

Ce texte a été soumis lors de temps d'échange et de travail aux volontaires participants, issus principalement du réseau des musiques actuelles grenoblois, pour amender, modifier, questionner cet intérêt collectif.

Figé à l'été 21, en même temps que le souhait de la part du directeur et du directeur adjoint actuels de la Belle Électrique d'être chefs de projet pour la mise en place de la SCIC, et ainsi, de constituer la future direction de la SCIC à mettre en place ; cet intérêt collectif a constitué le point de départ de la mise en œuvre de la déclinaison du projet et les prémisses des statuts.

Ainsi les statuts proposés aujourd'hui en annexe sont le fruit d'échanges nourris par les temps collectifs, et des décisions prises conjointement par la ville de Grenoble et l'association Mixlab.

Les grands principes d'une société coopérative sont les suivants :

« Les Scic ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale »

1. SOCIÉTÉ : ici ce sera la SAS « musique actuelle grenoble ».

2. COOPÉRATIVE : On fixe dans les statuts la valeur d'une part sociale, qui permet de devenir coopérateur. Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et sortie des sociétaires.

Le principe conducteur est celui de un associé = une voix en assemblée générale. Pour maintenir l'équilibre entre les groupes d'associés, sont définies des catégories ou collèges : pour constituer une Scic il en faut au moins 3, ici il en est proposé 5, chacun représentant 20 % des voix (les résolutions seront votées selon cette répartition des voix et la règle de la proportionnalité au sein de chaque collège).

- institutions publiques : collectivités, EPPC, EPCI
- habitants usagers
- partenaires
- porteurs
- salariés

Un conseil coopératif, paritaire, représentera ainsi ces 5 collèges avec à nouveau cette répartition de 20 % des voix par collège. Ce conseil coopératif pourra décider la création de commissions thématiques : c'est une des formes de travail coopératif que propose la SCIC, un espace pour traiter de questions qui semblent fondamentales aux coopérateurs.

L'intérêt par lequel tous les associés et l'environnement peuvent se retrouver autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi parties-prenantes (le caractère d'utilité sociale).

Cela permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun.

La Belle Electrique est une salle de concert formidable, appréciée des artistes comme des publics : cela reste au cœur du projet, vous venez de l'entendre. C'est aussi un équipement public, implanté dans un quartier, et la participation des voisins, citoyens, associatifs, institutions publiques, est une opportunité remarquable pour relever le défi démocratique qui nous anime toutes et tous au quotidien.

Vous pouvez constater que 3 collèges sont donc bien pourvus pour la création de la SCIC : les partenaires, via la participation de 3 entités (Détours de Babel, Résonances et The Dare Night) ainsi qu'une dizaine des salaires : d'autres coopérateurs viendront s'ajouter dans les semaines prochaines. En effet, au cours du printemps une information large sera diffusée à toutes et tous : documents d'informations, réunions publiques afin de permettre au plus grand nombre de connaître et de comprendre de quelle façon contribuer.

Je crois sincèrement que cette étape qui peut paraître presque insignifiante car elle modifie si peu de choses en apparence (la salle diffuse et diffusera, la bière sortira toujours des futs, les plats seront toujours envoyés en salle, les enfants des écoles toujours accueillis..), mais à la fois un pas immense pour l'exercice de la démocratie dans notre ville, en employant un mode de gestion coopératif, qui place la création d'un commun au cœur de l'exercice quotidien d'une structure culturelle. Nous espérons ce faisant, contribuer à nourrir l'appétence des grenobloises et des grenoblois à faire ensemble, à innover toujours sur la façon de débattre, de créer du collectif, de partager des projets qui font sens.

Merci.

**Conseil municipal du 7 février 2022**

**Intervention de Mme Chloé PANTEL**

**Délibération n°7-27636 : Plan de sauvegarde Arlequin**

Merci Monsieur le maire,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Avant de débuter la présentation de cette délibération, je souhaite y associer Elisa Martin, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des quartiers populaires et l'égalité républicaine ainsi que Nicolas Beron Perez, conseiller municipal délégué au logement, tous 2 absents aujourd'hui et à qui je souhaite un bon rétablissement.

**Cadre et histoire du renouvellement urbain de la Villeneuve / Mistral – Lys Rouge :**

Il me faut tout d'abord remettre cette délibération dans son contexte, celui de la deuxième phase de rénovation urbaine des Villeneuves, de Mistral et de Renaudie-Champberton, dont la convention pluriannuelle a été votée lors du Conseil Municipal du 4 février 2019.

Dans ce cadre, le quartier de Villeneuve –Village olympique fait l'objet d'un ambitieux projet de rénovation en faveur de l'habitat, des espaces et équipements publics et du développement économique.

Pour le volet habitat de l'écoquartier Villeneuve Arlequin, nous défendons des logements de qualité pour toutes et tous, que ce soit dans le social avec de multiples opérations prévues et réalisées, que dans le privé autour notamment des copropriétés. La délibération que je vous présente aujourd'hui en est une étape importante.

**Le Plan de sauvegarde Arlequin :**

La réhabilitation des logements dans les copropriétés est complexe, car les logements sont à la fois privés et publics, nous parlons alors de copropriétés mixtes.

Le Plan de sauvegarde des copropriétés de l'Arlequin est un dispositif créé en 2013 pour mettre en place concrètement ces réhabilitations, avec l'Agence Nationale de Rénovation

Urbaine, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la Préfecture, la Métropole et la Ville de Grenoble.

La première phase qui s'est terminée en fin d'année 2020 a permis de créer cinq copropriétés situées aux 70<sup>E</sup>/80, 100, 130, 150 et 170 galeries de l'Arlequin.

Depuis Janvier 2021, nous sommes dans la phase 2 de ce plan de sauvegarde. L'objectif est la réhabilitation de 586 logements, dont 350 logements privés et 236 logements publics. Cela pour un budget total de 45,5 millions dont un plus d'1 million pour la Ville de Grenoble.

Les travaux prévus sont importants et interviennent notamment sur l'isolation énergétique et la qualité des habitations et des parties communes.

Ils peuvent donc peser lourd dans les finances des propriétaires et notamment les plus modestes. C'est pourquoi, dans une volonté de solidarité, nous avons souhaité apporter une aide financière et la flécher directement vers ces ménages pour en diminuer le reste à charges.

Cette délibération prévoit donc d'octroyer une aide aux propriétaires très modestes et modestes, pour un total de 905 394 euros et une aide pour les syndicats de copropriétaires pour les travaux à hauteur de 191 079 euros.

Pour conclure cette présentation, je tiens à remercier l'ensemble des copropriétaires, membre ou non des comités syndicaux, engagés dans l'aventure de ce plan de sauvegarde pour améliorer leur cadre de vie. Je n'oublie pas les bailleurs sociaux et les locataires, ainsi que l'ensemble des agentes et agents de la Ville de Grenoble et de la Métropole qui accompagnent les propriétaires au cours de ce long processus vers la réalisation des travaux et l'amélioration de l'habitat à la Villeneuve.

Cette délibération est une étape importante dans la transformation de la Villeneuve en écoquartier plus accueillant, frais, végétalisé et convivial. C'est une étape importante pour la création de cette nouvelle centralité d'agglomération. Et c'est surtout une étape importante pour toutes ces personnes qui vivent dans ces logements.

Je vous remercie.

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #7**

*Plan de sauvegarde Arlequin*

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

Il serait souhaitable qu'il soit fait état dans cette délibération d'un plan de sauvegarde des propriétaires de l'Arlequin, plus qu'un plan de sauvegarde de l'Arlequin.

En effet, nous sommes appelés à voter des aides pour la requalification de l'habitat de l'Arlequin pour soutenir les propriétaires.

Vous temporez ces aides selon un barème que vous appelez ménages à revenus très modestes (cad un peu moins su SMIC), à revenus supérieurs (cad classe moyenne).

Dans tous les cas, vous pouvez être quasi certains que les propriétaires de l'Arlequin ne sont pas des cadres supérieurs à hauts revenus.

Sur la base des éléments que vous m'avez fournis, après déductions faites de toutes les aides de l'ANAH, de la Métropole et de la Ville, les restes à charge pour ces propriétaires sont donc entre 3500 € et 9000 € selon les situations.

Cela peut paraître peu, mais il s'agit en réalité de propriétaires peu fortunés qui sont aujourd'hui propriétaires de logements qui perdent chaque année de la valeur et qui sont invendables.

J'ai rencontré l'autre jour un propriétaire concerné par cette réhabilitation qui m'expliquait qu'il était dans l'incapacité de payer le reste à charge des travaux liés à la réhabilitation et que s'il vendait son bien, contraint, il n'aurait pas de capital suffisant pour un nouvel achat dans la région.

Là où le prix moyen de vente en 2022 sur Grenoble est de 2 887 €/ m<sup>2</sup>, les logements ne trouvent pas acquéreurs à plus de 650 €/ m<sup>2</sup> sur l'Arlequin.

Vous avez par exemple actuellement un logement de 96 m<sup>2</sup>, en vente depuis décembre, galerie de l'Arlequin, au prix de 58 000 €, soit 604 €/m<sup>2</sup>.

Vous noterez que pour ce propriétaire, le reste à charge des travaux de réhabilitation représente encore 6 à 16 %, selon sa situation, du prix qu'il espère tirer de la vente !

Et cette réhabilitation ne suffira pas, on le sait, à revaloriser de façon significative la valeur de son bien.

Aussi, je vous propose d'envisager que les aides soient plus conséquentes pour les propriétaires à revenus modestes et très modestes, en visant une prise en charge à 100 %.

Ville de Grenoble

**Intervention d' El Hasni Ben Redjeb**

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "  
Conseil Municipal du 07 février 2022

**Délibération n°7**

Soutien de la Ville de Grenoble aux Syndicats des copropriétés de l'Arlequin  
dans le cadre du programme de réhabilitation du Plan de sauvegarde

Monsieur le Maire, Chers collègues,

**Notre groupe votera avec force pour cette délibération qui apporte une participation conséquente aux différents syndicats des copropriétaires de l'Arlequin dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés.**

Ce sont ainsi plus d'1 million d'euros que la ville apporte sur les 45,5 M€ d'euros du vaste programme de réhabilitation des logements du parc public et privé et nous nous en réjouissons pour tous les habitants de la Villeneuve

**Ce volet du grand projet de renouvellement urbain étant enclenché, il s'agit maintenant de passer à la vitesse supérieure pour que tous les dossiers qui concernent ces grands quartiers de Grenoble, engagés depuis de nombreuses années se réalisent rapidement.**

**Je veux d'abord parler du futur équipement jeunesse à la Villeneuve.**

Vous avez annoncé le démarrage des travaux en juin 2022 pour une mise en service en novembre 2023. Nous saurons vous rappeler ces délais.

**Je veux aussi parler de tous les autres projets qui n'en peuvent plus d'attendre et notamment du centre de santé de la place des Géants.**

**Et il y a bien d'autres réalisations qui attendent aussi.**

**A côté de ces projets structurants, les 13000 habitants de la Villeneuve et notamment les personnes à mobilité réduite attendent le retour d'une boulangerie et de commerces dignes pour ce quartier**

Je vous avais demandé d'agir au plus vite Monsieur le Maire afin d'engager les moyens nécessaires pour résoudre cette situation.

**Où en est votre majorité sur cette question majeure ?**

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #7 - 27636**

Soutien de la Ville de Grenoble aux Syndicats des copropriétés de l'Arlequin dans le cadre du programme de réhabilitation du Plan de sauvegarde - Approbation des conventions de financement

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Je fais remarquer que la délibération dithyrambique fait état d'un « ambitieux projet de rénovation en faveur de l'habitat dans le quartier Villeneuve-village olympique. »

Il faut préciser qu'il n'y a rien pour le village Olympique.  
Ensuite, s'agissant des aides aux copropriétaires, elles sont modestes et Nicolas Pinel dira ce qu'il en est.

Mais je voudrais réitérer ici la catastrophe pour ce quartier comme pour les autres que sont la spoliation des propriétaires, leur paupérisation alors qu'une grande part de la réussite de la mixité sociale se joue là avec les attributions de logements sociaux.

L'échec, et on a vu avec la visite du Premier Ministre que le Maire était aussi mal reçu que lui, l'échec tient à ce déséquilibre dans la part des logements sociaux qui ruine les propriétaires, les incite à partir quand ils peuvent, pour être remplacés par plus pauvres qu'eux comme acquéreurs ou locataires. Il arrive même que dans ces copropriétés de Villeneuve ce soient des associations d'accueil des primo arrivants qui louent des appartements difficiles à louer accentuant la ghettoïsation. Puisqu'elles sont subventionnées par vous, je ne comprends pas que vous ne leur imposiez pas des règles.

Pour sortir de cette spirale, une seule politique est possible, dont vous ne voulez pas. L'aide à la personne. Vendre aux locataires en les aidant à acquérir les logements rénovés à grands frais afin de faire basculer la proportion de propriétaires et permettre aux biens de reprendre une valeur de façon à maintenir d'abord et attirer à nouveau une classe moyenne. Avoir une politique d'attribution de logements sociaux équilibrée afin d'éviter les concentrations communautaires.

Installer partout y compris dans des logements vides des services municipaux. Imaginons qu'au lieu d'acquérir à grands frais le siège du Crédit Agricole, d'investir à grands frais pour le mettre aux normes, si ces millions d'€ avaient été investis à Villeneuve, place des Géants pour ouvrir les locaux municipaux vides et installer des services qui viendraient travailler, pourquoi pas le Maire et son cabinet, avec des employés communaux qui refuseraient de sortir du boulot en enjambant les dealers, qui consommeraient empêchant la dernière boulangerie de partir. C'est seulement ainsi que la reconquête se fera. En modifiant profondément la sociologie, en faisant de la vraie promotion sociale de tous.

Et ce qui est vrai ici l'est au Village Olympique, où il faudrait faire vite pour aider les copropriétaires qui restent dans les petits immeubles à installer des ascenseurs et dans les logements sociaux aussi afin de maintenir la population âgée, facteur d'équilibre et qui ne pourra pas rester. Pas besoin d'attendre l'ANRU pour tout ça, vous pourriez le financer par la vente de logements.

Voici pourquoi cette délibération n'est pas du tout à la hauteur des enjeux de ces quartiers.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention voeu Grenoble en Commun**

VOEU AFFIRMANT L'ENGAGEMENT CONTINU DE LA VILLE DE GRENOBLE ENVERS LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT ET LE SOUTIEN AU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION DES COMBUSTIBLES FOSSILES

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il est assez surprenant que, dans un voeu visant à limiter le réchauffement climatique, vous ne mentionnez pas une seule fois le nucléaire.

Le nucléaire, je vous le rappelle, garantit non seulement notre indépendance énergétique et préserve le pouvoir d'achat des français, mais c'est aussi une source d'énergie propre, qui génère très peu d'émissions de gaz à effet de serre. Le GIEC, auquel vous aimez vous référer, anticipe d'ailleurs une progression du nucléaire dans ses scénarios qui permettraient de contenir la hausse de la température globale.

Cet hiver, le Gouvernement a pris un décret pour que la France fasse tourner ses centrales à charbon à plein régime. C'est le résultat de cette dangereuse idéologie anti-nucléaire qui a fait tant de mal. Les émissions de CO<sub>2</sub> de notre production énergétique explosent (70 fois plus d'émissions qu'avec une centrale nucléaire) pour éviter le black-out.

Il y a donc urgence à s'appuyer sur le nucléaire. C'est une mesure de bon-sens, transpartisane : le Parti Communiste par exemple, dont ce conseil municipal compte des membres, souhaite investir dans le nucléaire. Son candidat à la présidentielle le rappelle régulièrement.

Nous proposons donc d'amender le voeu en ajoutant ceci :

*"Le Conseil Municipal de Grenoble appelle le gouvernement Français à préserver et développer le parc nucléaire national, nécessaire pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique."*

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022  
**Intervention délibération #8 - 24973**  
Engagements pour un territoire participatif.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Depuis que vous avez été élu en 2014, les Grenoblois ont beaucoup entendu parler de participation, de dialogue citoyen, de co-construction, de démarches participatives... On n'a pas vu beaucoup de résultats !

Pour beaucoup de Grenoblois qui nous interpellent, nous élus d'opposition, la co-construction n'existe pas à Grenoble. Ils ont essayé de s'adresser aux élus de votre majorité, mais n'ont pas eu de réponse, ou quand ils en ont eues, on leur promettait des réunions qui ne sont jamais venues !

Nous allons voter un énième texte qui engage les élus de la Métropole à tenir compte de la participation des citoyens, des habitants, des usagers....

J'ai une question : si une commune, qui aura voté ce texte, continue à ne pas tenir compte de l'avis de ces personnes, comme c'est le cas lorsque leur avis va à l'encontre de ce que la commune a décidé

unilatéralement, comme vous le faites depuis 2014, que se passera-t-il ?

Merci.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #8 - 24973**

Engagements pour un territoire participatif.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Plus vous délibérez sur la participation, moins il y en a. Juste à ce Conseil Municipal depuis tout à l'heure on y va fort en commissions, engagements, chartes et autres billevesées.

Je mets au défi un grenoblois qui voudrait donner un avis sur un dossier qui ressort de la Métropole ou la ville de savoir comment le donner.

A moins qu'il rassemble la liste de tous les dispositifs et instances, soit des centaines de pages, pour voir où il peut poser sa question et même s'il n'est pas certain que la raquette ait un trou par lequel il peut passer.

Le plus probable est qu'il s'adressera à son Union de Quartier, le plus proche et pratique, l'instance justement que la municipalité veut étouffer et contourner.

La Métropole est exactement dans ce même état d'esprit et c'est d'ailleurs un élu grenoblois, Pascal Clouaire qui porte ces problématiques, ce qui ne nous rassure pas.

J'ai eu l'honneur d'une explication particulière comme Président de groupe et je l'en remercie.

J'ai essayé de noter les possibilités qui seraient offertes aux citoyens après déjà deux ans de mandat pendant lesquelles tant de décisions importantes auront été prises.

Et j'ai eu du mal à comprendre comment un citoyen qui voudrait donner son avis sur la décision de construire un Planétarium, ou bien un nouveau siège de la Métro à 90 millions d'€, ou encore s'il faut ou non une autoroute à vélo sur les quais, un metrocable entre St Martin le Vinoux et Sassenage plutôt que le tram, les ZFE à telle date ou une autre, de savoir s'il fallait poursuivre ou non la densification et

l'uniformisation urbanistique de la Métropole, en fait je n'ai pas vu de possibilités que ces décisions certainement secondaires puissent être sérieusement discutées.

Par contre, j'ai bien entendu le discours sur la distance entre les élus et les citoyens, l'abstention, les élus du second degré, tout ce qui, visiblement, vous préoccupe fortement.

Je crois avoir également compris que la majorité Métropolitaine se mettra au moins d'accord sur une vaste consultation citoyenne, une première mondiale pour une Métropole, qui permettra aux citoyens de se prononcer sur le sauvetage de la planète avec des objectifs ambitieux rejoignant certainement l'autre ambitieuse trajectoire de transition pour 2040 que nous avons voté tout à l'heure.

Je doute vraiment que toutes ces opérations de com' raccourcissent beaucoup la distance entre les élus et les citoyens. Ces derniers ont lu que le groupe des élus ADES proposait une augmentation des impôts par le taux de taxe foncière Métropolitain et je doute que ce sujet aussi entre dans le cadre des très nombreux, très performants, très participatifs dispositifs citoyens dont nous avons la chance d'être abreuvés et donc cette délibération cadre est une très bon exemple.

**Intervention d' El Hasni Ben Redjeb**

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "  
Conseil Municipal du 07 février 2022

**Délibération n°29**

Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancien musée de peinture au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble

Monsieur le Maire, Chers collègues,

**Nous voterons pour cette délibération qui permet au centre chorégraphique national de Grenoble de profiter des magnifiques espaces de l'ancien musée de peinture.**

Il donne ainsi de la vie à ces espaces laissés vides depuis longtemps.

**L'ancien musée de peinture faisait pourtant parti des 6 lieux labellisés « gren de projets »**

- 4 avaient finalement été retenus
- 2 avaient été retoqués dont l'ancien musée de peinture

**Depuis rien ne se passe concernant ce lieu et vous ne tentez même pas de relancer un projet sérieux pour le restaurer et l'ouvrir aux grenoblois.**

**Où est donc passé votre objectif annoncé dans le lancement des gren'deprojet**

*« la ville ouvre aujourd'hui une partie de son patrimoine à l'intelligence et à la créativité d'équipes pluridisciplinaires pour réinventer des lieux, "réveiller" des bâtiments aujourd'hui endormis, sous-utilisés, insuffisamment mis en valeur. »*

**Rien ne semble non plus se passer pour les quatre autres lieux dont les projets ont été retenus : L'orangerie, la villa Clément, l'ancien couvent des minimes, le pavillon sur de la caserne de Bonne**

**Avez-vous des nouvelles à nous donner concernant ces gren'de projet ?**

**Rien ne se passe non plus sur les projets dont vous annoncez régulièrement que ca y est et que cela va se faire bientôt !**

- **La grande pelouse de l'esplanade ?**
- **Les batiments qui abiment la Bastille ?**

**La liste est longue pour Grenoble qui attend.**

Il n 'est pas responsable d'attendre que d'autres collectivités agissent pour faire évoluer Grenoble comme la Métro avec « cœur de Ville » ou le département avec « l'ancien palais de justice ».

**En conclusion, s'il est important de préparer 2040, les Grenoblois attendent que vous vous occupiez déjà de 2022, des moyens et grands projets mais aussi des petits projets qui concernent leur quotidien comme une boulangerie pour le quartier de la Villeneuve.**

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #30 - 28027**

Théâtre municipal - Modification de la délibération tarifaire 2021-2022.

Monsieur le Maire, Chers vcollègues,

Voilà déjà plusieurs fois qu'on nous fait voter et revoter tous les tarifs du théâtre Municipal parce qu'un spectacle a été reporté ou aujourd'hui parce qu'une représentation supplémentaire va avoir lieu...

Je trouve que ce type de fonctionnement est aberrant !

Déjà, le fait de faire voter les tarifs de chaque spectacle des différentes salles du Théâtre Municipal par le Conseil Municipal, me paraît être un manque total de liberté pour la directrice du théâtre... (même si visiblement elle s'en accommode très bien...) Cela démontre que vous voulez vraiment que tout soit toujours sous votre contrôle, jusqu'au plus petit détail, alors quand on nous assure que la programmation est libre, permettez-moi de sourire !

Quoi qu'il en soit, est-il vraiment nécessaire de voter une délibération parce qu'une représentation a été ajoutée à un spectacle programmé ? Pour moi c'est vraiment une ineptie, mais à Grenoble, avec vous on n'est plus à ça prêt !

Merci.

**Intervention d' El Hasni Ben Redjeb**

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "  
Conseil Municipal du 07 février 2022

**Délibération n°34  
Signature du contrat de relance du logement pour 2022**

Monsieur le Maire, Chers collègues,

**Nous réjouissons de voter ce dispositif du plan France Relance qui devrait apporter 897 500 € aux finances de la ville de Grenoble.**

**Celui-ci vise à encourager la production de logements, et notamment de logements sociaux, en se recentrant sur les territoires où les besoins sont les plus forts.**

**Il nous rappelle donc la faiblesse de la production de logements sociaux sur la Ville de Grenoble qui sera de seulement 229 en 2022 à des niveaux bien inférieurs à ce qu'elle a historiquement été.**

Je rappellerai tout de même :

- que le logement social concerne non seulement les plus fragiles, mais aussi la majorité des Grenoblois dans le cadre du parcours résidentiel
- qu'une dynamique de production de logements est rapide à enrayer mais longue à construire. Il faut donc agir dès maintenant
- qu'atteindre les objectifs de la loi Duflot peut se faire de deux façons

la première la solutions vertueuse en augmentant la production de logements sociaux

la seconde en limitant la production de logements privés ce qui fait proportionnellement augmenter le pourcentage de logements sociaux

**Cette seconde option a été un des éléments de votre politique à partir de 2014 en ne donnant pas l'autorisation de permis de construire ou en annulant ou en allongeant des délais de projets immobiliers !**

**Est-il besoin de rappeler que les projets d'urbanisme représentent aussi l'activité économique et l'emploi d'aujourd'hui et les recettes fiscales d'aujourd'hui de demain**

**L'inertie actuelle fragilise le présent mais aussi l'avenir**

**Il est urgent de redonner du dynamisme à notre Ville !**

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #40 - 27846**

ZAC FLAUBERT - autorisation de conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) entre la SPL SAGES et l'association « LE BAR RADIS »

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Le dossier Flaubert prend beaucoup de retard et les rapports des commissaires aux comptes ont pointé les difficultés de commercialisation, la chambre Régionale des Comptes à pointé les risques financiers plus ou moins camouflés puisque dans le budget de la ville, ce qui est des participations financières pour la SAGES sont des avances dans le budget de la ville.

Malheureusement vous ne voulez aucunement prendre en compte ces problématiques et vous continuez à construire un quartier hyper densifié avec 2000 logements sans espace de respiration nouveau. Nous sommes très inquiets pour les acquéreurs et les futurs acquéreurs qui devraient être spoliés comme dans tous les autres quartiers que vous construisez.

Les premiers habitants sont très inquiets de voir pousser autour d'eux et très près un univers de béton qui va ressembler à ce qu'on voit sur la Presqu'île que vous appelez chaque fois « écoquartier » par antiphrase.

Car quand on observe le pied de l'immeuble ACTIS de la rue Desborde Valmore il y a un panneau de locaux commerciaux à louer depuis 2 ans et aucun n'est loué sauf pour un bar à radis qui a eu l'honneur de vous recevoir, mais qui n'est pas ouvert très souvent.

La délibération nous propose de confier à cette association, après un appel à projets dont vous êtes friand, la gestion de la future plate-forme du parking qui a vocation à devenir un lieu d'alimentation saine, favorisera les interactions sociales, l'agriculture urbaine, les filières agricoles biologiques etc... etc...

Nous ne voyons pas pourquoi, pour de tels projets, vous ne procédez pas à des appels d'offres transparents. Ils permettraient une pluralité de projets et aussi une saine concurrence pour les finances de la ville.

Car nous avons là le résultat de vos négociations qui se déroulent sans le regard de personne, les porteurs du projet ayant déjà obtenu que le loyer baisse avant d'avoir commencé, passant de 70 000 € par an à 50 000 €, vous leur accordez une franchise de 6 mois, leur budget prévoit aussi une subvention de 130 000 € et on comprend bien que tout sera toujours négociable car on ne mettra pas en danger de si nobles objectifs.

C'est donc le contribuable, à travers la SAGES qui paie la note et celle-ci sur l'opération Flaubert est de plus en plus inquiétante selon les experts.

Nous aimerais savoir combien de M2 sont loués pour 50 000 € par an de loyer car le bail ne fait pas figurer le total des M2 loués ? Pouvez-vous nous donner le chiffre ?

Ensuite nous nous faisons l'interprète des premiers habitants inquiets de voir arriver à hauteur des fenêtres et terrasses de leurs appartements cette activité de restauration, même d'alimentation saine et qui vous remercient évidemment de veiller sur leur santé avec leur argent et avec des acteurs proches de vous, mais qui peut être une source de bruit et de nuisances du fait que la bétonisation de l'ensemble crée une caisse de résonance extrêmement forte. Il suffit de visiter certains d'entre eux pour le comprendre.

Globalement, vous mettez en place une économie administrée, avec l'argent public, qui ne résout évidemment rien des défis planétaires auxquels nous avons à faire face. Si vous les preniez en compte ce n'est pas un bar à radis que vous installeriez dans un univers de béton, mais par la réserve d'un vaste espace de respiration, la création d'une immense ferme urbaine par exemple, car il est quand même incroyable que sur un périmètre de 90 hectares tel que vous le définissez pour l'opération Flaubert vous n'ayez jamais pensé à saisir l'opportunité de réduire la minéralisation de la ville, de créer un nouveau grand parc comme vos prédécesseurs en ont légué aux grenoblois et comme la ville en aurait besoin avec le réchauffement climatique et les épisodes de canicule qui vont particulièrement frapper Grenoble.

Ces arrangements concoctés sans appel d'offres ne sont pas à la hauteur. Ni pour le quartier qui est inquiet, ni pour la ville.

**Intervention d' El Hasni Ben Redjeb**

**Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "**

Conseil Municipal du 07 février 2022

**Délibération n°42**

**EPFLD - Acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble et approbation de la mise à bail emphytéotique consenti à l'association les Ami.e.s du 38.**

Monsieur le Maire, Chers collègues,

**A vrai dire, cette délibération nous a laissé quelque peu perplexes**

Vous m'arrêtez si je me trompe

- vous avez décidé de racheter à l'EPFL pour 332 432 € à l'EPFL un bien de 825 m<sup>2</sup> situé au 38 rue d'Alembert
- ce bien avait été acquis en 2016 par l'EPFL pour y réaliser par la suite une opération de logement social
- Et alors que la demande de logements sociaux est immense sur le territoire vous renoncez à construire ces logements !
- Et vous faites le choix de donner le bien par bail emphytéotique pour une durée de 40 ans à l'association les Ami.e.s du 38 pour la somme de 3967 € par an. C'est à dire un loyer 330 euros par mois pour 825 m<sup>2</sup> !

**Vous chercher à nous rassurer, en nous indiquant que l'association les Ami.e.s du 38 s'engage à réaliser des travaux de sécurisation et de mises aux normes nécessaires, ainsi que d'entretien du bâtiment pour un montant estimé à 460 000 €.**

**Quelles sont ses capacités financières pour réaliser ces travaux ?**

**Vous ne le précisez pas et vous ne nous avez pas envoyé les éléments que nous vous avons demandés concernant les capacités financières de cette association !**

De plus les obligations qui pèsent sur l'association n'existent pas vraiment.

**Vous évoquez la clause de « rencontre-pourparlers », terme qui n'existent pas sur le plan juridique** et certainement moins contraignante que la « clause de revoyure » qui elle a une véritable existence juridique.

Donc à priori une « discussion » sans plus ?

Et celle-ci n'a lieu « qu'à partir » de la 16ème année. C'est donc très loin et pas très précis.

**Par ailleurs, les statuts de l'association que nous vous avons demandés précisent que son objet est de « s'occuper de la gestion du bâtiment »**

**A notre avis cela donne pas la capacité juridique à signer un bail avec la Ville**

**Je rappelle que vous ne nous avez pas fournis les éléments financiers de l'association que nous vous avons demandés.**

**Et les statuts de celle-ci sont totalement hallucinants**

Pour exemple le bureau n'est composé que du Président et du trésorier, la composition du CA n'est pas précisée et l'article 6 indique que l'association « se compose de membre de fait » sans plus de détail

**Et tout le reste est à l'avenant.**

**En définitive, cette délibération n'a qu'un objectif, celui de vous dégager de vos responsabilités quel qu'en soit le prix pour la collectivité et en laissant le quartier se débrouiller pour quatre prochaines décennies avec la situation actuelle.**

**Nous vous demandons de renoncer à ce projet et de réaliser les logements sociaux initialement prévus sur ce terrain et dont les Grenoblois ont cruellement besoin.**

**Nous voterons contre cette délibération.**

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #42 - 26600**

Établissement Public Foncier Local du Dauphiné - Acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble et approbation de la mise à bail emphytéotique consenti à l'association les Ami.e.s du 38.

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Avec cette décision nous touchons là l'aboutissement des pires dérives sur le dos du contribuable. Dans la forme évidemment parce que cette décision n'a été discutée nulle part et avec personne comme à votre habitude et sur le fond parce que régulariser un squat en acquérant reprenant les locaux et le logeant pour un prix dérisoire est proprement scandaleux.

Je pense d'abord aux voisins du squat ruinés, dont la vie est gâchée depuis 7 ans par le bruit et les nuisances, certains étant publiquement menacés sans avoir jamais bénéficié d'une quelconque compassion, sans parler même de protection de la part de la municipalité, je pense à eux très fort qui vont apprendre que vous voulez que cette situation perdure encore 40 ans grâce à l'aide de la ville.

Je pense au quartier dégradé, souillé par la prolifération de ces tags prétendument anti-capitaliste, je pense à ces modestes copropriétés du quartier qui au prix d'efforts importants pour eux ont rénové leurs façades et ont trouvé le lendemain des slogans qui gâchaient tout cet effort, je pense à ces commerçants du cours Berriat las d'être souillés aussi, las d'être tirés vers le bas qui conduit à tant de rideaux baissés que vous envisagez maintenant de municipaliser car il n'y a plus de clients.

Depuis 7 ans ce collectif occupe des locaux municipaux, c'est-à-dire aux frais du contribuable qui est pénalisé deux fois, parce qu'il paie l'acquisition et parce que la valeur de son bien se dégrade du fait de cette acquisition.

Donc des acteurs de la mouvance anarcho-gauchiste vont bénéficier de 850 M2 de locaux pour 4000 € par an soit un peu plus de 300 € par

mois tandis que la ville met 340 000 € pour l'acquérir. Compte tenu de la valeur du bien, non seulement le contribuable paie l'acquisition mais il paie chaque mois la perte de loyer qu'un tel bien mérite.

Que l'on soit bien clair, nous sommes des démocrates et, contrairement à vous, nous admettons toutes les expressions des idées, y compris celles qui s'opposent le plus à nos conceptions de la vie commune. Nous reconnaissons le droit à des contre-sociétés de s'organiser pour les promouvoir.

Mais nous récusons avec force le fait que la collectivité publique favorise un tel courant d'une façon aussi outrageante et si déséquilibrée avec l'argent public.

Le collectif est très clair dans sa présentation, il est bien un collectif politique puisqu'il est je cite "*un espace de ressources pour les luttes anti-capitalistiques et anti-autoritaires*" ce qui lui donne tout de même un champ assez large d'intervention dans le champ public et pour désigner des adversaires. Pour ma part, je récuse avec force l'idée que ce soit l'ultra gauche, par cet intermédiaire, qui juge une pensée, une action "capitaliste ou autoritaire" et intervienne sur le terrain local avec l'argent des impôts de tous les Grenoblois.

D'autant que le collectif dans lequel aucun nom n'apparaît ce qui est très pratique, puisqu'aucune responsabilité individuelle ne peut être mise en cause, est là pour dit-il "s'attaquer aux causes de la violence sociale" lesquelles, si on les voit ainsi, peuvent justifier toutes les violences.

C'est une dérive considérable que l'installation de foyers politiques de l'ultra gauche dans la ville avec pour objet de régenter la pensée sur la base des dérives les plus extrêmes sur le racisme, le genre et évidemment la remise en cause de tous nos fondamentaux afin de formater un quartier tout entier. Il l'énonce très clairement en mettant notamment à disposition une bibliothèque de livres politiques dont on imagine le pluralisme. Je ne pense pas que cela serve l'avenir de tous ceux qui vont entendre ces discours et qu'on va conduire dans le mur en les préparant à une société qui n'existe nulle part au monde. Mais j'ai connu ça à diverses étapes de ma vie publique et chaque fois les dégâts ont été les mêmes et les plus modestes en sont toujours les victimes.

Nous sommes inquiets aussi de ce refuge dans l'anonymat complet de ceux à qui vous donnez ce bail de 40 ans dans une ville où la violence de l'extrême gauche anarchiste est particulièrement prégnante. Je rappelle que la salle du Conseil Municipal symbole de la démocratie a été incendiée, les locaux de France Bleu Isère, symbole de la liberté

d'informer ont été incendiés, la gendarmerie, symbole de la sécurité pour tous a été incendiée, que l'église St Jacques, symbole de la liberté de croire en Dieu a été incendiée, que la Casemate, symbole de notre rayonnement scientifique et intellectuel, a été incendiée. Les atteintes graves aux libertés, la violence folle, ne viennent pas de l'extrême droite à Grenoble mais bien de l'extrême gauche et la multiplication des foyers ou les thèses extrémistes sur l'état sont développées qui crée un climat favorable à cette violence. C'est le cas vous le savez de l'autre squat municipal de l'ultra gauche rue des Alliés.

Pour nous ces dérives vers lesquelles vous conduisez la ville sont extrêmement graves. Elles se multiplient avec le burkini, le mois décolonial, elles ont des effets négatifs sur l'image de la ville, on voit où ça mène Sciences Po Grenoble qui ne sort plus de la tourmente dans laquelle l'intolérance l'a mené.

Nous sommes profondément désolé pour les habitants et heurtés par cette délibération à laquelle nous nous opposons mais nous imaginons bien que votre majorité va malheureusement vous suivre même si certains ne peuvent pas ne pas entendre ce que ça engage comme perte de bien public, de bien commun que d'institutionnaliser par l'argent public un courant de pensée politique minoritaire.

Nous voudrions essayer par des amendements de prendre en compte la vie du quartier au moment où vous allez consentir ce bail.

Premièrement, pour les voisins du squat pour lesquels votre décision est une catastrophe :

#### PREMIER AMENDEMENT

*"Le Conseil Municipal s'engage à acquérir les biens de tous les propriétaires riverains du squat du 38 rue d'Alembert qui souhaiteraient quitter le quartier en souhaitant que la dégradation de la valeur des biens depuis l'installation du squat soit compensée au maximum légal par la ville."*

#### SECOND AMENDEMENT

Au moment où la ville va signer une bail de 40 ans, nous proposons l'amendement suivant :

*"Le Conseil Municipal ajoute au bail, en dessous de la formule selon laquelle "le preneur prendra toutes dispositions pour n'apporter aucun trouble de quelque nature que ce soit aux propriétés voisines" : "le*

*preneur s'engage à ce que son public et ses participants cessent de propager leurs idées anticapitalistes par le moyen de tags sur les propriétés publiques et privées et plus généralement à respecter le cadre de vie du quartier.”*

### TROISIÈME AMENDEMENT

Au moment où vous décidez de loger un collectif de militants anarcho gauchistes en faisant l'acquisition d'un local de 340 000 €, en consentant un sous loyer de 300 € par mois, nous vous rappelons qu'une structure de l'économie sociale et solidaire très active est en perdition dans le quartier du Lys Rouge du fait d'une dette de loyer à ACTIS présidé par Eric Piolle et Elisa Martin, car la Papothèque va fermer si elle ne trouve pas 10 000 €. C'est très peu par rapport au 38 rue d'Alembert. Certes on a bien compris qu'elle n'était pas dans votre moule, celui du squat, mais dans la ville tout le monde ne peut pas être dans votre moule.

Nous vous proposons l'amendement suivant :

*“Dans le cadre de sa volonté de soutenir les initiatives des quartiers, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à la Papothèque afin de maintenir cette structure de l'économie sociale et familiale dans le quartier du Lys Rouge.”*

**Brigitte Boer**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #42 - 26600**

Établissement Public Foncier Local du Dauphiné - Acquisition d'un bien situé 38 rue d'Alembert à Grenoble et approbation de la mise à bail emphytéotique consenti à l'association les Ami.e.s du 38.

Monsieur le maire, chers collègues,

Dans cette délibération, qui pour moi relèverait plutôt du délit et de l'aberration, donc une délit-aberration plutôt qu'une délibération, je lis : « Le projet du Collectif intègre notamment des activités gratuites ou à prix libre à destination d'un large public et des habitants du quartier en vue de tisser des liens, afin de rompre avec l'isolement, développer l'entraide et s'organiser pour le bien commun dénotant son intérêt général local. »

Franchement, on croit rêver... Cauchemarder plutôt ! Les riverains du 38 rue d'Alembert peuvent en témoigner : animations bruyantes toute la nuit, les empêchant de dormir. Certains de ces dits riverains ont commencé par aller voir « vos amis » qui gèrent ce lieu, jusque-là sans droit ni titre, pour leur demander de respecter le sommeil des voisins. Il leur a été rétorqué que dormir était une activité bourgeoise ! Ça ne s'invente pas ! Par la suite des plaintes ont été déposées, puisque le dialogue ne servait à rien, et à partir de ce moment-là, des menaces de mort contre la personne qui avait

déposé plainte ont commencé à fleurir dans tout le quartier, sous forme de tags. Menaces de mort contre elle et contre son chien ! Madame Krief, êtes vous au courant de cela ? Allez-vous laisser faire sans réagir ? C'est cela qu'ils appellent : « tisser des liens, afin de rompre avec l'isolement, développer l'entraide et s'organiser pour le bien commun » ?

Vous allez donc légaliser cette occupation, pour 40 ans !!! et pour 4000€ par an !

C'est un véritable scandale !!! Je ne peux pas croire que votre majorité votera sans sourciller cette délibération qui est un soutien inconditionnel à ces gens qui en menacent d'autres de mort, pour moi c'est de la complicité !

Merci.

**Nicolas Pinel**

**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #47 - 27892**

Adhésion de la Ville de Grenoble au Réseau des centres villes durables et de l'innovation de Centre-Ville en Mouvement.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous proposez une énième adhésion à un énième réseau, cette fois-ci pour la dynamisation des centres-villes, pour participer à toujours plus de colloques et séminaires dont nous ne savons jamais ce qu'il en ressort pour Grenoble, mais qui vous permettent de communiquer et de faire bon genre.

En décembre, vous avez présenté 15 priorités pour la "vitalité du cœur de ville" en 2022.

Face à ces mesurettes qui n'engagent que ceux qui les croient et n'ont vocation qu'à poursuivre dans la communication, nous vous avons formulé 10 propositions concrètes pour redynamiser Grenoble et véritablement revitaliser un cœur de ville en difficultés, et qui ne demandent qu'à être reprises.

Car il n'y a pourtant rien de sorcier.

Nous redynamiserons la ville en la rendant attractive, en s'attaquant aux problèmes d'accessibilité, de propreté et de sécurité.

La seule chose que vous avez été capable de proposer, en 8 ans de mandat, c'est la municipalisation des locaux vacants.

Vous persistez à brasser du vent, à refuser de vous saisir des vraies solutions qui amélioreraient véritablement la situation.

Pire, pendant que vous adhérez à ce réseau pour faire mine d'agir, vous avez créé les conditions de l'accélération du déclin du centre-ville.

Alors que vous appartenez à la majorité métropolitaine depuis 8 ans, vous avez cautionné, puisque vous êtes abstenus par accord politique de majorité, vous avez permis le vote et la réalisation du nouveau centre-commercial Neyric d'un autre âge et ses 90 commerces, ses 25 restaurants à Saint-Martin d'Hères. Vous avez voté pour l'extension de 15 000 mètres carrés de Grand Place, un autre projet d'un autre âge...

Pensez-vous sérieusement qu'une adhésion à un énième réseau compensera un tant soit peu ces décisions mortifères pour nos commerçants du centre-ville ?

La signature de cette convention a quelque chose d'absurde et d'hypocrite, tant vos décisions successives étouffent et tuent à petit feu le commerce Grenoblois.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #55 - 28044**

Adoption du barème national d'évaluation de la valeur des arbres.

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

En réalité votre politique, et certains la revendent, est inscrite dans le PLUI. C'est l'urbanisation massive au nom de l'évitement de l'étalement urbain qui a été la dernière trouvaille des urbanistes pour justifier la concentration.

Car si je prends une à une les réalisations urbaines, à Vigny-Musset, De Bonne, Presqu'île, Flaubert demain, GrandAlpe ou les portes du Vercors après demain, aucune ne sauvegarde de vastes espaces de respiration, ne crée de nouvelles forêts urbaines, aucune ne crée ce que nos prédecesseurs et moi avons fait avec les grands parcs Bachelard, Mistral ou Pompidou et les grands jardins publics. En réalité, vous êtes en train d'asphyxier la ville à un moment où il le faudrait le moins, à un moment où toutes les prévisions sur l'avenir de la planète vous alertent.

Le Journal du Dimanche a publié le classement annuel établi par villes et village de France sur la base de 187 critères, il rejoint celui de l'UNEP sur les villes vertes : la partie urbaine de la Métropole est une des dernières de France pour les espaces verts par habitant. De ce fait, en matière de qualité de vie, une ville comme Grenoble a disparu des 50 premières villes de France alors que toutes les grandes y figurent.

Les arbres, c'est la vie, ils méritent une attention absolue.

Pour ma part, lorsque comme Maire j'ai hérité d'une caserne en plein centre ville, la caserne Reyniès Bayard et que j'ai vu le site et ses magnifiques platanes, j'ai seulement demandé que dans le projet le parc du projet urbain parte des arbres existants. Ils sont toujours là au milieu d'un parc de 5,5 hectares. J'ai été surpris de constater que s'agissant d'une autre caserne, celle de Bonne, le premier acte ait été de raser la même cour carrée traditionnelle des militaires avec ses mêmes magnifiques platanes apportant un ombrage considérable, une fraîcheur l'été. Est-ce cela la végétalisation ?

Tous ceux qui fréquentent le Musée de Peinture de Grenoble peuvent constater que les architectes ont dû laisser des trous dans la toiture afin de sauvegarder la vie des platanes de l'avenue Maréchal Randon parce que cela leur a été imposé dans le cahier des charges. Pour ma part je vois tomber inutilement des arbres dans tous les projets urbains, par manque de règles et d'attention.

Pourquoi avez-vous laissé abattre récemment, au moment de la destruction de l'autopont de Grand Place, ces arbres, grands sujets qui le bordaient ? N'était-il pas possible de les intégrer dans le futur projet ?

J'ai vu tomber les magnifiques cerisiers du japon place de la gare qui étaient un enchantement de rose au printemps alors que 5mn d'attention d'un élu aurait immédiatement vu que la voie cyclable pouvait être réalisée en les maintenant. J'ai vu tomber au moment des travaux les arbres de la piscine Jean Bron qui étaient son caractère et sa marque. J'ai vu tomber les marronniers de la place Victor Hugo et une allée de candélabres remplacer une allée d'arbres. J'ai vu raser un îlot de végétalisation entre la Presqu'île et le quartier Jean Macé, et dans ce quartier votre PLUI permet même de réduire un parc existant pour y construire un immeuble. La première mesure pour sauver les arbres ne serait-elle pas, à minima, de sanctuariser les parcs existants ?

Regardez rue Arago, rue général Mangin, observez combien les voies cyclables ont été réalisées avec une absence totale d'arbres alors que des milliers de M2 de bitume sont étalés.

Actuellement, des habitants de Beauvert, un quartier très densifié, se battent pour sauver leur dernier espace de respiration, avec quelques beaux arbres, sur lequel votre PLUI permet de construire, leur enlevant la vue sur les montagnes et le soleil. C'est pareil à l'Île verte qui n'aura bientôt de Vert que le nom.

Je suis désolé mais vos mots ne peuvent pas cacher cette réalité et cette contradiction. Vous avez deux politiques qui s'opposent et l'une, celle de l'urbanisme, écrase l'autre.

Grenoble a besoin de respirer. Jamais nous n'aurions dû laisser urbaniser la montagne de la Bastille dont les friches urbaines auraient dû être préemptées afin de demeurer un îlot de verdure. Il est encore temps avec les Portes du Vercors, avec GrandAlpe de revoir ces projets. Regardez la déception des premiers habitants qui sont venus voir vos projets concernant Allibert. Ils ne croient pas à vos nouveaux cheminements verts entre le béton et il est encore temps de conserver de grands espaces pour une vaste ferme urbaine, sur plusieurs hectares

afin de créer dans le sud de la Métropole un immense espace de verdure, de production, avec la présence d'animaux, bref de préserver l'avenir comme tant d'élus l'ont fait avant nous en ne construisant pas partout, parce que ce n'est pas vrai que vous êtes les sachant qui peuvent fixer l'irréversible partout dans le sol.

Pour préserver ce qui peut encore l'être, nous vous proposons les amendements suivants :

#### Premier amendement

*“Le Conseil Municipal décide que le dernier espace de respiration de Beauvert, sur lequel prend place un projet de construction nommé « Graine de Bitume », sera préservé pour l'extension des jardins partagés, la protection de la biodiversité et le sauvetage des arbres.”*

#### Deuxième amendement

*“Le Conseil Municipal prend l'engagement que le projet de construction d'immeuble sur le parc Tarze ne conduira pas à l'abattage des arbres existants.”*

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #55**

*Adoption du barème de la valeur des arbres*

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

Vous nous voyez ravis que la protection des arbres grenoblois devienne enfin votre préoccupation.

Il y a en effet un véritable enjeu à protéger les arbres de façon préventive. Aussi, notre groupe s'associe à l'approbation de ce barème de l'arbre qui permet la prise en compte de plusieurs critères comme la dimension de l'arbre existant, son ancienneté, sa remarquabilité, son emplacement...

Parce que, comme de nombreux Grenoblois, nous avons été atterrés par l'abattage d'arbres de pleine terre, dans plusieurs opérations d'aménagements urbains :

- Les Cerisiers du Japon devant la gare de Grenoble pour l'autoroute à vélo,
- Les platanes centenaires de la place Victor Hugo remplacés par des lampadaires,
- L'arbre remarquable de la rue Georges Jacquet à Bouchayer-Viallet,
- Plus récemment, les arbres de l'avenue Marie-Reynoard et le Cèdre remarquable qui trônait au milieu du carrefour,
- Les arbres en périls tant sur le quartier Beauvert qu'au parc Henri Tarze ou ailleurs dans les projets annoncés ;

J'invite notre Conseil Municipal à aller plus loin et à sanctuariser notre patrimoine d'arbres grenoblois.

Aussi, je propose l'amendement suivant :

« Le Conseil Municipal de Grenoble décide de sanctuariser les arbres qui sont propriété de la Ville de Grenoble.

Pour chaque projet urbain, les arbres existants seront protégés. En cas d'impossibilité de conservation, leur abattage devra être soumis aux élus décideurs.

Si aucune solution n'a pu être trouvée, la Ville de Grenoble compensera la coupe de ces arbres concernés par la plantation d'autres arbres, d'une valeur totale équivalente aux arbres coupés selon le Barème de la Valeur de l'Arbre voté ce jour. »

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022  
**Intervention délibération #62**  
*Devenir des 10 & 20 galerie de l'Arlequin*

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

A l'occasion de la signature de cette convention d'occupation au 10 galerie de l'Arlequin, je vous ai interrogé lors de la commission du devenir des 10 & 20 galerie de l'Arlequin.

Cette délibération nous permet ainsi de savoir ce que vous réservez à ces deux bâtiments, ces 191 logements sociaux vides, des T1 au T6, dont certains sont vides depuis près de 10 ans...

Des appartements vides qui sont tous chauffés, par les deux chaudières en pied d'immeuble, certains éclairés jour et nuit...

Des appartements dont beaucoup ont les balcons et les fenêtres ouvertes, réchauffant ainsi la cuvette grenobloise...

Un scandale écologique !

Un scandale de logements sociaux vides et chauffés depuis 10 ans, pendant que les tentes précaires de sans domiciles fleurissent dans chaque recoin de notre ville...

Pour le 10 galerie de l'Arlequin, nous apprenons ainsi que vous étiez en conflit avec l'ANRU.

Entre démolition ou projet de rénovation de logements, nous apprenons ainsi que rien n'est à ce jour décidé...

Mais soyons rassurés, le devenir de ce bâtiment sera réexaminé lors de la clause de revoyure.

Sauf que ce rendez-vous n'est pas à l'agenda et ne le sera pas sur ce semestre, probablement pas sur 2022...

Pour le 20 galerie de l'Arlequin, vous nous en confirmez la démolition, malgré le RIC des habitants qui avait pourtant mobilisé 526 habitants qui avaient demandé à 70 % la non démolition de ces logements en excellent état.

Sauf que cette démolition est prévue sine die... Aucune échéance...

J'ai bien compris que la démolition du 20 était d'abord conditionnée à la démolition de l'ancien siège du CCAS, initialement prévue en mai dernier, mais qui n'a, à ce jour, pas bougé d'un iota...

Vous vous étiez engagé, lors du dernier Conseil, à nous communiquer les échéances de la démolition du CCAS.

Est-il donc possible de nous les communiquer ?

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022  
**Intervention délibération #63**  
*Pacte de gouvernance de la Métropole*

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

Vous nous demandez ce soir d'approuver le Pacte de gouvernance de la Métropole, assorti de demandes de modifications, soit, ni plus ni moins qu'une dizaine d'amendements... !

Même si cela est techniquement prévu par le CGCT, il est tout de même dommage que ces propositions n'aient pas été faites au préalable... !

Je rappelle tout de même que ce pacte a été travaillé lors d'états généraux en juin et juillet dernier, qu'un premier document nous a été présenté en septembre, que chaque groupe de la Métropole a été consulté octobre pour y intégrer ses demandes de modifications ainsi que ses remarques techniques, que le document de travail a été présenté en commission le 3 décembre, que le pacte de gouvernance a été débattu en séance du conseil métropolitain du 17 décembre.

Lors de ce conseil, il y a d'ailleurs eu une vingtaine d'amendements de notre groupe et du groupe CCM.

Je rappelle d'ailleurs que vos élus ont voté CONTRE mon amendement qui proposait que : « *La Métropole mette en place une règle de parité femmes – hommes au sein de son exécutif qui s'appliquerait dès le prochain renouvellement.* »

Le Pacte de gouvernance a donc été approuvé lors de sa séance du 17 décembre, avec notamment le vote favorable de l'ensemble de votre majorité.

Et parce que vous n'avez pas fait votre travail en temps et en heure, parce que votre majorité était alors plus préoccupée par la primaire écologiste et la campagne interne d'Eric Piolle, que par les dossiers grenoblois, vous allez mobiliser, demain, les 119 conseillers métropolitains, en rouvrant le débat sur ce pacte de gouvernance et en mettant au débat vos 10 amendements...

Simplement parce que vous n'avez pas fait votre travail quand il était temps de le faire.

C'est honteux et irrespectueux du travail des élus métropolitains.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #65 - 28049**

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes relatif à la gestion de la SEM Innova Grenoble Durablement portant sur les exercices 2014 à 2019.

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Désolé mais nous ne sommes pas représentés dans la SEM, donc nous n'avons pas d'autre moyen de nous faire entendre que de nous exprimer ici.

Les rapports des Commissaires aux Comptes et ceux de la Chambre Régionale des comptes se suivent et se ressemblent.

Ils disent tous la même chose. La SEM innova n'est pas viable, ses charges de fonctionnement ont trop augmenté par rapport à ses activités, elle exerce des activités qui ne sont plus depuis longtemps dans les compétences de la ville, donc c'est une forme de doublon, le fonctionnement du Conseil d'administration est indiqué comme très faible, l'absence de tout débat est dénoncée, il est fait état d'information insuffisante du Conseil Municipal de la ville, il est fait état du manque d'informations financières qui mériteraient des éclairages pour être appréhendées totalement, voyez comme cette opacité est délicatement décrite par les magistrats, il n'y a selon eux aucune analyse du risque, aucun élément stratégique sur le développement de la société.

La CRC dénonce la confusion et l'imprécision volontaire de la présentation des comptes qui permet à la ville de Grenoble de présenter des sommes comme des avances dans son budget, alors que ce sont des participations. Elle demande que les commissaires aux comptes éclairent cette situation qui fausse aussi les comptes de la ville, ne permet aucunement de se faire une idée prévisionnelle de chaque opération ... Voilà quelques éléments fleuris parmi d'autres de la gestion de la SEM par Madame Maud Tavel, Présidente au nom de la majorité municipale, évidemment donneuse de leçons en tous genres.

Subsidiairement se trouve confirmé que, je cite “*Le niveau d'encours sur la ZAC flaubert demeure élevé attestant de la difficulté de commercialisation de l'opération*” ce que nous ne cessons de vous faire remarquer sans que vous ne vouliez rien entendre. Pourtant la CRC attire l’attention sur la dette de la société qui « *doit être un sujet de préoccupation pour la commune de Grenoble* » qui garantit 80% des emprunts. Or tout retard dans les opérations conduit à de nouveaux emprunts. Ne serait -il pas tant de revoir enfin la mirobolante opération de bétonisation Flaubert, appelée éco-quartier par anti phrase, également au vu de ces risques financiers que vous faites courir à la ville ?

L’opération Bouchayer Viallet, elle-même très en retard par rapport à son calendrier initial, arrive à son terme, mais il reste près du tiers des surfaces de plancher à commercialiser.

La CRC vous demande une analyse des risques, le contribuable se joint à elle pour vous la demander. Allez-vous pour une fois nous entendre ?

Cette gestion calamiteuse dans la méthode, financièrement coûteuse pour le contribuable est évidemment conduite en toute opacité. Vous avez refusé que sur les 16 Administrateurs de la SEM, que le premier groupe d’opposition qui représente 25 % des Grenoblois dispose d’un seul siège pour exercer un contrôle et faire ses propositions, afin de demeurer dans une consanguinité maladive.

A lire le rapport de la CRC on comprend pourquoi. Pas d’observateur pour vos magouilles. De l’extérieur j’ai par écrit plusieurs fois demandé à Madame Tavel, Présidente de la SEM, quel avait été le coût du recrutement de l’ancienne tête de liste des Verts aux élections municipales, Pierre Kermen, comme directeur général de la SEM. Je n’ai jamais reçu de réponse de cette élue chantre de la morale et de la transparence qui se présente comme une mère de famille qui fait un peu de politique citoyenne.

Et pour cause. Car le fonctionnement des copains et des coquins mérite d’être connu par ceux qui n’ont pas le temps de lire les rapports.

Pour caser Pierre Kermen, l’ancien Adjoint à l’urbanisme qui appartient à la Nomenklatura des Verts locaux depuis 1995, il fallut virer, il n’y a pas d’autre terme, Valérie Dioré, la directrice générale de la SEM. Au moment de la virer, Eric Piolle a précisé que sa compétence n’était pas mise en cause. Alors pour un départ à l’amiable d’une personne qui ne méritait pas de partir, il a fallu sortir le carnet de chèque : 150 000 € soit 5 fois le montant légal. Quand on aime le vert, on ne compte pas.

Je signale au passage que cette opération a été effectuée au moment où la municipalité de Grenoble signait l'une de ses énième charte pour l'égalité d'accès homme/femme aux responsabilités. Elle était la seule femme DG de SEM .... J'aime toujours rapprocher votre verbiage de vos actes.

Mais avant les élections municipales de 2020 il fallait débrancher Pierre Kermen car la patate chaude était gênante en période électorale. D'où la fin anticipée de son contrat pour un coût global de 100 000 € comprenant une prime de départ de 8,7 fois le montant légal. Merci patron !

Dans la précipitation Maud Tavel a recruté un directeur qui ne faisait pas l'affaire, l'a gardé seulement un an et il a fallu licencier aussi. Avec 4 directeurs généraux en 6 ans pour avoir seulement voulu caser un candidat Vert, probablement dans le cadre d'un accord politique avant les élections pour que M.Kermen se tienne tranquille, on ne peut que supposer puisque vous n'avez jamais donné les raisons, l'ensemble aura coûté 335 000 € aux contribuables.

Le vert est très cher à porter.

Vous comprenez bien pourquoi nous n'avons aucune confiance en vos affirmations sur votre gestion, nous réitérons nos requêtes de fusion de toutes ces activités afin de réaliser des économies d'échelle et si vous ne les réalisez pas c'est bien pour conserver des outils vous permettant de caser les amis politiques aux frais du contribuable.

Nb marché WS 1601 12K€ envoyé le 21 juin en pub, clos le 4 juillet signé le Juillet

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #66 - 28050**

Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes relatif à la gestion de la SPL SAGES portant sur les exercices 2014 à 2019.

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Le portefeuille de SAGES interroge sur la pérennité de la société.

Le niveau de rémunération ne couvre pas ses charges de gestion, GrandAlpe n'y suffira pas. Les frais de personnel ne font qu'augmenter sans lien avec l'activité, un grand classique de votre gestion.

Je n'entre pas dans le détail de la technique, mais la CRC démontre avec les écritures comptables qui neutralisent le résultat intermédiaire qu'elles occultent l'ampleur et la réalité des risques encourus. En clair, si une opération comme Flaubert continue à déraper, le contribuable sentira plus tard la douloureuse reportée.

L'avis sur ces prévisions est officiellement demandé par la CRC aux Commissaires aux Comptes, nous l'attendons et j'espère qu'il sera communiqué aux élus.

Il est fait état de confusion et d'imprécisions dans les comptes.

L'endettement de la SPL doit être un sujet de préoccupation pour la ville et la Métropole, demande la CRC. Bref, c'est une mèche allumée.

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #69 - 27911**

Affectation de subventions sur crédits existants

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

Nous demandons un vote dissocié afin de ne pas voter la subvention de 4000 euros à l'association Virus 36.

Cette subvention vise en effet à l'organisation du mois décolonial en 2022. Si nous sommes attachés à la liberté d'expression, nous ne pouvons pas cautionner que l'argent public finance des évènements de promotion des pires thèses.

Après le soutien au CCIF, le burkini revenu sur la table récemment, la fresque mêlant hijab et étoile jaune qui a choqué tant de Grenoblois, vous assumez finalement de financer le mois décolonial alors que vous aviez reculé l'an dernier face à l'indignation générale légitime.

Rappelons que cet événement vise à promouvoir le racisme et l'indigénisme : vous cautionnez une grille de lecture qui essentialise les individus en fonction de leur couleur de peau, leur religion, leur orientation sexuelle. Quelle régression pour une ville Compagnon de la Libération, dont tant d'enfants sont tombés pour défendre notre modèle de société émancipateur.

Votre fuite en avant vers le repli identitaire et communautaire doit cesser. Non content de ne régler aucun des problèmes que subissent les Grenoblois, vous les dressez les uns contre les autres en déconstruisant avec acharnement ce modèle universaliste qui fait l'honneur de notre République et l'unité de notre Nation.

**Nicolas PINEL**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Amendement délibération #71**

*Frais de mission des élus – Comptabilité écologique et sociale*

Monsieur le Maire,  
Chers Collègues,

Pour que la notion de comptabilité écologique et sociale ne reste pas qu'un concept, je vous propose l'amendement suivant :

« Le Conseil Municipal de Grenoble demande que soit dorénavant présenté et précisé, pour chaque mandat spécial aux déplacements à venir, le bilan carbone de ces missions. »

**Alain Carignon**  
**GO-SCDDC**

Conseil municipal du 7 février 2022

**Intervention délibération #72 - 28006**

Transmission d'un mémoire au titre de l'article L2132-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire,  
Chers collègues,

La délibération qui nous est proposée fait état de la décision du Tribunal Administratif du 21 janvier 2021 qui refusait la constitution de la partie civile des deux plaignantes.

Mais elle omet de faire état de l'ouverture d'une enquête préliminaire engagée par le parquet de Grenoble le 18 février 2021.

Nous proposons donc d'amender la délibération en ces termes afin que le Conseil Municipal ne subisse pas un défaut d'information :

*“Le Conseil Municipal prend acte qu'une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Grenoble en date du 18 février 2021 sur les conditions d'acquisition du siège du Crédit Agricole par la ville de Grenoble.”*